

LE COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

EN FRANCE

L'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES (*Le Petit Provençal*, 29 mars 1915)

Paris, 28 mars.

On nous communique la note suivante :

Le Comité d'assistance aux troupes noires vient de se constituer. Il a pour but de venir en aide, au double point de vue matériel et moral, aux auxiliaires de l'Afrique occidentale française qui participent avec tant de courage et d'efficacité à la défense nationale.

Son action, appropriée aux conditions particulières du milieu, s'étendra, non seulement aux troupes noires qui hivernent, dans le Midi de la France mais encore aux contingents actuellement en formation au Sénégal.

Ce Comité, formé sous le patronage de la Société antiesclavagiste de France, la Société de géographie, le Comité de l'Afrique française, l'Union coloniale française et le Comité de la fondation Lucien Reinach, se compose comme suit :

Présidents d'honneur : MM. Le Myre de **Vilers**, ambassadeur honoraire, président de la Société antiesclavagiste ; Charles-Roux, président de la Compagnie générale transatlantique et de l'Union coloniale française ; le général Dodds ; Émile Maurel, de la maison **Maurel et H. Prom**.

Président effectif : M. Julien Le Cesne, administrateur délégué de la Compagnie française de l'Afrique occidentale.

Membres : MM. le général Archinard ; J. Chaillet, directeur général de l'Union coloniale française ; Duchêne, directeur des services de l'Afrique au ministère des Colonies ; le baron Hulot, secrétaire général de la Société de géographie ; G. Lesieur, ancien président de la chambre de commerce de Paris ; Monguillot ¹, chef des services militaires au ministère des Colonies ; H. Nouvion, directeur de la Banque de l'Afrique occidentale, A. Terrier, secrétaire général du Comité de l'Afrique française

Représentants : à Marseille, M. F. Bohn, président de la Compagnie française de l'Afrique occidentale ; à Bordeaux, M. Philippe Delmas ², de la maison **J.-A. Delmas et Cie**.

En outre, des Comités locaux seront organisés notamment à Menton, où se trouvent les troupes noires qui passent l'hivernage, et à Dakar, lieu d'embarquement de ces troupes pour la métropole.

Les souscriptions seront adressées soit à la Banque de l'Afrique occidentale, soit à M. Le Cesne, 58, rue Saint-Lazare, siège du Comité.

¹ Maurice Monguillot (1874-1945) : polytechnicien, sous-lieutenant d'artillerie (1896), puis inspecteur adjoint des colonies (1907), dans l'administration indochinoise (1917). Commandeur de la Légion d'honneur (1925). En retraite (1928). Il entre peu après au conseil des Distilleries de l'Indochine, puis préside le Colonial Trust et les Mines d'étain du Haut-Tonkin.

² Philippe Delmas (1869-1930) : de J.-A. Delmas et Cie, Bordeaux. Voir **encadré**. Plusieurs sociétés dont il était administrateur apporteront leur obole : Messageries africaines, Compagnie d'électricité du Sénégal, Compagnie bordelaise des comptoirs africains, Grande Huilerie bordelaise.

LE COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES
(*La Dépêche coloniale*, 1^{er} mai 1915)

Les souscriptions recueillies jusqu'à ce jour par le Comité d'assistance aux troupes noires, dont nous avons précédemment annoncé la création, sont les suivantes :

	Première liste
Société Antiesclavagiste de France	1.000 00
M. Le Myre de Vilers	10 00
M. le baron de Sibert	20 00
Société de Géographie	500 00
Société de Géographie : Don de M. Salesses, chef d'escadron d'artillerie, gouverneur des colonies (prélèvement sur un prix de la société)	1.000 00
Banque de l'Afrique Occidentale	1.000 00
M. F. Bohn	500 00
MM. P. Zarifi et fils, Marseille	500 00
M ^{lle} Ducruet, Paris	10 00
M. le lieutenant Meyer	10 00
M. Blondel, Paris	5 00
Société Gemme, Herblay	40 00
MM. Fernand et Francis Barry, Marseille	1.000 00
M. E. Mathon, Marseille	500 00
M. A. P.	50 00
M. Duchêne, Paris	100 00
M. A. Bodin, Paris	15 00
M ^{lle} Bodin, Paris	15 00
Compagnie française de l'Afrique occidentale	5.000 00
M. Milhe Poutingon, Paris	20 00
Banque de l'Indochine	1.000 00
M. Paul-Cyprien Fabre, Marseille	500 00
Banque de Tunisie	200 00
Comptoir National d'Escompte de Paris	500 00
Crédit Lyonnais	1.000 00
Banque de l'Union Parisienne	1.000 00
Compagnie Française de Kong	100 00
Compagnie Coloniale d'exportation	100 00
Anonyme	5 00
M. Paul Boivin-champeaux, Paris	20 00
MM. Vaquin et Schweitzer, Le Havre	10 00
MM. Georges Lesieur et ses fils, Paris	200 00
MM Barthès et Lesieur	300 00
M. Hyacinthe Maillat, Marseille	500 00
L'Africaine Française	50 00
Compagnie Française Maritime et Coloniale de Télégraphie sans fil	5 00
M. S. Halfon, Paris	50 00
Société anonyme de Commeny-Fourchambault et Decazeville	200 00
M. Emmanuel Schlumberger, Paris	20 00
MM. de Neuflyze et Cie, Paris	200 00
Compagnie Générale de l'Afrique française, Bordeaux	250 00
Banque Algéro-Tunisienne	50 00
Société française de produits sanitaires et antiseptiques	50 00

Société Commerciale de l'Ouest-Africain	1250 00
MM. Max Leclerc et H. Bourrelier, Paris	50 00
Banque de l'Algérie	1.000 00
MM. Barrau, Marseille	30 00
Société Industrielle et Agricole de la Pointe-à-Pitre	300 00
M. A. Bernard (de la Maison Chabrières, Morel et Cie), Marseille	50 00
Teinturerie de Saint-Georges	50 00
M. Raynald Legouez	10 00
M. Henry Pereire, Paris	100 00
M. Auguste Terrier, Paris	25 00
M. Meunier, Paris	25 00
M. Chevaly, Pnom-Penh	10 00
MM. Delmas frères, La Rochelle	2.000 00
M. Julien Le Cesne	500 00
M. Charles Decron	50 00
MM. Ch. et F. Brunellière frères, Nantes	100 00
M. le marquis Fressinet de Bellanger, Grasse	100 00
Comptoir des Quincailleries Réunies de l'Est	60 00
Le Nickel, Paris	200 00
Compagnie Générale Transatlantique	500 00
Comité officiel de répartition des subventions coloniales	10.000 00
Société Générale de Transports maritimes à vapeur	500 00
Compagnie du Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis	500 00
Total	34.075 00
Maison biscuits Bernot, Dijon	don en nature.

Rappelons que les souscriptions au Comité d'assistance aux troupes noires sont reçues soit à la Banque de l'Afrique Occidentale, 38, rue La-Bruyère, soit au siège du comité, 58, rue Saint-Lazare, à Paris.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES (*La Dépêche coloniale*, 29 mai 1915)

Dans sa dernière réunion, le Comité d'assistance aux troupes noires a nommé à l'unanimité président d'honneur M. Henry Bérenger, sénateur, président du Comité d'aide et d'assistance coloniale.

L'action de cette haute personnalité s'exercera de la manière la plus heureuse en faveur d'une œuvre inspirée par un double sentiment de patriotisme et d'humanité. Aussi bien, les membres du Comité présidé par M. Le Cesne ont-ils apprécié hautement sa collaboration.

Ce comité a, en outre, choisi comme membre M. Beurdeley, délégué par intérim du gouvernement général de l'Afrique Occidentale à l'Office colonial. Tous les coloniaux savent que M. Beurdeley prêtera à ses collègues un concours plein de dévouement éclairé et d'intelligente application.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

Souscriptions recueillies au 2 juin 1915
(*La Dépêche coloniale*, 6 juin 1915)

M. Joseph Janbert, Angers	20 00	
M. Jules Lionel-Marie ³ , Paris	20 00	
Brasserie Mars, Marseille	50 00	
M. André Molinier, Marseille	20 00	
Rizeries de la Méditerranée	100 00	
Établissements Verminck	500 00	
MM. L. Bovet et Cie, Marseille	50 00	
MM. Guichard, Pother et fils, Châlon-sur-Saône		50
M. P. Vilminot, Marseille	20 00	
M. Fred Romanet du Caillaud, Isle	10 00	
M. Du Boys, Versailles	20 00	
MM. Henry Deluy et Cie, Marseille	25 00	
MM. Krauer et Pelissier, Marseille	50 00	
MM. C. Granoux et Cie, Marseille	20 00	
MM. Breyton frères, Crest	20 00	
M. Alphonse Toulouse, Toulouse	20 00	
MM Ducret Frères, Fontaines-s.-Saône	100 00	
M. Menier, Marseille	50 00	
M. A. Oldani, Bordeaux	500 00	
MM. J. A. Delmas et Cie, Bordeaux	500 00	
M. G. Escarpit. Rufisque	25 00	
M. G. Donon, lieutenant de réserve au 106 ^e d'infanterie		10 00
M. le colonel Monlezun, Paris	5 00	
M. Casimir Maistre, Villeneuve	100 00	
M. E. Julien, Paris	20 00	
M. Fourchault, La Villette aux Aulnes	20 00	
Société Rharb et Khlot, Paris	50	
Compagnie foncière du Maroc	50 00	
M. Massonneau, Quimper	5 00	
M. le lieutenant-colonel Payn, 11 ^e hussards	20 00	
M. J. Riboud, sous-lieutenant 12 ^e alpins	50 00	
MM. Lupis frères, Toulouse	50 00	
M. Jacques Mariani, Neuilly-sur-Seine	300 00	
M. Ad. Arbenz, Lausanne	40 00	
M. le lieutenant Paul Lemoine, Paris	20 00	
MM. Laplace et Delor, Oloron	20 00	
MM. Marius Dufour et fils, Marseille	20 00	
M. Jules Vin, Marseille	25 00	
M. Aug. Montet, Marseille	5,00	
MM. L.-Félix Fournier et Cie, Marseille	2.000 00	
M. P. Capest. Marseille	50 00	
Société des Messageries Africaines, Bordeaux	500 00	
M. Raveneau, Paris	50 00	
MM. Devès et Chaumet et Cie, Bordeaux	50 00	
Société Française d'industrie laitière	100 00	
Société des Chaux et Ciments Romain Boyer, Marseille		200 00
Usines Félix Eydoux, Marseille	100 00	
Société Cotonnière de Rouen	50 00	
M. Gabriel Bonvalet, Bordeaux	20 00	
M. le sénateur Henry Bérenger	500 00	

³ Planteur aux Indes néerlandaises, fondateur de la SICAF (1919).

M. le général Burckhardt, adjoint au gouverneur d'Epinal	100 00
M. Mossu, Paris	20 00
M. Louis Delaporte, Paris	200 00
La <i>Dépêche coloniale</i> , Paris	50 00
MM. Gros, Stamm, Petit et Cie	100 00
MM. Fournier-Olida et Cie, Levallois-Perret	50 00
Compagnie Française des Métaux, Paris	100 00
Comptoir Lyon-Alemand, Paris	500 00
Société Générale pour la fabrication de la dynamite	100 00
MM. Gallet, Pellerin et Cie, Paris	100 00
M. F. Kiss, Marseille	25 00
M. Henri Wust, Marseille	100
M. C.-G. Constantinides, Marseille	40 00
Établissements Hutchinson, Paris	40 00
MM. Massot. Beuvry et Cie, Paris	5 00
Librairie Delagrave, Paris	20 00
MM. Leconge et Willmann, Paris	50 00
Société Saint-Raphaël, Paris	25 00
MM. Jacob Delafon et Co, Paris	20 00
M. E. Chouanard, Paris	10 00
Établissements Broquet, Paris	20 00
Compagnie fermière de Vichy, Paris	100 00
Distillerie de la Bénédicte, Fécamp	200 00
MM. Fenaille et Despeaux, Paris	50 00
M Delatte, capitaine en retraite, Nancy	20 00
MM. Maxime Clair et ses fils, Paris	50 00
MM. Rousselin-Legrand et fils, Rouen	20 00
Société anonyme des anciens Établissements Panhard et Levassor, Paris	50 00
Société métallurgique de la Bonneville, Paris	100 00
MM. Rousseau et ses fils, Bernay	20 00
MM. Armandon et Cie, Marseille	500 00
M. Jean Armandon, Marseille	150 00
Chocolaterie du Prado, Marseille	25 00
M. Lallemand, de l'Académie des Sciences, président de la Commission centrale de la Société de Géographie	100 00
Société antiesclavagiste de France (deuxième versement)	500 00
Mgr Graffin, directeur général de la Société antiesclavagiste de France	50 00
M. Germain Lefèvre-Pontalis, Paris	50 00
Chaussures Roussel, Blois	20 00
MM. Bournisien, Beau et Ce (Maison Fichet), Paris	100 00
MM. N. Moncorgé et Sirot fils, Pont-Trambouze	50 00
MM. Victor Taillan et fils, Marseille	100 00
M. Henry Hamelle, Paris	25 00
MM. Get Frères, Revel	100 00
Etablissements Raynal et Roquelaure, Capdenac	100 00
M. Pierre Lebaudy, Paris	200 00
Société anonymes Hauts-Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson	100 00
MM. Caplain Saint-André et Fils, Paris	200 00
MM. Mercier Frères, Paris	100 00
M. Ernest Lambert, Neuilly	100 00
Tréfileries et Laminoirs du Havre, Paris	500 00
Société Générale de Coutellerie et Orfèvrerie, Paris	20 00
M ^{me} Ouvré, membre de la Société de Géographie	50 00

M. Antoine Nègre, Marseille	20 00
Établissements Latrille et Ginestet, Bordeaux	10 00
M. François, délégué du gouvernement général de l'A. O. F à l'Office colonial	25 00
M. Beurdeley, délégué par intérim du gouvernement général de l'A. O. F. à l'Office colonial	25
Total de la troisième liste	12.595 00
Total des deux premières listes	49.380
Total général	61.973 00

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

Rapport général sur les premières mesures d'organisation de l'œuvre (*La Dépêche coloniale*, 8 juin 1915)

L'action du Comité d'assistance aux troupes noires s'exerce parallèlement sur les services dépendant de la direction des troupes coloniales et sur ceux de la direction du Service de Santé.

Au cours du voyage que je viens d'effectuer dans la 15^e région j'ai donc eu à prendre contact avec le général Servières, commandant ladite région, et les autorités relevant des 7^e et 8^e directions.

J'ai trouvé partout l'accueil le plus bienveillant et l'aide la plus efficace, chacun s'efforçant de faciliter ma tâche en me procurant les moyens d'assurer l'œuvre entreprise par le comité.

Marseille

La place de Marseille reçoit des contingents noirs qui lui sont envoyés de Dakar. Elle en a reçu également du Maroc. Les contingents arrivent irrégulièrement. Ils se composent de 500 à 1.000 hommes et se succèdent parfois à de très courts intervalles. La place est chargée de compléter leur équipement, ce qui est l'affaire de deux ou trois jours, puis de les acheminer sur [le camp de concentration de Fréjus-Saint-Raphaël](#).

La place reçoit encore les effectifs en provenance de Fréjus Saint-Raphaël qui sont embarqués à Marseille à destination des Dardanelles. Il en résulte un mouvement constant et fort important de troupes noires qui donne forcément lieu à un déchet.

Les malades sont dirigés sur les diverses formations sanitaires de la ville, les inaptes sont cantonnés par les soins du dépôt des isolés qui entretient également des effectifs d'artillerie coloniale ainsi que les hommes renvoyés au dépôt.

On peut estimer que la place de Marseille aura en permanence 5 à 600 hommes noirs dans ses cantonnements, hommes valides mais momentanément inutilisés.

À mon arrivée à Marseille, j'ai trouvé, d'une part, le service de santé préoccupé d'assurer aux nombreux malades les meilleurs soins possibles, de l'autre, le dépôt des isolés embarrassé des hommes qui, le soir et le dimanche, fréquentent les cabarets et autres lieux où ils s'enivrent et font scandale.

En ce qui concerne les malades, l'opinion des diverses autorités que j'ai consultées a été unanime pour recommander leur concentration sur des formations spéciales où ils seraient soignés par un personnel dressé à leurs habitudes, à leur mentalité, où ils seraient nourris de la façon qui convient à leur tempérament, où enfin, [leur manière de vivre très différente de la nôtre](#), ne serait pas une gêne et parfois une souffrance pour nos soldats blancs et dont nos tirailleurs reçoivent nécessairement le contrecoup.

Aucune formation de la Croix-Rouge, aucun hôpital ni militaire ni municipal ne pouvant être désaffecté de sa destination actuelle pour être transformé en hôpital de

Sénégalais, j'ai dû rechercher un local où l'on pourrait centraliser les malades et blessés actuellement répartis dans tous les hôpitaux de la ville.

Le groupe scolaire du boulevard de la Major qui servait de cantonnement aux troupes noires, a pu, avec le bienveillant concours de la place et de la municipalité, être mis à ma disposition et l'Association des dames françaises a bien voulu se charger de l'organisation et de la gérance de ce nouvel hôpital.

Ces dispositions ayant été ratifiées par le directeur du service de santé, le premier acte du Comité d'assistance aux troupes noires a donc été de mettre à la disposition des autorités militaires de la 15^e région un hôpital de 170 lits, qui fonctionnera à partir du 1^{er} juin dans des conditions tout à fait excellentes.

J'ai fait allusion plus haut aux scandales causés par les tirailleurs qui, en dehors des heures de caserne et le dimanche, errent par la ville où ils fréquentent particulièrement les quartiers du Vieux port. J'ai pu constater par moi-même en plein jour des faits déplorables. [Attirés dans des cabarets et des maisons louches, incités à boire par la population spéciale qui habite ces quartiers, nos noirs s'enivrent et se livrent en pleine rue à des actes déplorables.](#)

Dans le but, sinon d'éviter, du moins d'atténuer des faits aussi fâcheux pour la discipline que pour la santé et la morale, le Comité d'assistance aux troupes noires s'est rendu locataire d'une villa sise à Endoume. Dans une situation qui domine la rade, bien ensoleillée, cette villa comporte un parc de 5.000 mètres environ, qui, moyennant quelques aménagements et installations, sera très suffisamment isolé. L'immeuble a été mis à la disposition du dépôt des isolés, qui en assure la surveillance et l'administration.

Nous avons bon espoir que la création d'un milieu répondant à leur mentalité, et où ils retrouveront certaines de leurs habitudes, incitera nombre de nos tirailleurs à y fréquenter avec plaisir. Ils auront là la possibilité de vivre à leur manière, d'y faire de la musique, de s'y livrer aux jeux qui leur sont coutumiers. Ils y trouveront des boissons hygiéniques et le dimanche, les denrées et condiments spéciaux pour la préparation de la nourriture dont ils sont particulièrement friands.

Fréjus–Saint-Raphaël

Le camp de concentration, commandé par le colonel Lavenir, est installé sur l'ancien champ d'aviation, dans des conditions excellentes. Lors de mon passage, 7.000 à 8.000 hommes y étaient réunis, et ce chiffre, par suite des arrivées nouvelles, doit être maintenant augmenté de plusieurs milliers, malgré les départs qui ont eu lieu pour les Dardanelles.

Tous ces hommes font bonne impression. Ils sont sains, vigoureux, bien équipés et leur moral est généralement bon, en dépit du dépaysement et du déchet d'acclimatement qui, quels que soient les soins dont ils sont entourés, est malheureusement important.

Les hommes qui arrivent directement de l'Afrique Occidentale sont d'un maniement plus facile que ceux qui ont fait campagne au Maroc ou qui ont été sur le front.

En vue de réduire au minimum les inconvénients pouvant résulter de la fréquentation des cabarets, le colonel Lavenir a pris des dispositions qui s'exécutent d'une façon parfaite.

L'action du Comité d'assistance aux troupes noires s'exerce actuellement, à Fréjus–Saint-Raphaël, de la façon suivante : représentations cinématographiques organisées deux fois par semaine dans le camp, envois de kolas, huile de palme, arachides, piments, cassonade, pour améliorer l'ordinaire et donner aux noirs les aliments qu'ils aiment. Le camp reçoit également des pipes, des miroirs, des couteaux qui sont remis en cadeaux à tous les hommes qui se conduisent bien. Chaque bataillon a été muni d'un photographe et, enfin, [des instruments indigènes de musique attendus d'Afrique permettront aux noirs d'organiser des tam-tams comme ils ont coutume de le faire dans leurs villages.](#) Des photographes amateurs ont bien voulu se charger de photographier

nos tirailleurs qui reçoivent un certain nombre d'épreuves. 800 à 1.000 clichés pourront ainsi être faits chaque mois.

C'est grâce à l'obligeant concours de M. Thévenet, propriétaire à Menton, et de M. Gaudin, inspecteur du P.-L.-M. à Fréjus, que l'activité du comité s'exerce facilement dans les conditions ci-dessus, et en attendant que de nouveaux besoins soient signalés pour le camp de concentration de Fréjus-Sant-Raphaël. M. Gaudin a bien voulu accepter les fonctions d'agent trésorier pour les dépenses courantes.

Menton

Dès sa constitution, le Comité d'assistance aux troupes noires se rendant compte de l'importance que son action pourrait prendre à Menton comme aussi de certaines difficultés d'ordre local qu'il faudrait surmonter, décida d'y créer un sous-comité qui est ainsi composé :

MM. le général Frey, président d'honneur ; Bioves, conseiller général, président effectif ; Molinari, maire de Menton ; Le Roy Dupré, maire de Roquebrune ; le comte de Solms ; Racine, propriétaire à Menton.

À Menton comme à Marseille, nos efforts et nos soins ont à se partager entre :

1° Une formation de 150 lits environ annexe de l'hôpital municipal n° 84 *bis* réservée aux Sénégalais et installée dans le pavillon Victoria ;

2° Une seconde formation de 150 lits, également installée à l'hôtel Alexandre, constitué en hôpital de contagieux, et qui comprend encore 150 lits pour les malades européens (hôpital complémentaire n° 30) ;

3° Un dépôt de convalescents installé dans une partie, environ moitié, des casernes de Menton, situées sur la commune de Roquebrune.

Il y avait encore récemment à Menton un bataillon de tirailleurs (commandant d'Adhémar) qui, envoyé aux Dardanelles, y est arrivé au moment du débarquement. Taillé en pièces par le feu des Turcs, il s'est glorieusement comporté.

Le pavillon Victoria, réservé aux Sénégalais, et l'hôpital des contagieux ont pour médecin-chef le docteur Maclaud, administrateur en chef des colonies. [On ne pouvait mieux faire que de charger le docteur Maclaud, qui a fait toute sa carrière de médecin et d'administrateur en Afrique Occidentale, d'un hôpital de Sénégalais.](#) Élève de Ballay, sous les ordres duquel il a servi longtemps, le docteur Maclaud connaît les noirs pour les avoir soignés et administrés pendant vingt ans. [Il parle plusieurs dialectes africains.](#)

Avant la constitution du sous-comité de Menton, le docteur Maclaud avait adressé au directeur du Service de Santé de la 15^e Région un rapport dans lequel il exposait tous les vices que présentait pour le traitement des noirs, malades et blessés, l'organisation actuelle : l'hôpital Victoria n'étant qu'une annexe sans aménagements spéciaux de l'hôpital municipal numéro 84 *bis*, l'intervention du médecin-chef chargé des Sénégalais ne pouvait se produire utilement, et, parmi les nombreux inconvénients de cet état de choses, à noter tout particulièrement la défectuosité du régime alimentaire des malades noirs.

Le pavillon Victoria, par son exposition et le luxe de ses installations, excellent pour des malades et des blessés européens, était tout à fait mauvais pour des Sénégalais qui, avant tout, ont besoin de soleil et d'espace, choses qu'on ne peut leur donner dans un immeuble exposé au nord et n'ayant qu'une cour exigüe comme d'ailleurs au pavillon Leubner, autre dépendance du 84 *bis*. Enfin, [chose douloureuse pour nos noirs, le long des grilles qui clôturent cette cour se presse constamment une foule curieuse et gênante.](#)

Le docteur Maclaud concluait au transfert dans un local mieux approprié de nos noirs malades et blessés et à la constitution d'une formation autonome permettant de leur donner les soins spéciaux qui leur sont nécessaires.

Après examen de cette situation, le sous-comité de Menton fit siennes les conclusions du docteur Maclaud qui reçurent également l'approbation du directeur du Service de Santé de la 15^e Région. Le major Heuyer proposait, en effet, au ministre de la guerre d'affecter à l'hôpital sénégalais les deux hôtels Carlton et Prince de Galles.

Consulté par le directeur du Service de Santé à Marseille, j'avais donné, avant même de me rendre à Menton, mon entière approbation à ce projet. Sur place je pus me rendre compte, et particulièrement au cours d'une conversation avec le docteur Carrive, directeur du Service de Santé à Menton, combien les inconvénients signalés par docteur Maclaud et relevés par le sous-comité étaient réels et de l'urgence qu'il y avait à donner à l'hôpital sénégalais qui n'était pour ainsi dire qu'une fiction administrative, l'autonomie dont il avait besoin pour répondre à son but et à sa raison d'être.

J'aborde maintenant la question du dépôt des convalescents.

Comme je l'ai indiqué plus haut, ce dépôt est installé dans les casernes de Menton à Roquebrune. Il est commandé par le capitaine Nazaret et les soins médicaux sont assurés par le major Grosfiler. J'ai été très heureusement frappé de la bonne tenue du dépôt et de l'Organisation intelligente et pratique de l'ambulance et de la pharmacie.

C'est au moyen des fonds que la Commission de répartition des souscriptions coloniales a mis à la disposition du Dépôt des Convalescents que ces installations ont pu être faites. Des dispositions ont été prises pour les compléter. Les noirs simplement indisposés recevront sur place les soins correspondant à leur état, et certains éclopés suivront dorénavant au dépôt les traitements utiles.

Le dépôt des convalescents comprend actuellement 500 à 600 hommes, tous éclopés, mais valides. Ces hommes, blessés sur le front, seront conservés à Menton jusqu'à la fin de la guerre. Leur nombre ira en augmentant constamment. Si les chambres sont vastes, bien aérées, si les hommes sont confortablement installés, bien nourris, bien soignés, si les cours du quartier sont spacieuses et bien tenues, la situation topographique du dépôt est, pour un cantonnement de ce genre, tout à fait mauvaise. D'un côté, les casernes sont en contrebas de la route qui monte à Roquebrune, de l'autre, elles dominent une série de ruelles où pullulent des cabarets et des maisons borgnes.

Les inconvénients que j'ai signalés au sujet du dépôt des isolés à Marseille sont bien autrement graves à Menton ou plutôt à Roquebrune.

Nos noirs touchent une haute paye : 0 fr. . 60 par jour, et le vin, dans ce pays vaut 0 fr. 20 le litre. De la route, les bouteilles descendent, tandis qu'elles montent des rues voisines, malgré la vigilance du commandant, qui manque de gradés pour pouvoir assurer une surveillance effective. Le soir, les hommes passent par dessus les murs et envahissent les débits, en dépit des mesures d'interdiction qui ont été prises. Il y a eu des batteries avec les gendarmes, qui ne veulent plus s'aventurer dans ces ruelles de Roquebrune, et il est arrivé que le poste des chasseurs alpins a dû sortir en armes pour rétablir l'ordre.

Quant aux contraventions relevées contre les débitants, elles sont régulièrement levées par la justice de paix. D'autres faits plus graves sont fréquemment signalés. Les femmes incriminées se prétendent l'objet de dénonciations calomnieuses et ne craignent même pas d'en référer au préfet.

Pour remédier à cet état de choses, nous avons envisagé deux expédients dont l'un est en voie d'exécution et l'autre à l'étude.

Dans un grand garage, tout proche du dépôt, qui a été mis à notre disposition contre l'autorisation d'y vendre des boissons hygiéniques, nous avons installé un cinématographe qui fonctionnera tous les soirs. L'attrait des représentations, l'ambiance sénégalaise que nous pourrons créer dans ce local y attireront un certain nombre de noirs et ce sera toujours autant de gagné sur les tentations et les excitations du dehors.

L'autre expédient consiste à rechercher, et c'est le maire de Roquebrune qui a bien voulu s'en charger, une olivette, c'est-à-dire une propriété plantée d'oliviers où

pourrait être constitué pendant toute la belle saison, un cantonnement d'indigènes. Ils y vivraient presque leur vie africaine, à l'abri des sollicitations fâcheuses dont ils sont l'objet.

Nous avons même envisagé l'éventualité de faire venir les femmes de ceux qui le demanderaient, et auxquels cette faveur pourrait être accordée en récompense de leur bonne conduite.

Une sorte de village noir serait ainsi constitué pour le plus grand bien de nos hommes.

Quelques noirs font expédier, par les soins du commandant du dépôt, des mandats à leurs familles. Jamais, jusqu'ici, un avis de réception n'est venu leur prouver que l'argent avait touché les destinataires. J'ai signalé le fait au gouverneur général, en le priant de vouloir bien faire rechercher quelles mesures pourraient être prises pour que les expéditeurs soient avisés que leurs envois sont bien parvenus.

La question de la correspondance se présente encore d'une autre façon, celle-là en dehors du cadre dans lequel doit s'exercer l'action du Comité d'assistance aux troupes noires. Je crois cependant devoir en parler, en raison de l'importance qu'elle me paraît avoir. Nos noirs écrivent en Afrique ; pour les lettres qui passent par l'intermédiaire du chef de dépôt, rien à dire, ou plutôt rien à craindre ; mais d'autres lettres sont écrites et expédiées en dehors du dépôt. Que disent-elles ?

De même, nos noirs reçoivent des correspondances qui ne passent pas par le dépôt, et c'est ainsi, sans doute, qu'ils ont connu les mouvements d'agitation qu'il a fallu réprimer dans certaines régions de l'Afrique Occidentale française, à la suite des recrutements qui y avaient été faits. Il y a là, à mon avis, un danger contre lequel il est urgent de prendre des mesures comme on en a pris à l'égard de la correspondance des troupes de l'Afrique du Nord. Je n'ai pas besoin d'insister sur les conséquences de toutes sortes que pourrait provoquer la liberté de la correspondance.

L'Afrique Occidentale française fournit à la métropole un contingent de 63.000 hommes. C'est un sacrifice et un danger qui pourraient avoir, dans un avenir prochain, des effets politiques graves, si toutes les précautions pour les éviter ne sont pas prises.

En ce qui concerne Menton, il me reste à résumer les propositions que j'ai soumises à l'approbation du comité local et qui ont été ratifiées :

1° Confirmation des précédentes résolutions en ce qui concerne une formation indépendante pour les tirailleurs sénégalais et avis conforme à celui de la direction du Service de Santé de la 15^e région de l'installation dans les hôtels Carlton et Prince de Galles qui seraient loués ou réquisitionnés à cet effet ;

2° Achat d'un matériel de mécano-thérapie qui sera installé dans une dépendance de l'hôtel Carlton afin de n'avoir plus à envoyer à Cannes les malades qui doivent recourir à ce mode de traitement et dont, quand ils ont quitté Menton, on n'entend plus parler ;

3° Installation d'un cinématographe pour les hommes du dépôt ;

4° Amélioration de l'installation de la pharmacie et de l'ambiance du dépôt des convalescents ;

5° Achats de voitures pour le transport des mutilés ;

6° Constitution d'un fonds dont la gérance a été confiée à M. le receveur municipal qui s'est mis à la disposition du comité et qui permettra de faire face à diverses dépenses locales et tout particulièrement à l'achat de médicaments et de réactifs pour le petit laboratoire d'analyses qu'a installé le docteur Maclaud et qui n'est pas entretenu par l'Administration.

J'ai fait faire, de Marseille, pour les malades et les convalescents, une première expédition de kolas. J'ai commandé des nattes, un millier, pour les hommes du dépôt qui se couchent dehors sur leurs couvertures au grand détriment de celles-ci. Je fais enfin expédier un assortiment important de plaques pour l'atelier de radiographie créé par le professeur Kahn, médecin en chef de l'hôpital du Casino et qu'il a tenu

généreusement (personnel et matériel) à la disposition du docteur Maclaud, lequel en a largement usé.

Dès mon retour à Marseille, j'ai mis le général Servières au courant de tout ce qui précède et lui ai présenté le gouverneur en retraite Capest, qui a bien voulu accepter d'être le délégué régional pour la 15^e région du Comité d'assistance aux troupes noires. Il le représentera auprès des autorités militaires et civiles et c'est dans ces conditions que j'ai demandé aux Départements de la guerre, de l'intérieur et des colonies de vouloir bien l'accréditer auprès des administrations locales.

M. le gouverneur Capest centralisera toutes les questions concernant le comité dans la 15^e région et restera constamment en contact avec les autorités.

J'ai rencontré à Marseille le docteur Grall, inspecteur général des hôpitaux de la 15^e région, qui, lui aussi, estime qu'il doit être procédé pour nos Sénégalais comme on la fait déjà pour les indigènes de l'Afrique du Nord et que la concentration des malades et des blessés s'impose.

Le docteur Grall envisage, pour l'hospitalisation de nos tirailleurs, la création d'un nouvel hôpital de 300 lits pour lequel le séminaire de Fréjus pourrait être utilisé.

Il découle d'une opinion aussi autorisée que celle du docteur Grall que la 15^e Région, malgré ce qui existait déjà, malgré l'installation par les soins de l'Association des dames françaises et du Comité d'assistance aux troupes noires de 170 nouveaux lits boulevard de la Major à Marseille, malgré l'augmentation probable de lits qui va résulter de l'installation de l'hôpital sénégalais dans les hôtels Carlton et Prince de Galles à Menton, réquisitionnés à cet effet, est encore insuffisamment outillée pour faire face aux nécessités de demain.

Le général Famin m'a demandé s'il ne serait pas possible au Comité d'étendre son action en Tunisie où sont envoyés les blessés des Dardanelles. Je me suis mis en rapport avec le résident général, M. Alapetite et, d'accord avec lui, la question va être étudiée car nous en comprenons toute l'urgence.

Formation sanitaire de Bordeaux

Les auxiliaires noirs sont placés dans une seule formation à Bordeaux. Toutefois, certains hôpitaux y sont absolument spécialisés, ce qui fait qu'on rencontre des noirs à l'hôpital Grand-Lebrun (mécanothérapie-électro-hydro), à l'hôpital Saint-Genès (affections cérébrales, troubles du système nerveux), Petit Lycée de Talence (grands blessés, amputés, etc.).

M. Philippe Delmas veut bien représenter notre Comité à Bordeaux. Il s'est déjà occupé avec beaucoup de zèle intelligent des noirs hospitalisés à Bordeaux et leur a fourni le complément alimentaire qu'ils aiment.

M. Philippe Delmas a appelé notre attention sur l'opportunité de la nomination à Bordeaux, auprès des troupes noires, d'un interprète stagiaire. L'idée est excellente. Par lui, les médecins traitants seront au courant de l'état de chaque malade.

En outre, l'interprète jouera, sous le rapport moral, un rôle des plus utiles auprès des tirailleurs, dont il gagnera la confiance, pour peu qu'il soit attentif et bienveillant. Nous avons appelé l'attention de M. le ministre de la guerre sur l'intérêt qu'offre cette création génératrice.

Comité de Dakar

Dès le 1^{er} avril, j'informai M. le gouverneur général W. Ponty de la constitution de notre Comité et je lui demandai de vouloir bien provoquer la création, à Dakar, d'un comité auquel il donnerait son patronage. J'appelai son attention sur un des aspects locaux de la question en Afrique. Je lui disais : « Permettez-moi d'appeler votre attention sur une forme d'assistance qui nous fut recommandée par le général Bonnier, lors de la souscription que nous organisâmes en faveur des femmes et des enfants des tirailleurs sénégalais faisant colonne au Maroc. Il s'agissait de secours : 1° aux femmes

des tirailleurs noirs qui restent en Afrique Occidentale, pour constituer les frais de voyage de retour ; 2° aux veuves des Sénégalais morts au service de la France. Le général Bonnier estimait qu'on arriverait ainsi à produire une impression susceptible de favoriser le recrutement des soldats indigènes. »

Le 30 avril, M. le gouverneur général W. Ponty m'a répondu par une lettre qui m'a vivement touché. Après l'expression de sentiments personnels dont je lui suis reconnaissant, M. W. Ponty s'exprime en ces termes : « D'ailleurs, vous savez combien je suis attaché à la question des troupes noires, combien j'en suis fier, puisque nous pouvons dire que ses résultats sont au-dessus de toutes mes espérances.

« Savez-vous, en effet, que ses effectifs totaux actuellement sous les armes en Afrique Occidentale, Maroc et France atteignent aujourd'hui le chiffre de 60.000 hommes ! C'est superbe, mais je frémis aussi, je vous l'avoue, quand je pense au nombre de veuves et d'orphelins qui resteront et aux éclopés qui nous reviendront après la guerre. C'est à ceux-là qu'il fallait songer et je vous remercie de l'avoir fait. »

La situation des veuves et des orphelins de nos braves tirailleurs doit nous préoccuper au plus haut point. J'ai écrit à M. le gouverneur général de l'Afrique Occidentale que j'allais saisir le Comité de cette question, dont j'ai déjà entretenu M. le ministre des colonies. Elle sera inscrite à l'ordre du jour de notre prochaine réunion.

I. — Situation de trésorerie (fr.)

.....

Récapitulation

Somme disponible sur la souscription en cours 39.560 90

Prévisions de dépenses :

Marseille Fr. 17.600 00

Fréjus St-Raphaël 10.650 00

Menton 9.500 00

à supposer que la souscription s'arrête au 31 mai, nos prévisions de dépenses seraient encore inférieures au montant des souscriptions encaissées de 1.810 90 mais nous n'avons pu chiffrer le coût de l'installation envisagée d'un village noir à Roquebrune.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces prévisions de dépenses n'ont pas de bases certaines, puisque les besoins de l'effectif actuel de troupes noires peuvent se modifier d'un moment à l'autre et que cet effectif lui-même peut varier selon des circonstances imprévues.

J'ai voulu simplement indiquer des probabilités de dépenses en me fondant sur l'expérience d'un premier mois de fonctionnement.

Les prévisions de dépenses ci-dessus ont été établies suivant nos disponibilités en caisse. Il m'a paru sage de procéder ainsi. Notre souscription est loin d'être close. J'espère que les sommes dont nous pourrons bientôt disposer atteindront un chiffre bien supérieur à celui qui forme notre solde au 31 mai. Au fur et à mesure que nos ressources augmenteront, nous pourrons nous montrer plus généreux dans la dotation de chacune de nos organisations. Il nous sera alors possible d'établir un budget additionnel donnant à notre effort plus d'amplitude.

Paris, le 31 mai 1915.

Le président du Comité d'assistance aux troupes noires,
Julien Le Cesne.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES
(*La Dépêche coloniale*, 11 juin 1915)

Le président du Comité d'assistance aux troupes noires vient de recevoir du président de la chambre de commerce de Rufisque la lettre suivante, qui exprime avec tant de cœur et de simplicité les sentiments de nos amis d'Afrique, que nous n'hésitons pas à la publier :

Monsieur le président,

Au moment où nous voyons partir vers l'Europe les nombreux indigènes de l'Afrique Occidentale française qui, sous le costume de tirailleurs et d'artilleurs, vont participer à une lutte aussi juste contre des nations barbares, votre appel ne pouvait rester sans être entendu. Notre Compagnie veut, comme vous tous, participer à l'œuvre de secours que vous avez eu l'heureuse inspiration de créer ; aussi elle vous prie d'accepter la somme de 250 fr. représentée par le mandat-postal que j'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli.

Puisse cette modeste souscription soulager les blessures de nos indigènes de l'Afrique Occidentale française qui se battent si vaillamment à côté de nos troupes blanches.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma très haute considération.

Le président, Ch. Régnauld.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

UNE « JOURNÉE DU TIRAILLEUR SÉNÉGALAIS » (*La Dépêche coloniale*, 29 juin 1915)



Vivent les tirailleurs sénégalais 1914-1915

En apprenant à nos lecteurs dans notre numéro du 15 juin la pénible nouvelle de la fin prématurée du gouverneur général Ponty, nous disions qu'il s'était voué corps et âme à l'organisation de l'armée noire. Il a fait plus que de l'organiser : pas un instant il n'a cessé de s'inquiéter de nos braves Sénégalais à l'issue des durs combats auxquels ils sont venus prendre part en Europe, et, on peut dire que sa sollicitude pour eux se sera manifestée jusqu'à ses derniers moments.

Dès que les rigueurs de l'hiver nécessitèrent leur envol dans le Midi, où beaucoup d'entre eux arrivaient fatigués, anémiés, blessés, M. Ponty se préoccupa d'adoucir leur sort ; les dépôts et hôpitaux où ils résidaient reçurent, conformément à ses instructions, des produits du pays natal, notamment des noix de kolas fraîches, dont les noirs sont si friands, et, en outre, des jeux, des instruments de musique, des tam-tams pour les distraire.

En même temps, il pensait aux veuves, aux orphelins, aux mutilés. Aussi, dès qu'il fut question de fonder un Comité d'assistance aux troupes noires, il assura immédiatement de sa collaboration les organisateurs en France et créa à Dakar un sous-comité. Il donnait une subvention assez élevée, mais il déplorait qu'en raison des circonstances, le budget général de l'Afrique Occidentale française ne pût pas mieux faire et il s'ingéniait à chercher des ressources supplémentaires en dehors des souscriptions et des appels de fonds aux particuliers.

Se souvenant du succès de la « Journée du 75 » et, bien que terrassé déjà par le mal qui devait l'emporter, il écrivait le mois dernier encore à son délégué à Paris une lettre des plus touchantes, l'invitant à faire frapper d'urgence une médaille représentant un tirailleur avec, en exergue, l'inscription : « Vivent les tirailleurs sénégalais 1914-1915 », dans le but d'organiser à Dakar et dans toute l'Afrique Occidentale française une « Journée du tirailleur sénégalais ».

Ses instructions ont été fidèlement exécutées ; les médailles sont maintenant à destination et le but sera atteint. Le gouverneur général Ponty ne sera pas là pour présider à cette cérémonie, mais chacun saura qu'elle est son œuvre et tous, Indigènes comme Européens, s'empresseront de donner généreusement leur obole pour grossir la

caisse du comité et posséder en souvenir la médaille, d'ailleurs très réussie, dont nous donnons aujourd'hui la reproduction.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES
(*La Dépêche coloniale*, 6 juillet 1915)

Souscriptions recueillies au 30 juin

M. Cochin fils, Paris	10 00	
Les fils de Peugeot frères, Paris	100 00	
M. H. Duchartre, Nice	10 00	
M. H. Saubiette, Mauleon-Soule	50 00	
Manufacture française d'armes et de cycles, Saint-Étienne	50 00	
Comptoirs Marc Caland, Bordeaux	100 00	
Établissements Pozzo di Borgo, Marseille	50 00	
MM. Paul Vaillant et fils, Barjols	200 00	
Compagnie française des chemins de fer au Dahomey	500 00	
MM. Rödel et fils frère, Bordeaux	100 00	
M. A. Seguin, Bordeaux	20 00	
M. Daniel Révolat, Bordeaux	5 00	
MM. Paterson Zochonis et C° Limited	100 liv. st.,	Mancheste
		2.595 00
M. C. Madrolle, Paris	20 00	
M. Isidore Prat, Bordeaux	20 00	
MM. E. Cusenier, fils aîné et Cie, Marseille	50 00	
MM. Bermond jeune et fils aîné, Bordeaux	50 00	
M. Henri Vigé, Bordeaux	20 00	
Société anonyme des Ciments Français, Paris	20 00	
M. Augustin Blanchet [papetier], Rives	100 00	
MM. Baudin, Carault et Cie, Paris	10 00	
Manufacture cotonnière d'Oissel	100 00	
MM. Mélia frères, Alger	50 00	
Société anonyme des Rizeries françaises, Le Havre	100 00	
Compagnie de Navigation Cyprien-Fabre et Cie, Marseille	500	
M. Mallet, Bordeaux	10 00	
MM. J.-L. Duret et Cie, Bordeaux	100 00	
MM. A. Delor et Cie, Bordeaux	100 00	
MM. Seignouret frères, Bordeaux	50 00	
MM. Victor Alary Guilhem et Cie, Bordeaux	20 00	
Papeteries du Sud-Ouest, Orthez	40 00	
M. Célestin Ballay, Plancher-Bas	50 00	
Savonnerie Toulousaine, Toulouse	10 00	
Société anonyme des anciens établissements A. Saupiquet, Nantes	500 00	
MM. Paul Fouriscot et fils, Pontacq	20 00	
M. A. Couach. Arcachon	25 00	
Société des biscuits Olibet, Talence	50 00	
M. E. Bruckert, Mirepoix	50 00	
M. L. Lescure, château de Claix [beurrerie], par Rouillet [Charente]	50 00	
MM. Boulestin et Cie, Cognac	50 00	
M. Montoussé, Bordeaux	20 00	
M ^{me} veuve F. Lassus, Toulouse	10 00	
MM. Gattel, Terrenoire	5 00	
MM. A. Michelin et Cie, Clermont-Ferrand	200 00	

M. Émile Maurel, Bordeaux 500 00
MM. Rey et Trambly, Montpellier 20 00
MM. Rocca, Tassy et de Roux, Marseille 200 00
Compagnie du Port de Bizerte, Paris 250 00
Compagnie du Port de Fédalah, Paris 125 00
Compagnie Franco-Marocaine de Fédalah, Paris 125 00
M. Manuel Misa, Le Havre 10 00
M. J.-B. Masclat aîné, Bordeaux 100 00
Chambre de commerce de Rufisque 250 00
M. Maurice Pouyade, Saint-Victor-de-Cessieu 20 00
M. Albert Leclanché, Sainte-Savine 10 00
MM. Amieux frères et Cie, Nantes 100 00
MM. Fremont frères Cie, Condé-sur-Noireau 20 00
MM. Desvernay et Cie, Paris 10 00
MM. Nuyens et Cie, Bordeaux 25 00
Parfumerie L. T. Piver, Paris 50 00
MM. Durieux et Rodriguez et Union laitière du Jura 50 00
Vve Vilain et fils, Cholet 10 00
Société an. des Usines de Rosières 50 00
V^e Thiébeault, Bordeaux 100 00
M. Gabriel Beaud, Terrenoire 50 00
M. P. Thuillier-Buridard, Vignacourt 25 00
M. Lautier fils, Grasse 30 00
MM. Arbonnaud, Albagnac et Pichon, Périgueux 50 00
MM. Pointet et Girard, Paris 25 00
Cycles Griffon, Courbevoie 10 00
Société laitière des Alpes Bernoises (M. May) 300 00
Compagnie Française Afrique occidentale, le personnel du bureau de Bordeaux
17 00
L'Aluminium Français, Paris 50 00
Les héritiers du docteur Pierre, Paris 50 00
M. Émile Gay, Paris 20 00
M. Maurice Bonneau, Amboise 20 00
M. Dessaux, fils [vinaigre], Orléans 50 00
M. Marcel Delevoye, lieutenant de vaisseau cuirassé 15 00
Les héritiers de Marie Brizard et Roger, Paris 50 00
Maurice Frings et Cie, Paris 50 00
M. L. Clause, Brétigny-sur-Orge 10 00
M. Bouton, Paris 5 00
MM. Bernard et fils, Bordeaux 25 00
M. A.-B. Laforest fils, Périgueux 50 00
Établissements A. Biette et fils, Nantes 100 00
Compagnie parisienne des asphaltes, Paris 20 00
M. A. Lanfrey, Entre-Deux-Guiers 10 00
M. Carçabal, Oloron 25 00
M. Gustave Magnan et Cie, Marseille 50 00
M. Hunziker, Paris 20 00
M. Paul Canet, Le Faou 20 00
M. Guichard, Manchester 300 00
M. G. Biraben, lieutenant au 50^e régiment d'artillerie, Rennes 20 00
MM. Devos et Hava, Marseille 100 00
MM. Fraissinet, Slamos et Scaramanga, Marseille 50 00
M. Stratti Scaramanga, Marseille 50 00

Association cotonnière coloniale, Paris	100 00
M. E. Perrey, Paris	20 00
Comte et comtesse de Solms, Menton	200 00
M. Sixsmith, Manchester	100 00
M. Georges Bosnière, Caen	20 00
Compagnie française de l'Afrique Occidentale : le personnel féminin du bureau de Paris	27 00
M. Henri Desprez, administrateur délégué de la Parfumerie Milot	10 00
M. Henri Chapot, Paris	25 00
M. Pâris, ancien député de la Cochinchine, Saïgon	100 00
Les Sénégalais d'Aboisso	68 00
M. Eugène Fimbel, Bordeaux	100 00
M. Ch. Sartor, Cette	20 00
Total de la quatrième liste	10.272 00
Total des trois premières listes	61.975 00
Total général	72.247 00
Don en nature : Maison G. Ménière Soanen et ses fils, Thiers, couteaux.	

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES
(*La Dépêche coloniale*, 30 juillet 1915)

Nous avons reçu communication de diverses lettres intéressantes concernant l'acte bienfaisant de ce comité en faveur de nos tirailleurs sénégalais et soudanais :

Menton. — L'hôpital Carlton fonctionne à merveille et se remplit rapidement ; il y a déjà 201 malades et 40 Sénégalais à Alexandra. C'est Fréjus qui nous approvisionne en malades. Grâce au Comité, on a pu installer la suralimentation sur une large base et les résultats de ce régime sont tout simplement merveilleux. La plupart de tous nos bronchiteux guérissent vite et vont pouvoir repartir à leur service.

Les appareils électriques sont arrivés et on a déjà installé le traitement des éclopés. Là encore, ça marchera.

On attend toujours la mécano-thérapie.

Fréjus. — Voici quelles sont les dépenses faites à Fréjus à ce jour :

Pour dix séances de cinéma, du 15 mai au 15 juillet	466 fr. 15
soit 0 fr. 60 par séance.	
Droits d'alcool sur dattes et huiles	42 05
Frais de photographie pour 800 photographies distribuées, soit par photographie	0 fr. 08 environ
	61 20
Frais divers	8 45
Total	577 85

Voici, d'autre part, quels sont les besoins du nouveau bataillon (le 6^e), arrivé récemment à Fréjus, et qui n'a pas participé aux dernières distributions :

1.000 pipes, 1 phonographe, 1.000 kilogrammes arachides, 26 kilogrammes noix de kola.

Nos séances de cinéma continuent à être données régulièrement et ont un plein succès. Nous donnons en ce moment un film que la Société Pathé m'a cédé pour un mois, *Grandes Chasses en Afrique*, et qui convient parfaitement au but poursuivi. À chaque séance et en prévenant le colonel, je le prie d'insister près de ses officiers afin que les jeunes recrues principalement soient engagées vivement à assister à nos séances.

Depuis neuf séances qui ont suivi, tous nos films ont été exclusivement comiques. Du reste, l'empressement des Sénégalais à venir assister de plus en plus nombreux à nos projections est une preuve qu'ils ne s'y endorment pas.

Nos petites photographies sont également très recherchées par les soldats noirs et nous nous retirons après chaque séance après avoir épuisé nos châssis de plaques assez rapidement (12 châssis 6-13, soit 24 clichés 6x6 1/2) et en laissant de nombreux amateurs pour une séance suivante et cependant, pour en prendre le plus grand nombre, nous les photographions le plus souvent en groupe de 2 et 3 et jusqu'à une douzaine.

Marseille. — Notre villa Clémentine a le plus grand succès. Dimanche dernier, cent vingt tirailleurs y ont déjeuné et ont pris leurs ébats sous le parc durant toute l'après-midi. Tout s'y est très bien passé. Demain, il en viendra deux cents et j'espère que l'enthousiasme sera encore plus grand.

Ne pourriez-vous vous procurer quelques disques à paroles pour le gramophone ? Un certain nombre de tirailleurs ont dit : Y en a pas parler.

Nombre de Sénégalais venus à la villa du 18 juin (date de l'Inauguration de la villa) au 30 juin 1915 : sergents 12, caporaux 24, tirailleurs 406.

Pendant cette période il a été distribué gratuitement: sirop de grenadine 4 litres, sirop de groseille 3 litres, limonade 30 bouteilles, noix de kola 10 kilogrammes, dattes sèches 30 kilogrammes.

UN BON EXEMPLE

Le personnel de la Comptabilité générale et Finances (2^e division) de la Compagnie P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, a adressé à M. J. Le Cesne, président du Comité d'assistance aux troupes noires, le produit d'une collecte dont le chiffre sera inscrit sur la liste que nous produirons prochainement. C'est là une initiative des plus louables de la part de Français qui ont tenu, malgré leur condition modeste, à participer au paiement de dette contractée par leur pays envers nos sujets de l'Afrique occidentale. Elle mérite d'être donnée en exemple.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES (*La Dépêche coloniale*, 24 août 1915)

Souscriptions recueillies au 21 août 1915

MM. Bonnasse, Marseille	500 00
MM. Ralli frères, Marseille	200 00
Mlle Colette Otto, Paris	20 00
M. Dupuch, Bordeaux	1 00
M ^{me} Bougouin, Bordeaux	1 00.
M. André Rocher, Bordeaux	1 00
M. J. Bardeau, Bordeaux	1 00.
Le personnel du bureau T, de la 3 ^e sous-intendance militaire de Bordeaux	5 50
MM. les fils de Peugeot frères, Valentigney	50 00
M. Paul Le Cesne, Marseille	200 00
Société métallurgique de la Seine, Paris	10 00
Société an. des Fers et Métaux, Rouen	25 00
M. R. Damiani, Marseille	20 00
Cie des Mines de la Grand-Combe, Paris	100 00
Établissement J. Séguignol, Paris	100 00
Compagnie des Forges d'Audincourt	20 00
M. John P. Felt, Boston, 50 dollars	280 00

Forges et ateliers de la Loire, Saint-Chamond	50 00
Etablissements Nozal, Paris	100 00
MM. Boutheon et Dubreuil, L'Horre	20 00
M. L. Casel, Paris	10 00
M. A. Brunet, Auriol	22 50
M. Félix Vilasec, Tombouctou	50 00
M. R. Antonetti, gouverneur du Sénégal	50 00
M ^{me} la comtesse d'Eu, Boulogne-sur-Seine	500 00
M. le capitaine Duteil, Paris	100 00
M. Eugène Schneider, Paris	200 00
M. du Boys (2 ^e versement), Versailles	20 00
M. Ytier, Marseille	25 00
Société anonyme des Forges et Chantiers de la Méditerranée	500 00
Le personnel de la comptabilité générale et finances, « 2 ^e division » de la Compagnie P.-L.-M., Paris	100 00
MM. Campbell et Cummings C ^o , Louisville, 400 dollars	2240 00
Société métallurgique du Périgord, Paris	100 00
Société anonyme des forges et fonderies de Montataire	100 00
Usines métallurgiques de la Basse-Loire	500 00
Raffinerie de Chantenay, Nantes	100 00
Société anonyme des Hauts-Fourneaux, Forges et Fonderies de Pompey	500 00.
Société anonyme des Aciéries de Micheville	300 00
M ^{lle} Ducruet (2 ^e versement), Paris	5 00
Compagnie des Forges et Aciéries électriques Paul Girod	500 00
Comité officiel de répartition des subventions coloniales (p. les Formations sanitaires de Moudros)	10.000 00
N. Gaston Chabert, Marseille	50 00
M. Pierre Durel, Marseille	110 00
M. Bruno Woetzer, Marseille	50 00
Forges et Ateliers de Combeplaine, Rive-de-Gier	200 00
M. Abel Couvreur, vice-président des Sultanats du Haut-Oubanghi, Paris	100 00
M ^{me} Berrier-Fontaine (en souvenir du lieutenant)	10 00
M. H. Muller, Épinal	10 00
M. R. Denille, Puy-Laurens	5 00
M. Wiederkehr, Bandiagara	10 00
M. le gouverneur Peuvergne, Conakry	100 00
M. le secrétaire général Poiret, Conakry	25 00
M. le colonel Almand, Conakry	50 00
M. l'administrateur des colonies Bourguine, Conakry	25 00
M. H. de Lahitolle, Conakry	50 00
N, le capitaine Chauvin, Conakry	25 00
M. le docteur Kerneis, Conakry	25 00
M. l'administrateur en chef Lefevre de Sainte-Marie, Conakry	20 00
M. le docteur Chatenay, Conakry	25 00
M. C.-A. Le Peton, Conakry	100 00
M. Louis Dubot, Conakry	50 00
M. le président Vigneau, Conakry	25 00
M. Candelle-Bejottes, Conakry	25 00
N. Le Merle de Beaufonds, Conakry	50 00
M. Henri Galibert, Conakry	100 00
M. L. Palustran, Conakry	20 00
M. P. Amédée, Conakry	5 00
M. R. Cornut, Conakry	10 00

M. L. Euvray, Conakry	10 00
M. Ch. Stocker, Conakry	10 00
M. P. Duplan, Conakry	15 00
M. Ed. Pache, Conakry	5 00
M. L. Chiltz, Conakry	10 00
M. Jouanet, Conakry	15 00
MM. Leffallah-Sabbague frères, Conakry	100 00
M. Weil, procureur de la République, Conakry	25 00
M. Albert Cohen, Conakry	100 00
M. Charles Dubot, Conakry	20 00
M. Favereau, Conakry	20 00
Total de la cinquième liste	19.242 00
Total des quatre premières listes	72.247
Total général	91.489

Entretien de lits à l'hôpital sénégalais de Marseille	
Banque de l'Afrique Occidentale	20 lits
Compagnie française de l'Afrique Occidentale	20 —
Conseil d'administration de la Compagnie F.A.O.	15 —
Total de la première liste	55 lits

NOS TIRAILLEURS
(*La Dépêche coloniale*, 3 septembre 1915)

M. Le Cesne, président du Comité d'assistance aux troupes noires, veut bien nous communiquer une intéressante lettre qu'il vient de recevoir de la Côte d'Ivoire ⁴. Il nous a autorisé à en extraire les passages suivants :

Bingerville, le 1^{er} août 1915.

Mon cher Président,

Je viens de lire dans la *Dépêche coloniale* du 8 juin 1915 votre premier rapport sur le fonctionnement du Comité d'assistance aux troupes noires.

J'y ai constaté, sans surprise, connaissant vos méthodes de travail, votre ardeur et votre connaissance des choses africaines, sachant aussi de quelles compétences vous vous êtes entouré, que vous ne vous étiez pas préoccupé seulement de la santé physique de mes tirailleurs ; mais que vous aviez constamment le souci de leur santé morale et que vous vous étiez employé, avec une énergie tenace, à les sauvegarder autant que faire se peut, des tentations, des périls même, auxquels ils sont exposés.

Puisqu'en somme, sur des champs d'action différents et éloignés, nous collaborons à la même œuvre, je crois devoir vous faire part de quelques réflexions sur le sujet qui nous préoccupe.

*
* * *

[Le recrutement, faute de volontaires en nombre suffisant, s'opère par voie d'appel ; c'est un impôt supplémentaire que nous levons sur l'indigène pour la défense du pays auquel on l'a incorporé. Toutefois, à la différence de notre conscription, cette levée,](#)

⁴ Probablement de [Gabriel Angoulvant](#).

réduite à un pourcentage de la population, est accompagnée d'avantages pécuniaires appréciables. L'essentiel est d'en faire bénéficier l'intéressé, sa famille et la collectivité.

*
* *

Le voici incorporé. Quel sera son sort ? Matériellement, il sera heureux. Il est nourri, et bien nourri, grâce aux taux de ration toujours largement calculés et à la bonne gestion des ordinaires. Il est régulièrement habillé et, s'il est soigneux de ses effets, peut tirer profit trimestriellement de l'avoir de sa masse individuelle. Il reçoit, en outre, les soldes suivantes :

2 ^e classe	0 fr. 50 par jour
1 ^{re} classe	0 fr. 60 —
Clairon	0 fr. 60 —
Caporal	0 fr. 80 —
Sergent	1 fr. 20 —
Adjudant	2 fr. 89 —

Enfin, il bénéficie, après chaque engagement, de primes et de hautes payes.

Il peut envoyer de l'argent à sa famille, restée au village.

Seule, sa destinée doit nous préoccuper :

Ou bien il reviendra sans infirmités, ou bien il sera réformé pour infirmités ou blessures contractées en service, ou bien il disparaîtra sur le champ de bataille.

Ce sont trois éventualités que je veux examiner.

*
* *

Il est de retour, après avoir été blessé ou non, mais sans mutilation.

À l'expiration de son temps de service, il peut se rengager ; mais il est exposé à repartir de nouveau, sur quelque autre point du globe.

S'il ne veut plus quitter la colonie, il peut regagner son village et travailler au loutan, ou bien encore, devenu débrouillard, faire le colporteur ; il peut aussi s'engager dans les gardes-cercles, c'est-à-dire dans la force de police qui, ici, remplace nos sergents de ville, nos garde-champêtres, notre gendarmerie, nos gardiens de prison.

Là il bénéficiera des soldes suivantes (francs) :

Brigadier chef de 1 ^{re} classe	720
Brigadier chef de 2 ^e classe	600
Brigadier de 1 ^{re} classe	540
Brigadier de 2 ^e classe	480
Garde de 1 ^{re} classe	420
Garde de 2 ^e classe	360
Garde de 3 ^e classe	300
Garde de 4 ^e classe	240

auxquelles viennent s'ajouter des indemnités de vivres, variant de 0 fr. 30 à 0 fr. 70 par jour.

Il pourra prétendre à une pension de retraite qui, suivant les grades, varie de 100 à 200 fr. après quinze ans de service, avec augmentation de 7 fr. 50 par année au-dessus de quinze ans jusqu'à vingt-cinq ans maximum, et pour laquelle les services militaires sont comptés. Des emplois civils lui sont, en outre, réservés et j'ai ici de vieux gardes-

cercles, anciens tirailleurs, qui doublent et même triplent leur retraite, comme plantons, veilleurs de nuit, collecteurs de marchés.

*
* *

Moins heureux que d'autres, il est revenu mutilé et dans l'incapacité totale ou partielle de gagner sa vie. Il est probable qu'il aura obtenu sa mise en réforme et bénéficiera d'une pension qui, suivant les cas, variera de 225 à 377 fr. 10 par an.

C'est peu, dirait-on, et, cependant, c'est suffisant. Comparées avec les pensions de réforme avec des soldats européens (360 à 750 francs), celle des indigènes, étant donné la cherté de la vie en Europe, sont infiniment plus avantageuses.

Ce que je souhaite — et ce n'est pas un souhait inutile — c'est que les administrations métropolitaines, qui ne connaissent pas toujours les colonies et les coloniaux, se montrent très larges dans l'octroi des pensions de réforme. Il ne faut pas qu'un seul de ceux qui auront servi sous notre drapeau soit exposé à devenir impotent, à mourir de misère sous les yeux indifférents — car on est peu charitable dans les villages pour les ouches inutiles — de ses congénères.

Au cours de ma récente randonnée dans les cercles du Nord de ma colonie et jusqu'au Soudan, j'ai rencontré, dans bien des villages, le « retraité ». Même infirme, il était considéré et se disait heureux, consolé du membre perdu par la retraite. Ces retraites, dont le nombre va croître, grâce à la caisse locale de retraites dont j'ai été le promoteur en 1911, constitueront l'assise solide de notre domination. Ils seront dans dix ans plusieurs centaines de mille ; ils auraient tout à perdre au bouleversement de l'ordre de choses établi, et fussent-ils même détachés de nous que, par intérêt personnel, ils épauleront notre occupation.

Le Comité d'assistance aux troupes noires pourrait utilement intervenir pour qu'une large application des règlements et une libérale interprétation des textes assurent à nos auxiliaires mutilés une assistance honorable.

*
* *

Le tirailleur est mort, loin des siens. Ceux-ci ne toucheront rien : la retraite des veuves n'existe pas. Pourrait-on l'instituer ? Je vais essayer d'élucider la question.

Elle l'est, en ce qui concerne les agents indigènes des cadres civils locaux.

Dans chaque colonie, les agents indigènes qui veulent assurer à leurs femmes et à leurs enfants la jouissance de droits éventuels à une pension, doivent faire la déclaration officielle de leur mariage et de la naissance de leurs enfants aux représentants de l'administration dûment qualifiés.

Ces mesures sont faciles à prendre lorsqu'il s'agit d'agents stables qui demeurent des années dans la même colonie, mais deviennent presque impossibles à réaliser lorsqu'il s'agit des tirailleurs, ces perpétuels « errants ».

En effet, le tirailleur sénégalais sert tantôt en Afrique Equatoriale française tantôt en Afrique Occidentale française, en Algérie, au Maroc. Dans chacun de ses stationnements il contracte le plus souvent une union passagère et si l'on veut considérer qu'il prend femme non seulement dans chacune de ces régions mais s'unit dans les différents postes de chaque colonie où il est appelé à servir, ou peut considérer comme impossible de déterminer quels seront la femme et les enfants appelés à bénéficier de la retraite du mari.

Et ces unions ne sont encore, la majeure partie du temps, que contractées à l'amiable sans qu'aucune forme légale vienne les sanctionner. Parfois le tirailleur passe devant un fonctionnaire, avec la famille de la femme, « [une convention entre](#)

indigènes » aux termes de laquelle la dot est stipulée ainsi que le sort réservé à la femme et aux enfants en cas de départ du mari. Ces conventions, conformes aux coutumes légales, spécifient en général que la mère et les enfants resteront dans leur pays d'origine, ce qui constitue un véritable capital pour la femme : les fils feront des travailleurs et les dots des filles revenant à la mère constitueront un revenu. Souvent, du reste, le tirailleur est appelé à servir dans une colonie en guerre où il ne pourrait emmener sa famille. Il s'empresse, du reste, de contracter une nouvelle union dans la contrée où il est appelé à servir.

Dans ces conditions, on se heurte, en l'état actuel des choses, à l'impossibilité presque absolue d'attribuer la retraite à la veuve d'un tirailleur.

La solution, pour porter remède à cette situation, consisterait dans l'attribution d'un secours une fois donné à la famille du tirailleur. Cette façon de procéder donne les meilleurs résultats à la Côte d'Ivoire où le budget local accorde aux familles des gardes-cercles décédés en service une somme de 100 francs qui vient adoucir les regrets et permettre à la famille de subvenir aux premiers besoins.

Dans les détachements de tirailleurs opérant aux colonies, la femme qui vivait avec le tirailleur au moment de son décès, est rapatriée dans son pays d'origine et reçoit un secours donné par les officiers et sous-officiers du détachement. Cette mesure ne peut être généralisée en raison des formidables effectifs actuellement utilisés ; elle ne repose, du reste, que sur le sentiment de charité des chefs du soldat indigène décédé.

La seule solution qui apparaisse comme possible serait que l'État attribue à la famille de chaque tirailleur décédé au service de la France un secours qui, remis soit aux ascendants du défunt que les contrôles nous permettront toujours de retrouver, soit à sa femme et à ses enfants s'il a — ce qui, je le répète, sera l'exception — contracté une union régulière, ou en se montrant très libéral, à la dernière femme avec laquelle il a vécu.

POUR
les familles des tirailleurs sénégalais
DÉCÉDÉS AU COURS DE LA GUERRE
(*La Dépêche coloniale*, 7 septembre 1915)

Sous le titre : *Nos tirailleurs*, j'ai lu avec le plus vif intérêt, dans la *Dépêche coloniale* du 3 septembre, une lettre adressée de la Côte d'Ivoire à M. Le Cesne, l'actif et dévoué président du Comité d'assistance aux Troupes Noires. Cette lettre renfermait des constatations fort justes et appelait l'attention sur des points que l'on n'a pas toujours l'habitude, en France, de considérer avec un soin suffisant.

Les difficultés que rencontrerait l'allocation d'une retraite aux veuves des tirailleurs sénégalais étaient, en particulier, soulignées de façon très judicieuse par l'auteur de la lettre. Je voudrais ajouter quelques remarques à ce sujet.

Nul, je pense, ne me démentira si je dis qu'il est nécessaire que la France fasse quelque chose pour ceux que laisse au pays, dans la « case » où il ne reparaitra plus, le tirailleur tué à l'ennemi, ou mort de blessures reçues au combat, ou décédé des suites d'une maladie contractée durant la guerre. S'il avait survécu à la balle allemande ou turque, si, tout en le laissant impotent ou infirme, le typhus ou le froid de l'hiver avait respecté ses jours, il aurait eu droit à une pension, ce qui n'aurait été que justice. Il ne faudrait pas que sa mort devint prétexte à une économie à réaliser. Cette pension dont il ne pourra pas jouir, que les siens au moins en profitent et qu'ils soient ainsi indemnisés, tout au moins en partie et matériellement, de la perte qu'ils ont subie en la personne du défunt.

Mais ce qu'il s'agit de déterminer, c'est à qui ira cette pension.

Toujours naturellement enclins à appliquer aux autres pays ce qui se fait chez nous, nous sommes tentés de dire : à la veuve du tirailleur décédé.

Or, comme le démontrait l'auteur de la lettre publiée le 3 septembre par la *Dépêche coloniale*, il est, en général, fort malaisé de découvrir quelle est la veuve d'un homme qui a contracté successivement, au hasard de ses déplacements, plusieurs unions, toutes aussi légitimes — ou aussi illégitimes — les unes que les autres.

La difficulté n'est pas moins grande dans le cas où le tirailleur, sans jamais s'être laissé aller à des unions passagères et vagabondes, possède en son pays plusieurs femmes, toutes régulièrement épousées selon la coutume locale. Accordera-t-ou la pension à la femme qui fut épousée la première et qui a, en quelque sorte, le pas sur les autres ? Ce serait profondément injuste pour celles-ci et pour leurs enfants. La partagera-t-on entre les différentes épouses ? Comme je suppose que le total de la pension ne sera jamais bien élevé, la part qui reviendrait à chaque veuve serait une véritable portion de famine.

Supposons même le cas d'une veuve unique et authentique. Si les mœurs des Noirs étaient les mêmes que les nôtres, tout irait fort bien : la veuve recevrait la pension et en jouirait en commun avec les enfants du défunt ; s'il lui prenait fantaisie de convoler en secondes noces, la pension passerait aux enfants qu'elle a eus du tirailleur mort pour la France, et ainsi, le but poursuivi serait atteint de toutes façons.

Mais les mœurs du Soudan ne sont pas les mœurs de France, et la famille noire n'est pas fondée sur les mêmes principes que la famille européenne. J'ajouterai encore que la famille n'est pas fondée, chez tous les Noirs, sur des principes identiques.

Dans un certain nombre de régions, dans la partie méridionale de la Côte d'Ivoire en particulier et dans plusieurs provinces de la Haute Volta et de la boucle du Niger, on rencontre des populations demeurées fidèles au système du matriarcat et n'admettant pas d'autre parenté que celle basée sur la tige utérine. Chez ces populations, non seulement la femme, en se mariant, n'entre pas dans la famille de son mari, mais les enfants qu'elle a de ce dernier eux-mêmes ne sont pas considérés comme étant apparentés à leur père ; en sorte qu'il arrive, entre autres choses, à la mort du père, que femme et enfants retournent à la famille de l'épouse.

Dans ces conditions, une pension accordée à la veuve d'un tirailleur serait en réalité accaparée par une famille n'ayant plus un seul lien de commun avec la famille du tirailleur lui-même. Aux yeux des indigènes et aussi en fait, ce seraient des étrangers qui profiteraient de la retraite destinée en principe à la famille du défunt.

Je dois dire que la coutume la plus généralement répandue au Soudan est tout autre. Notamment chez les Bambara, les Malinké, les Foulanké et les Toucouleurs, qui fournissent les meilleurs et les plus nombreux éléments de nos troupes noires, les enfants nés d'une union régulière appartiennent à leur père et, en cas de décès de celui-ci, demeurent dans sa famille.

Mais il n'en est pas moins vrai que, chez ces dernières populations comme chez celles dont j'ai parlé en premier lieu, **il n'est jamais admis que l'épouse puisse, à un titre quelconque, hériter de son mari**. Le fait d'accorder une pension à une femme, pour l'indemniser matériellement de la mort de son époux paraîtrait monstrueux à n'importe quel habitant de l'Afrique Occidentale, et à juste titre, oserai-je dire avec ceux qui savent comment la famille est organisée là-bas.

Lorsqu'un homme veut prendre femme, il lui faut verser à la famille de sa future une somme dont le taux varie, mais dont la raison d'être est partout la même : privant, par le fait de son mariage, la famille de l'épouse de l'une de ses unités, le mari doit indemniser cette famille ; d'autre part, c'est le versement de cette indemnité qui, seul, lui constitue des droits sur son épouse.

Examinons ce qui va se passer lors du décès du mari. De deux choses l'une : ou bien la veuve demeure dans la famille de son époux défunt, ou bien elle la quitte pour retourner dans sa propre famille ou pour contracter un nouveau mariage.

Dans le premier cas, elle devient généralement la femme de l'héritier du défunt ou de l'un de ses frères. Dans le second, l'indemnité qui avait été versée par l'époux maintenant décédé est remboursée à la famille de celui-ci par les parents de la femme ou par le nouveau mari.

Dans un cas comme dans l'autre, la situation matérielle de la veuve n'est aucunement affectée par la mort de son époux : ou bien l'héritier ou le frère du défunt, qu'il épouse ou non la veuve, survient aux besoins de celle-ci s'il la garde auprès de lui, ou bien c'est sa famille à elle ou son nouveau mari qui se charge de pourvoir à sa subsistance.

Qui au contraire souffre de la mort du mari, sinon la famille de celui-ci, qui se trouve privée de l'un de ses membres et subit ainsi une perte que rien ne vient compenser ? Il va donc de soi que **c'est à la famille du tirailleur, et non pas à sa veuve, que doit aller, en toute équité, la pension accordée par l'État.**

Mais, dira-t-on, la famille n'est pas une entité suffisamment concrète pour avoir accès aux guichets du Trésor et toucher les mensualités ou les annuités d'un titre d'une pension. C'est administrativement exact. Il me faut donc déterminer maintenant par qui sera représentée la famille du défunt.

En principe, il semblerait que le représentant naturel dût être l'héritier du tirailleur décédé, et cela paraîtrait d'autant plus simple, et de nature à mieux faciliter la procédure, que l'héritier chez les Noirs est toujours unique, en dehors de quelques cas très exceptionnels. Mais, s'il n'y a qu'un héritier pour chaque défunt, cet héritier n'est pas partout le même : ici, ce sera le fils ; là, le frère ; ailleurs, le neveu fils de sœur, etc. D'où des complications, des matières à procès, des sources d'irrégularités. De plus, il faut considérer que, dans le cas qui nous occupe, le défunt est presque toujours jeune au moment de son décès : l'aîné de ses fils, si c'est lui qui doit hériter, n'est le plus souvent qu'un enfant ; si l'héritage doit aller au neveu, comme il s'agit du fils d'une sœur cadette, on aura encore affaire neuf fois sur dix à un enfant ; si l'héritage revient au frère, il y aura bien des chances pour qu'il tombe entre les mains d'un jeune homme. De toutes manières, il y aurait lieu de craindre que la pension ne profite pas à ceux auxquels elle est en réalité destinée et qu'elle soit ou bien accaparée par la famille de la mère ou le second mari, si l'héritier est un enfant, ou bien dissipée en folles dépenses, si c'est un jeune homme.

Dans toute famille noire, il est un chef de famille, un patriarche, qui est toujours le plus ancien de la famille, qui est revêtu de l'autorité sur tout l'ensemble de la famille, qui en administre les biens, qui est le premier magistrat de cette cellule vivante, base de tout l'organisme social chez les Noirs. C'est lui qui a payé l'indemnité à la famille de la future lorsqu'il s'est agi de marier Toumané ; c'est lui qui, durant l'absence de ce dernier, a veillé à ce que sa femme et ses petits aient de quoi manger ; c'est lui qui est frappé dans la chair de sa chair lorsque Toumané meurt bravement à l'assaut d'une tranchée ennemie ; et c'est vers lui que se tourneront alors les orphelins.

C'est à lui, au patriarche, que doit aller la pension. Et lui ne sera pas difficile à trouver, car, si l'on n'est pas toujours bien nettement fixé sur l'identité de la femme d'un Noir ni sur la légitimité de ses enfants, aucun doute ne pèse sur l'individualité de son chef de famille, que celui-ci soit son père, ou son oncle, ou son grand-père.

J'ai peur cependant qu'on me fasse une objection. J'avais trouvé les enfants trop jeunes pour toucher pension : on pourrait trouver le patriarche trop vieux. S'il allait mourir un an ou deux après l'octroi de la pension, la famille du tirailleur n'aurait perçu, en somme, qu'une indemnité dérisoire.

À cela je répondrai que rien n'est plus facile que de décider que la pension sera versée durant un nombre d'années déterminé, dix ans par exemple. Le patriarche est comme le roi : il ne meurt pas et ne fait que changer de nom ; lorsque l'un s'en va, un autre, le plus âgé de ses cadets, le remplace automatiquement, chargé des mêmes fonctions, possédant les mêmes droits, astreint aux mêmes devoirs.

Et ainsi, pendant les dix années que durerait la pension, la famille de Toumané en profiterait et ses orphelins, nourris par le patriarche avec l'argent de la France, atteindraient, sans trop souffrir, l'âge où les Noirs commencent à se tirer d'affaire par eux-mêmes.

Broussard⁵.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES
(*La Dépêche coloniale*, 21 septembre 1915)

Souscriptions recueillies au 17 septembre 1915

Baron Hulot, Paris	20 00
Maurice Emmanuel Montauré	14 00
M ^{me} de Lahitolle, Chartres	20 00
Forges et aciéries de Commercy	500 00
MM. J. Pradon et Co, Marseille	150 00
Ligue coloniale française, section du Havre	100
M. Marius Siant, agent consulaire de France à Saint-Vincent, Cap Vert	28 20
M. Le Boucher, Conakry	20 00
M. Dussault, Conakry	20 00
M. Courveille, Conakry	25 00
M. Clergue, Conakry	20 00
M. Lespinasse, Conakry	10 00
M. Merle, Conakry	25 00
M. Nicolaud, Conakry	20 00
M. Lombard, Conakry	20 00
M. de Bernis, Conakry	20 00
M. Armand Galibert, Conakry	
M. Paul Guiraud, Conakry	25 00
M. Ferrier, Conakry	25 00
Docteur Merle, Mamou	30 00
M. Rogue, Bissikrima	10 00
M. Vitiade, Bissikrima	10 00
M. Rezk frères, Bissikrima	10 00
M. D. Batsios, Bissikrima	10 00
M. A Delavekouras, Bissikrima	10 00
M. Kalil Tarnous, Bissikrima	5 00
M. Antoine Elias, Bissikrima	5 00
M. Rachid Habkook, Bissikrima	
M. Rezkalla Chaya, Bissikrima	10 00
M. Elias Sirouji, Bissikrima	10 00
M. Kalil Chakra, Bissikrima	2 00
M. Ouadia Chakra, Bissikrima	10 00
M. Kalil Lebouss, Bissikrima	2 50
M. Bourama Kone, Bissikrima	1 00
M. Sori Kamara, Bissikrima	1 00
M. Moktar Tall, Bissikrima	5 00
M. Namorv Keita, Bissikrima	1 00
Les indigènes du village de Bissikrima	34 00
M. le capitaine Plat, du bataillon de la Guinée	10 00

⁵ Pseudonyme.

M le sous-lieutenant Labourdette —	10 00
M. Bertrand —	2 00
M. Bourgeois —	1 00
M. Nio	1
M. Huettes —	2 10
M. Laguerre —	1 00
M. Gaignard —	1 00
M. Marty —	2 00
M. Nicolas —	1 50
M. Gencel —	2 00
M. Cassagne —	2 00
M. Saint-Laurens —	1 00
M. Rinaud —	3 00
M. Delpeyroux —	3 00
M. Pillot —	2 00
M. Alessandrini (adjudant) —	20 00
M. Costes —	2 00
M. Alessandrini (caporal) —	0 50
M. Huberson —	0 50
M. Jammes —	0 50
M. Manguy —	0 05
M. Armet —	2 00
M. de Lavison —	2 00
M. Couzinie —	2 00
M. Foucher —	1 00
M. Masclat —	1 00
MM Jabre frères, Bissikrima	10 00
M. Georges Rodier, de la Compagnie F. A. O., Boké	20 00
Société commerciale de l'Ouest-Africain, Conakry	150 00
M. Poncin, agent général de la S.C.O.A.	100 00
M. de Villeneuve, de la S. C. O. A.	5 00
M. Schrepfer, de la S. C. O. A.	20 00
M. Vessaz, de la S. C. O. A.	5 00
M. Feller, de la S. C. O. A.	5 00
M. Hanri, de la S. C. O. A.	5 00
M. Goldemann, de la S. C. O. A.	20 00
M. Linder, de la S. C. O. A.	5 00
M. Bowald, de la S. C. O. A.	5 00
M. Keller, de la S. C. O. A.	5 00
M. Stamm, de la S. C. O. A.	25 00
M. Mounier, de la S. C. O. A.	25 00
M. Shelbaum, de la S. C. O. A.	30 00
M. A. Corduriès et Cie, F. A. O., Bamako	25 00
M. G. Cance, Bamako	15 00
M. H. Loyrette et Cie, F. A. O., Bamako	25 00
École spéciale d'Architecture, Paris	50 00
L'Union, Compagnie d'assurance contre l'incendie, Paris	200 00
L'Union, Compagnie d'assurances sur la vie humaine, Paris	200 00
M. G. de Courcy, directeur de la Compagnie d'assurance générales maritimes	200 00
La Nationale, Compagnie d'assurances contre l'incendie, Paris	100 00
La Nationale, Compagnie d'assurance sur la vie humaine, Paris	100 00
Banque de l'Afrique occidentale (2 ^e versement), Paris	5.000 00

Collecte faite par les femmes indigènes du canton de Fissel dans le cercle de Thiès
sous la direction du chef Abdel Kader 327 00
Forges et ateliers de Combeplaine (2^e versement) 200 00
L'Aigle. Compagnie d'assurances contre l'incendie, Paris 100 00
Le Soleil, Compagnie d'assurances contre l'incendie, Paris 100 00
Collecte faite par l'interprète Djibril Ly en Mauritanie 140 45
MM. A. Lacombe et fils, Rive-de-Gier 50 00
Compagnie d'assurances générales, Paris 500 00
Total général 9.143 80
Total des 5 premières listes 91.489 00
Total général 100.632 80

Entretiens de lits à l'hôpital sénégalais de Marseille

M. A. Guichard, Manchester : 2 lits pour la durée de la guerre.
M. H. Sismith, Manchester : 1 lit pour la durée de la guerre.
Le personnel de la Compagnie F. A O Manchester : 1 lit pour 3 mois
M. A. Pourrière, Liverpool : 1 lit pour la durée de la guerre.
Le personnel de la Compagnie F. A. O. Liverpool : 2 lits pour 3 mois.
M. G. Balut, Sierra-Léone : 1 lit pour la durée de la guerre
M. C. Durieu, Sierra-Léone : 1/2 lit pour 3 mois.
M. A. Villebrun, Sierra-Leone : 1/2 lit pour 3 mois.
Le personnel de la Compagnie F. A. O., Accra : 6 lits pour la durée de la guerre.
Le personnel de la Compagnie F. A. O. Coumassie : 5 lits pour 3 mois.
M. J. Constant, Coumassie: 1 lit pour 6 mois.
M. G. Chabert, Marseille : 1 lit pour la durée de la guerre.
M. et M^{me} F. Beaufils, Sherbro: 2 lits pour la durée de la guerre.
M. J. Cadio, Sherbro : 1 lit pour la durée de la guerre.
Le personnel suisse de la Compagnie F. A. O., Sherbro : 1 lit pour la durée de la guerre.
Les commis indigènes de la Compagnie F. A. O., Sherbro : 1 lit pour la durée de la guerre.
Les ouvriers indigènes de la Compagnie F. A. O., Sherbro : 1 lit pour la durée de la guerre.
Le personnel de la Compagnie F, A. O., Marseille : 1 lit pour la durée de la guerre.
MM. A. Fontaine, L. Coron, H. Bedel, H. Durieux, J. Jaccotet, O. Ryff, Marseille : 2 lits pour 3 mois.
M. L. Courvoisier, Casamance : 1 lit pour la durée de la guerre.
Établissements Salagna, Casamance : 1 lit pour la durée de la guerre.
M. R Gontier, Casamance : 1/2 lit pour la durée de la guerre.
Anonyme : 1/2 lit pour la durée de la guerre.
M. Petitmaitre, au nom des employés suisses de Ziguinchor : 1 lit pour la durée de la guerre.
M. Benoit, Casamance : 1 lit pour la durée de la guerre.
M. Borelli, Casamance : 1 lit pour la durée de la guerre.
M. Viala, Casamance : 1 lit pour 3 mois.
M. G. Rihouay, Casamance : 1 lit pour 3 mois.
M. E. Charrière, Grand-Lahou : 1 lit 1/2 pour la durée de la guerre.
M. J. Corduriès, Grand-Lahou: 1/2 lit pour la durée de la guerre.
M. E. Deresse, Lagos : 1 lit pour un an.
Le personnel de la Compagnie F. A. O. , Lagos : 1 lit pour un an.
Le personnel de la Compagnie F. A O., Lagos : 2 lits pour la durée de la guerre.
Le personnel de la Compagnie F. A. O., Bissac [sic] : 1 lit pour la durée de la guerre.
Compagnie des Docks ds Marseille : 10 lits pour la durée de la guerre.

Total de la 2^e liste 56 lits
Total de la 1^{re} liste 55 lits
Total général 111 lits

5 juillet-23 septembre
RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. JULIEN LE CESNE, PRÉSIDENT
(*La Dépêche coloniale*, 15 octobre 1915)

Mes chers collègues,
Je viens vous rendre compte de nos opérations depuis notre dernière réunion et vous entretenir de quelques-unes des questions qui se sont imposées à notre attention.

Organisation et fonctionnement de l'œuvre

1^o Situation de trésorerie. — J'ai jugé utile de placer sous vos yeux, en regard de nos recettes, les dépenses que nous avons effectuées depuis notre constitution en les groupant de telle sorte que, du premier coup d'œil, vous vous rendiez compte de l'emploi de nos fonds. Cet exposé de notre situation financière me dispensera, dans les chapitres qui vont suivre, de revenir sur nos dépenses et me permettra de me borner à un exposé d'ordre exclusivement administratif.

COMPTE DE TRÉSORERIE AU 20 SEPTEMBRE 1915

Total des souscriptions encaissées, y compris 10.000 francs spécialement affectés aux formations sanitaires de Moudros : 104.213 30
Intérêts du compte au 30 juin : 234 20 104.447 50
Dépenses effectuées, dont 2.386 fr. 70 pour les formations sanitaires de Moudros
42.201 35
En caisse :
À Paris : à la Banque de l'Afrique Occidentale : 59.883 25
À Fréjus : M. Gaudin, trésorier : 364 95
À Menton: M. Fornari, trésorier : 1.997 95 62.246 15

DÉPENSES AU 20 SEPTEMBRE 1915

MARSEILLE

Hôpital auxiliaire n^o 223 (Sénégalais)
Participation aux frais d'installation et d'aménagement : 17.500 00
Instruments de musique : 281 70
Dictionnaires et manuels : 66 10 17.847 80

Villa Clementine

Loyer, frais d'installation et d'aménagement : 4.992 50
Chauffage et entretien : 173 05
Jeux et outils : 132 35
Pathéphone et accessoires : 135 70
Frais de tramways des tirailleurs se rendant à la villa, frais de papeterie, etc. : 224 05
Boissons hygiéniques : 139 10
Denrées alimentaires de provenance africaine: colas, arachides, piments, huile de palme, cassonade, thé, etc. : 382 80 6.179 55

Dépôt des isolés

Denrées alimentaires de provenance africaine : 374 25
Achat de lingerie pour l'infirmierie : 200 00
Dictionnaires et manuels : 26 50 600 75
6.179 55
24.628.10

FRÉJUS
Camp

Pour 28 représentations cinématographiques et accessoires : 1.292 15
7 pathéphones et accessoires : 767 45
Photographies, jeux, pipes, couteaux, etc. : 1.032 35
Denrées alimentaires de provenance africaine : 4.292 50
Pharmacie pour l'infirmierie du camp : 449 95
Menus frais divers : 13 95 7.848 35

Hôpital complémentaire n° 55

Pharmacie : 2.382 20
Denrées alimentaires de provenance africaine 306 00 2.688 20 10.586 55

MENTON

Hôpitaux complémentaires n° 30 et 52

Appareils de radio-thérapie : 445 25
Denrées alimentaires de provenance africaine : 282 25
Suralimentation des malades : 833 80
Pharmacie : 562 85
Imprimés et frais divers : 105 40
Dictionnaires et manuels : 79 50 2.309 05

Dépôt des convalescents

Denrées alimentaires de provenance africaine : 267 20
Cartes de l'Afrique occidentale française (env. au Cap Nazaret) : 20 70
Divers frais d'expédition : 7 00 294 90 2.603 95

DARDANELLES

Participation dans l'achat de tissus pour confection de chèches aux hommes du bataillon Gauthier : 340 00

Versement à la souscription ouverte par M^{me} Gounelle Charles-Roux pour envoi de médicaments et objets de pansement aux formations sanitaires de Moudros : 500 00
840 00 840 00

Formations sanitaires de Moudros
(compte spécial)

Règlement de diverses factures de pharmacie, droguerie, etc. 2 386 70
2.386 70 2.386 70

PRISONNIERS

Divers envois : 33 75 33 75 33 75

PARIS (frais généraux)

Circulaires et numéro de la *Dépêche coloniale* : 400 80
Frais de papeterie, d'insertion des statuts : 126 10
Timbres-poste, quittance, télé-grammes : 197 35 724 25

Carnets de chèques et timbres des reçus de la Banque de l'Afrique Occidentale : 23
20 747 45

STOCK À MARSEILLE

Instruments de musique et dictionnaires : 424 85 424 85
42.201 35

Formations du littoral méditerranéen

Vous savez, Messieurs, que le champ d'action de notre comité comprend actuellement :

1° à Marseille, l'hôpital sénégalais 223, installé dans le groupe scolaire dit de l'Évêché, situé boulevard de la Major : cette formation sanitaire a été organisée par l'Association des Dames françaises qui en assure la gérance, avec le concours pécuniaire de notre comité.

La belle villa Clémentine, sise à Endoume, que nous avons louée et aménagée pour servir de lieu de réunion et de récréation aux noirs convalescents et à ceux du dépôt des isolés, placé sous le commandement du chef de bataillon Roy-Roux ;

2° À Fréjus-Saint-Raphaël, le camp de concentration commandé par le colonel Lavenir et l'ancien hôpital municipal aujourd'hui militarisé :

3° À Menton, l'hôpital complémentaire n° 52, formé des hôtels Carlton et Prince de Galles, et l'hôpital complémentaire n° 30 (hôtel Alexandra), affecté aux contagieux. Ces formations ont pour médecin chef le docteur Maclaud, dont j'ai déjà eu l'occasion de vous signaler le dévouement, l'initiative et l'intelligente administration. Le dépôt de convalescents installé dans les casernes de Menton et commandé par le capitaine Nazaret. Le village indigène que nous organisons et qui est situé à deux cents ou trois cents mètres du dépôt ;

4° À Moudros, où les formations sanitaires, organisées dans des conditions particulièrement difficiles, ont eu recours à l'initiative privée.

En outre, notre œuvre aura probablement à s'exercer en Tunisie où, comme je vous le dirai au cours de ce rapport, des pourparlers sont engagés en vue d'une action directe de notre comité, et, enfin, en Algérie, si, comme tout le donne à croire, le ministre de la guerre décide d'y faire hiverner un important contingent de la relève des troupes noires.

*
* *
*

Depuis notre dernière réunion, j'ai visité deux fois encore les diverses organisations existant dans le Midi. Je vais vous en parler aussi succinctement que possible et vous signaler les différentes observations que j'ai pu faire au cours de ces visites.

MARSEILLE

Hôpital sénégalais. — Dans la dernière séance, je vous annonçais que cet hôpital [avait été] inauguré dans les premiers jours de juin. Depuis lors, son organisation s'est complétée.

Des salles d'isolement ont été créées ainsi qu'un laboratoire de bactériologique et divers aménagements qui facilitent le service du personnel.

Les services de chirurgie sont assurés par le docteur Arera, médecin-chef de hôpital. Le service de médecine a été confié au docteur Bernard, des troupes coloniales, qui dirigeait avant la guerre l'institut Pasteur à Hanoï.

Le docteur Bernard, bactériologique très distingué, s'est appliqué à soigner nos malades au moyen de procédés scientifiques très nouveaux et dont les réactions ont été tout à fait surprenantes sur les affections pulmonaires auxquelles, sous nos latitudes, les

noirs sont si sujets, et sur les accès de paludisme consécutifs. Des résultats du plus haut intérêt ont été obtenus ; ils démontreront, une fois de plus, quel lien étroit doit unir le lit du malade au laboratoire du savant.

Le docteur Bernard nous quitte, malheureusement. Il est appelé à poursuivre ses travaux sur une plus vaste scène. Le docteur Bernard part le 25 de ce mois pour les Dardanelles, en même temps que le docteur Grall, que le gouvernement a chargé d'inspecter les services de santé du corps expéditionnaire.

Nous perdrons donc à la fois M. l'inspecteur général Grall et notre médecin colonial de l'hôpital de Marseille.

En m'apprenant ce double départ, le docteur Grall me disait, le 17 courant, au cours d'un entretien que j'ai eu avec lui, que le successeur du docteur Bernard serait le docteur Blanchard, également des troupes coloniales. Le docteur Blanchard a longtemps servi en Afrique Equatoriale, où il s'est particulièrement distingué par ses travaux remarquables sur la maladie du sommeil.

Tel qu'il est, avec ses 170 lits, l'hôpital sénégalais est déjà insuffisant pour répondre aux besoins de la place. J'ai signalé cette situation au médecin-chef de l'hôpital militaire. J'ai insisté sur l'intérêt qu'il me paraissait y avoir à ne pas disséminer dans les diverses formations sanitaires de Marseille les noirs qui ne pourraient, faute de place, être hospitalisés au 223 ; il conviendrait de les concentrer sur une nouvelle formation spéciale. Les raisons de cette suggestion sont les mêmes que celles qui ont abouti, il y a quelques mois, à la création d'hôpitaux complémentaires et auxiliaires spéciaux pour les troupes noires.

Maintenant que tout le monde reconnaît l'avantage que présente le groupement des hommes de même origine, il y aurait lieu de suivre l'excellente voie ouverte par le Service de Santé lui-même et de ne pas renouveler les errements du début.

Villa Clémentine. — La villa Clémentine continue à rendre, pour les hommes du dépôt, les excellents services que je vous ai signalés dans notre dernière réunion. Nous allons y organiser chaque dimanche des représentations cinématographiques dont l'attrait attirera des hommes qui, à cause de la plus courte durée des jours et la fraîcheur de la température, pourraient être tentés de rester en ville.

C'est au dévouement, à l'activité, à l'intelligence du lieutenant Fresneau que nous sommes redevables des heureux résultats obtenus dans cette installation.

Dépôt des isolés. — Ce dépôt est celui des troupes coloniales. C'est là que passent tous les tirailleurs qui débarquent ou qui embarquent à Marseille. C'est lui qui fournit les équipements de campagne, qui reçoit les hommes retour des Dardanelles aussi bien que ceux qui viennent des formations sanitaires. Il les reçoit pour les répartir à nouveau. Il y a là un mouvement d'un caractère particulier, une activité bien curieuse. Le commandant Roy-Roux administre le dépôt en chef qui connaît admirablement la mentalité des indigènes et qui sait exercer son autorité dans la mesure qui convient.

Notre comité distribue aux troupes du dépôt, comme partout où son activité peut s'exercer, des colas, des arachides, de l'huile de palme, du mil que nous avons fait venir d'Afrique et fait moudre à Marseille, de la cassonade, etc. Nous avons aussi quelque peu aidé à la restauration de la lingerie de l'infirmerie du dépôt, qui manquait de beaucoup de choses nécessaires. Le médecin du dépôt est l'excellent docteur Bourge que les coloniaux connaissent si bien, et auquel beaucoup d'entre eux ont tant d'obligations.

Durant mon dernier séjour à Marseille, il s'est produit un incident que je dois vous signaler. À la suite d'une circulaire du ministre de la guerre prescrivant la création d'une commission départementale chargée de rechercher si certains locaux scolaires transformés en hôpitaux ne pourraient pas être restitués au ministère de l'instruction publique, notre hôpital sénégalais avait été désigné comme devant être rendu à sa destination première (groupe scolaire). Il était urgent d'intervenir et de faire vite. Prévenu par dépêche, notre vénéré président, M. Le Myre de Vilers, fit immédiatement

et avec l'autorité qui s'attache à son caractère, tout ce qu'il fallait faire ; grâce à lui, cette formation parfaite, je puis le dire, qui a coûté tant d'efforts et tant d'argent, nous a été conservée.

Fréjus. — Dans notre dernière réunion, je vous ai signalé que l'hôpital municipal de Fréjus, installé dans les locaux de l'ancien séminaire, laissait à désirer à bien des égards. Lors de mon passage à Fréjus, au commencement du mois d'août, j'ai pu constater par moi-même que tout était à faire pour remettre sur pied cette formation. Le directeur du service de santé de la 15^e région venait de prendre une première bonne mesure en faisant militariser l'hôpital. Depuis lors, le docteur Marzin, des troupes coloniales, a été désigné pour y remplir les fonctions de médecin-chef et, au commencement de ce mois, au cours de mon dernier voyage dans la région, j'ai eu le plaisir de constater qu'une amélioration sensible avait été déjà apportée à l'ensemble de la formation.

Depuis lors, un crédit de 2.000 francs a été mis à la disposition du docteur Marzin par le service de santé pour certains aménagements indispensables, nettoyage et blanchiment des salles. Ces travaux s'effectuent en ce moment.

De 250 lits qu'il pourrait régulièrement contenir, l'hôpital complémentaire 55 de Fréjus a été porté successivement jusqu'à 350 ; il est encore notablement insuffisant.

Actuellement, 10.000 hommes sont cantonnés au camp de Fréjus et la fraîcheur des nuits aidant, l'infirmerie sous tentes du camp a dû se développer dans des proportions tout à fait exagérées, puisque le nombre des malades y a atteint le chiffre de 260. C'est en fait un véritable hôpital, fonctionnant dans des conditions nécessairement défectueuses, mais cependant obligatoires, l'hôpital de Fréjus étant incapable de faire face aux besoins.

Une infirmerie devait être réservée aux petits malades, aux hommes atteints de légères indispositions ou ayant été victimes d'accidents sans importance. À Fréjus, on est obligé d'y soigner de grands malades qui sont seulement admis à l'hôpital au fur et à mesure qu'il s'y trouve des places libres.

Si Fréjus ou ses environs devaient conserver pendant l'hiver l'effectif actuel de 10.000 hommes, il faudrait aviser sans aucun retard et prendre des mesures pour doubler le service hospitalier,— ce qui serait d'ailleurs impossible faute de locaux. Toutefois, comme l'effectif de la garnison du camp pour la saison d'hiver sera vraisemblablement réduit de moitié par suite des répartitions nouvelles du contingent de relève des Troupes noires, il suffirait je crois, de porter à 450 ou 500 lits la formation actuelle. Le Service de Santé s'est rendu compte de cette nécessité et je suis informé que le docteur Marzin a été chargé de chercher un remède à cette situation. L'évêché met à sa disposition une salle de conférences que, moyennant 2.500 francs environ, on pourrait aménager convenablement. On attend la décision de Marseille pour commencer les travaux.

Le docteur Marzin n'avait pour l'assister médicalement qu'un médecin colonial, un médecin militaire et deux médecins civils qui venaient faire des vacances à l'hôpital. Le docteur Borel, des troupes coloniales, a déjà été désigné pour organiser le service bactériologique, et avant de quitter l'inspection de la 15^e région l'inspecteur général Grall a demandé que le docteur Huet fût réservé pour servir dans ce même hôpital. Nous arriverons donc peu à peu à y concentrer le personnel médical indispensable.

Reste le personnel infirmier. Pour ses 350 malades, l'hôpital dispose de 28 infirmiers, il en faudrait 40 !

Là, comme partout ailleurs, il y a insuffisance de personnel infirmier, et cette insuffisance se double de la difficulté d'adapter ces hommes à un métier délicat et ingrat. En outre, quand, à force de patience et de surveillance, les docteurs ont réussi à dresser quelques unités, elles sont rappelées dans les dépôts et tout est à recommencer.

Le Comité voudra certainement exprimer au docteur Marzin toute sa reconnaissance pour l'énergie et le dévouement qu'il apporte à l'organisation d'une formation dont l'importance est considérable non seulement par le nombre des malades en traitement,

mais par ses effets. Les maladies bien soignées dès leur début seront souvent arrêtées dans leur évolution ; en prévenant soit les décès, soit les longues immobilisations, on conservera au pays un plus grand nombre de défenseurs.

M. Gaudin, notre représentant à Fréjus, continue à s'occuper du camp avec la même activité. Il y a fait donner vingt-huit représentations cinématographiques. C'est à lui que sont adressées les provisions diverses et les médicaments et il se charge de les distribuer conformément à nos indications.

La fraîcheur des soirées nous oblige maintenant à suspendre les représentations cinématographiques. Elles ont rencontré un plein succès, et nous ne devons pas regretter les dépenses assez lourdes qu'elles nous ont occasionnées.

MENTON

Hôpitaux. — Il faut que l'administration prenne ici, sans plus attendre, les mesures nécessaires pour hospitaliser nos malades et nos blessés, car, quelles que soient les décisions qui interviendront pour le cantonnement des troupes pendant l'hiver, les moyens dont nous disposons sont insuffisants.

Menton reçoit des malades et des blessés des Dardanelles, via Toulon, et de Fréjus, qui lui envoie son trop-plein dès qu'il existe des places vacantes. Il reçoit aussi des hommes de formations du littoral et de l'intérieur. Pour faire face à ces besoins, Menton dispose :

- 1° De la formation 52 Carlton-Prince de Galles, soit 350 lits ;
- 2° De la formation Alexandra, réservée aux contagieux.

À l'hôpital 52 (Carlton-Prince de Galles), il se produit constamment des sorties causées par l'évacuation des mutilés guéris sur le dépôt des convalescents, par le départ des hommes guéris et enfin par le transfert des contagieux à l'hôpital Alexandra. La presque totalité des contagieux, parmi nos troupes noires, sont des tuberculeux, de telle sorte qu'à Alexandra, les entrées sont de beaucoup plus nombreuses que les sorties. Si l'on songe que cet hôpital reçoit des contagieux de toutes provenances, et même des Belges, on se rendra compte que le moment est proche où Alexandra ne pourra plus hospitaliser de nouveaux malades. Donc, les lits d'Alexandra ne doivent pas entrer en ligne de compte, et pour les blessés et malades ordinaires, nous ne disposons en réalité que des 350 lits de l'hôpital n° 52.

Qu'allons-nous faire demain des contagieux qui ne trouveront plus de place à Alexandra ?

Qu'allons-nous faire de l'excédent des malades que l'hiver va nous amener alors que nous sommes déjà au complet ?

Il est donc urgent que le docteur Machaud, médecin-chef de l'hôpital 52 et de l'hôpital des contagieux, soit chargé de rechercher les moyens de répondre aux prochaines nécessités.

Le personnel médical des hôpitaux de Menton a été dernièrement renforcé dans d'excellentes conditions. Je mentionnerai tout particulièrement la désignation du docteur Allard chargé du service de chirurgie.

J'ai encore signalé aux autorités du service de santé pour Menton, comme je l'ai fait pour Fréjus, l'insuffisance du personnel infirmier. Il est indispensable que la situation s'améliore à cet égard.

Dépôts des convalescents. — L'effectif du dépôt va toujours croissant. Je l'ai connu à 450 hommes. Il a atteint dernièrement le chiffre de 1.000 hommes pour revenir à celui de 850, qui peut être considéré comme un minimum tant que les rapatriements en Afrique n'auront pas commencé. Je reviendrai plus loin sur cette question.

Au dépôt, les sous-officiers ne sont pas assez nombreux et la discipline s'en ressent, ce qui est fâcheux à tous les points de vue. Le capitaine Nazaret manque également de

comptables pour assurer un travail que l'effectif du dépôt rend chaque jour plus lourd et plus compliqué. Un personnel suffisant pour 500 hommes ne l'est plus pour 1.000. Pour obtenir la discipline et l'ordre nécessaires, il faut donner aux chefs les moyens matériels de les faire observer.

En dehors des provisions ordinaires, nous avons donné au dépôt 800 nattes africaines, sur lesquelles les noirs s'étendent dans les cours du quartier, pour leur plus grande satisfaction en même temps que pour le plus grand bien des couvertures du gouvernement.

La création du cantonnement indigène dans une olivette voisine du dépôt, pour lequel vous avez voté une somme de 2.400 francs, se poursuit, mais lentement. Les constructions indigènes ont été retardées parce qu'il a été difficile de se procurer les bois nécessaires au soutien des cases.

Formations sanitaires de Moudros

Sur la demande du docteur Roqueplo médecin-chef des formations sanitaires de Moudros, M^{me} Gounelle Charles-Roux a ouvert à Marseille une souscription afin de munir ces formations, installées dans des conditions très précaires, de médicaments et de matériel de pansement. Vous avez voté une somme de 500 francs pour laquelle M^{me} Gounelle Charles-Roux nous a adressé ses remerciements. La souscription ouverte à Marseille a produit 16.000 francs. Cette somme a permis de parer aux premières nécessités, mais, prévoyant de nouvelles demandes et sur la proposition de notre collègue, M. Nouvion, vous m'avez autorisé à signaler à M. Maurice Bloch, président du Comité officiel de répartition des subventions coloniales, l'œuvre entreprise par M^{me} Gounelle Charles-Roux. Au nom de la commission qu'il préside, M. Maurice Bloch m'a remis une somme de 10.000 francs qu'il a inscrite au compte de notre comité pour être exclusivement affectée aux formations sanitaires de Moudros. Après avoir avisé M^{me} Gounelle Charles-Roux de la libéralité de la Commission de répartition, j'ai fait ouvrir sur nos livres un compte spécial. Nous payons, sur le visa de M^{me} Gounelle Charles-Roux, les factures de ses expéditions. Le montant des factures payées, à ce jour, dans ces conditions, s'élève à 2.386 fr. 70.

Extension de notre action

Bizerte sur une assez vaste échelle, Tunis ensuite, sont devenues des bases d'évacuation des troupes noires du corps expéditionnaire d'Orient. Bien qu'il soit difficile d'agir à distance, il m'a paru que notre action devait s'exercer partout où il y avait des tirailleurs blessés et malades. C'est ainsi que je me suis mis en rapport avec M. le résident général Alapetite. Il a bien voulu m'indiquer, à Tunis, M. Gentil, bâtonnier de l'ordre des avocats, président de la Société française de secours aux blessés militaires, et à Bizerte, M. Sanzé, directeur commercial de la Compagnie du Port de Bizerte.

J'ai immédiatement écrit à MM. Gentil et Sanzé, et j'attends les renseignements que je leur ai demandés pour vous soumettre le cadre d'un programme.

Section de Dakar

Dès que notre comité eût été constitué, je demandai (1^{er} avril), en exécution de votre décision, à M. le gouverneur général Ponty, de vouloir bien provoquer l'organisation, à Dakar, d'une section du Comité d'assistance aux troupes noires.

Notre regretté ami nous promit son concours le plus entier et il m'adressa une lettre, une sorte de testament, où il avait mis tout son cœur. Le 21 juillet après sa mort, j'écrivis à M. le gouverneur général Clozel, qui entoure d'une affection égale les populations de l'Afrique Occidentale française.

Par une lettre du 11 septembre, M. le gouverneur général Clozel m'avise qu'il a provoqué la constitution à Dakar d'une section, dont il a bien voulu prendre la

présidence d'honneur avec, comme second, le général commandant supérieur des troupes. Il en a convié la présidence effective à M. le médecin inspecteur Delrieu, inspecteur général des Services sanitaires civils, et directeur du Service de Santé des troupes de l'Afrique Occidentale française. Il a réservé une large part à l'armée dans le comité, en y appelant le lieutenant-colonel Delbecq, commandant le 6^e régiment d'artillerie coloniale, le chef de son cabinet militaire et le sous-intendant chargé normalement du règlement des pensions des tirailleurs et de l'attribution des allocations aux femmes et aux enfants. Nous relevons également, dans le Comité de Dakar, les noms de deux administrateurs ayant une grande expérience du pays, celui d'un magistrat spécialement chargé des questions indigènes au Parquet général, et enfin les noms de deux membres n'appartenant ni à l'armée ni à l'administration. M. Galant, premier adjoint au maire de Dakar, un des commerçants les plus avisés du Sénégal, et l'ingénieur Lachèze, directeur du [Dakar-Saint-Louis](#). En outre, dans chacune des colonies du groupe, un comité sera constitué sous le patronage du gouverneur, et agira sous la direction de la section centrale de Dakar.

« Pendant que vous continuerez à soigner en France et à vous occuper de nos braves tirailleurs, notre comité, écrit M. le gouverneur général Clozel, prendra soin de ceux qui nous reviendront éclopés, malades ou infirmes et leur attribuera des subsides qui leur permettront d'attendre la liquidation — toujours si longue — de leur pension de retraite. Il aura, en même temps, la tâche d'assurer dans toute la mesure possible la subsistance et l'entretien des familles restées dans le pays ainsi que des veuves et des orphelins ».

Il termine ainsi sa lettre :

« J'espère que nous sommes bien d'accord. Je ne doute pas que notre étroite collaboration et notre action commune n'aient les plus heureux résultats, tant dans l'intérêt du développement de notre influence dans ce pays que dans celui des braves qui versent leur sang pour nous, et je termine cette lettre en vous assurant... »

Nous avons la conviction que la section constituée par M. le gouverneur général Clozel est appelée à rendre les plus grands services non seulement à la cause de l'humanité, mais à celle de l'avenir de la France en Afrique Occidentale. Je vous propose, messieurs, de répondre à ce haut fonctionnaire que nous sommes en parfaite communauté d'idées avec lui, et de lui exprimer notre profonde gratitude.

Souscriptions

Dans la somme de 104.447 fr. 50, montant à ce jour de la souscription, tout, sauf 20.000 francs provenant de la subvention du Comité officiel de répartition des subventions coloniales (dont 10.000 francs pour Moudros), est le produit de souscriptions particulières. Vous estimerez certainement que l'effort déjà fait est remarquable, si vous considérez qu'il est circonscrit au seul milieu — forcément restreint — que nous pouvions atteindre.

Le comité remercie tous ceux qui, en leur apportant une obole petite ou grosse, se sont associés dans un but commun de juste reconnaissance. Il adresse un nouvel appel à ceux qu'un lien d'affaires ou de souvenir rattache à notre Afrique Occidentale ; en l'aidant à étendre son action, ils participeront à une œuvre particulièrement généreuse et par conséquent bien française.

Parmi les souscriptions que nous avons reçues, je tiens à vous en signaler quelques-unes qui révèlent, parmi les populations de notre Afrique Occidentale, l'éveil d'un sentiment de solidarité digne d'être cité en exemple. Les femmes indigènes du canton de Fissel (dans le cercle Thiès) de concert avec le chef Abd-el-Kader, ont eu la touchante pensée d'organiser une collecte qui a produit 1.327 francs, dont 1.000 francs ont été attribués à l'hôpital sénégalais de Marseille et 327 francs à notre comité.

L'interprète Djibril Ly a fait, le jour de la fête nationale, une quête dont le produit a atteint 280 fr. 10 ; la moitié de cette somme nous a été adressée par M. l'administrateur Antonin, commandant le cercle de Gorgol (Mauritanie).

Les habitants du village de Bissikrima (Guinée française), répondant au désir de l'interprète Namory Keita et de leur chef, ont réuni une somme de 34 francs, qu'ils nous ont fait tenir.

Le gouverneur du Dahomey nous a fait parvenir une somme de 2.721 fr. 35 représentant la moitié du produit des souscriptions et ventes d'insignes organisées sous son haut patronage. L'un des souscripteurs indigènes a accompagné son versement de cette lettre, ou il motive son acte de bienfaisante solidarité :

Monsieur le gouverneur,

Ayant été guéri d'une grave maladie par les Blancs, je suis heureux, en témoignage de ma reconnaissance, de vous prier d'accepter la somme de 50 francs que, de grand cœur, j'offre pour les blessés indigènes de l'Afrique Occidentale française.

Je vous prie, Monsieur le gouverneur, de vouloir bien agréer l'expression de mon plus profond respect.

Bissiriou Osseni Djedje.

La Guinée française nous a déjà remis environ 3.000 francs, montant de listes de souscriptions sur lesquelles se sont inscrits, à côté du gouverneur, des fonctionnaires et des commerçants, de nombreux indigènes.

Je veux encore mentionner un versement de 100 francs qui a été fait par le personnel de la comptabilité générale et finances (2^e division) de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

Que dirai-je de l'empressement et de la sympathie avec lesquels le gouverneur général et les gouverneurs de l'Afrique Occidentale ont répondu à notre appel ? Bien que les budgets locaux fussent très lourdement éprouvés par la guerre, que la population européenne fût très réduite, qu'il y eût une diminution générale des ressources particulières, les colonies du groupe nous ont apporté leur appoint. M. le gouverneur général Clozel et ses collaborateurs se sont ingéniés à suppléer à l'insuffisance de l'effort officiel, et j'ai reçu à ce sujet, par le dernier courrier, d'intéressantes indications.

Propagande

J'ai cherché par quels moyens nous pourrions élargir le cadre de nos ressources et atteindre une nouvelle catégorie de souscripteurs. Il s'agit d'aller vers le public, un certain public tout au moins, d'appeler son attention sur notre œuvre, de lui fournir une preuve tangible de l'intérêt de notre œuvre en lui montrant les résultats déjà obtenus. Il s'agit de lui faire connaître nos braves tirailleurs et de créer en leur faveur un courant de sympathie.

Nous pourrions, je crois, dans cet ordre d'idées demander à la *Dépêche coloniale illustrée* de nous faire un numéro qui serait le numéro de Noël des Troupes noires. Nous en avons déjà la matière. Par quelques lignes où ils exprimeraient leur opinion sur les troupes qu'ils ont commandées et sur les populations indigènes qu'ils ont administrées, nos généraux et nos gouverneurs collaboreraient en quelque sorte à notre publication. D'autre part, nous sommes en mesure de donner par l'image, au lecteur, une idée concrète du tirailleur en même temps que nous lui raconterons son histoire glorieuse. Ce numéro fixera, en outre, l'œuvre accomplie par notre comité. Je me suis assuré d'un concours financier et je suis persuadé que les frais seront très facilement couverts par la seule souscription d'un certain nombre de numéros qui formeront un tirage spécial sur beau papier.

L'inspecteur général Grall

Cet homme éminent quitte, comme vous le savez, la 15^e région pour aller remplir aux Dardanelles une mission dont l'a chargé M. le sous-secrétaire d'État du Service de Santé. Le gouvernement a voulu utiliser la profonde expérience, la pondération, la science et l'équité du docteur Grall pour lequel les coloniaux ont une estime particulière. Son départ nous cause de très vifs regrets, qui, toutefois, sont atténués par notre certitude qu'il réalisera en Orient des réformes nécessaires et des œuvres utiles. M. Grall sera remplacé dans la 15^e région par M. l'inspecteur général Delorme, médecin militaire de haute valeur, dont la maîtrise comme chirurgien est connue, et dont la compétence est jointe à une fermeté qui ne se démentira jamais. M. l'inspecteur général Delorme nous aidera dans notre tâche, car notre seul souci est d'apporter un concours désintéressé à l'œuvre de défense nationale et d'assistance à nos braves troupes noires.

Prisonniers

La question s'est posée de savoir si nous devons assister les prisonniers sous la forme d'envois d'argent ou de vêtements, suivant les cas. Cette question n'a pas encore été résolue. Il est certain que nos charges, déjà considérables, vont croissant, et que, du point de vue d'une sage administration, il est peut-être imprudent d'adopter cette nouvelle forme d'intervention. D'un autre côté, des considérations d'humanité ont incité quelques-uns d'entre nous à ne pas écarter *a priori* toutes les demandes qui nous seraient adressées par des Sénégalais prisonniers et dépourvus par ailleurs d'assistance. Au cas où nous trancherions la question de principe dans un sens affirmatif, je crois qu'il conviendrait de nous mettre en rapport avec le bureau des prisonniers du ministère des affaires étrangères. Ce service est dirigé par le capitaine Detourbet, assisté de M. Émile Piat, consul général, secrétaire interprète du gouvernement. Tous deux accomplissent leur tâche avec un admirable dévouement, auquel ils joignent un esprit éclairé. Les moyens d'action et d'information dont ils disposent leur permettraient de nous apporter un concours nous donnant une entière sécurité.

Mutilés

Au cours de notre réunion du 5 juillet, je vous ai donné lecture d'une note que j'avais adressée, le 1^{er} juillet, à M. le ministre de la guerre, et où je l'entretenais de notre projet d'instituer, dans les formations du littoral méditerranéen, l'assistance par le travail, afin d'apprendre aux noirs devenus invalides, aveugles par exemple, un métier leur permettant, de retour en Afrique, de gagner leur vie. J'ajoutais que le commerce français de l'Ouest-Africain considérerait comme un devoir patriotique de les aider de toutes manières. Nous aurions créé à Menton un atelier, qui eût été une annexe du dépôt. Sur le conseil de M^{lle} de Reinacb, que son admirable bienfaisance porte à nous seconder, je me suis mis en rapports avec l'Association Valentin Haüy, qui, de toutes les œuvres créées pour le bien des aveugles, pouvait le mieux me conseiller et m'instruire.

J'ai dû abandonner ce projet, une décision ministérielle venant d'accorder aux tirailleurs sénégalais mutilés le bénéfice des pensions prévues par le décret du 25 septembre 1905. Consulté sur la question de savoir si l'on pouvait renvoyer dès maintenant un certain nombre d'entre eux en Afrique Occidentale, j'ai exprimé, le 12 août, un avis que je résume ainsi : « D'après l'opinion de tous ceux que j'ai interrogés, on peut rapatrier sans délai, par petits contingents successifs, des hommes judicieusement sélectionnés, à condition qu'ils soient satisfaits, c'est-à-dire pensionnés et médaillés. Munis d'une récompense, qui attestera leur courage, et d'une pension qui assurera leur existence, ils parleront de la générosité de la France à leurs parents, à leurs amis, à leurs compatriotes. Ces rapatriements devront avoir lieu, autant que possible, avant l'hiver. Quant aux malades incurables, ils doivent être traités à peu près comme les mutilés. »

Après avoir étudié la question, M. le ministre des colonies s'est rangé à l'avis exprimé et des mesures vont être prises pour commencer à rapatrier, dans les conditions ci-dessus des hommes judicieusement choisis.

Pensions

Un de nos projets consistait à intervenir auprès des pouvoirs publics en vue d'obtenir l'attribution de pensions de retraite pour blessures ou infirmités aux militaires sénégalais renvoyés dans leurs foyers, et aussi l'attribution de secours aux veuves et aux orphelins des soldats noirs.

Dès le lendemain de la constitution de notre comité, nous avons appelé sur cette question l'attention du ministre des colonies et celle du gouverneur général de l'Afrique Occidentale. Le regretté M. Ponty, dans une lettre du 30 avril 1915, s'exprimait ainsi :

« Vous savez combien je suis attaché à la question des troupes noires, combien j'en suis fier, puisque, nous pouvons le dire, les résultats sont au-dessus de toutes mes espérances.

Savez-vous, en effet, que les effectifs totaux actuellement sous les armes en Afrique Occidentale, au Maroc et en France, atteignent aujourd'hui le chiffre de 60.000 hommes ! C'est superbe, mais je frémis aussi, je vous l'avoue, quand je pense au nombre de veuves et d'orphelins qui resteront et aux éclopés qui nous reviendront après la guerre. C'est à ceux-là qu'il fallait penser et je vous remercie de l'avoir fait. »

Un décret du 12 juin 1915 a accordé à nos tirailleurs devenus invalides une allocation journalière spéciale en attendant la liquidation de leur pension.

Reste à régler le sort des invalides par suite de maladie.

Quant aux veuves et aux orphelins, j'ai considéré qu'il était de notre devoir, conformément à l'une de vos délibérations, d'appeler l'attention du gouvernement sur la constitution de la famille indigène, qui exige l'adoption de mesures correspondant aux conditions spéciales du milieu africain.

M. le gouverneur général Clozel, d'accord avec le général commandant supérieur, étudie actuellement les conditions de répartition des pensions et des secours aux familles des tirailleurs.

J'ai reçu à ce sujet du gouverneur Angoulvant des considérations si intéressantes que je me suis cru autorisé à les publier pour les porter à la connaissance de ceux qui s'occupent de nos questions africaines.

Je suis certain que l'on trouvera une formule satisfaisante. Alors seront comblées les lacunes que, dans sa reconnaissance envers ses sujets africains, la mère patrie ne pouvait laisser subsister plus longtemps.

Audience de M. Justin Godard

J'ai entretenu la semaine dernière M. le sous secrétaire d'État du Service de Santé de diverses questions pendantes, notamment de la nécessité de continuer à concentrer les Troupes Noires dans des formations particulières, du rapatriement des mutilés, des approvisionnements pharmaceutiques (surtout en cuisine) des hôpitaux affectés à ces troupes. Je l'ai tout particulièrement remercié des assurances qu'il avait données à notre président, M. Le Myre de Vilers, au sujet de l'hôpital sénégalais de Marseille.

M. Godard a reconnu tous les avantages que présentait concentration dans des formations spéciales des soldats de même origine.

L'expérience qui est faite depuis quelques mois a prouvé l'excellence des mesures qui ont été prises dans ce sens, à l'instigation de ceux qui connaissent les indigènes et leur mentalité. Malheureusement, les instructions, même les plus formelles, ne sont pas toujours obéies et, trop souvent encore, des tirailleurs sont envoyés dans des formations quelconques, sans qu'on puisse savoir ni pourquoi comment.

Quant aux approvisionnements pour les hôpitaux, M. Godard m'a donné l'assurance qu'ils étaient au complet et que, si des demandes de médicaments nous étaient adressées, nous devrions considérer qu'elles ne répondaient pas à des besoins réels, attendu que les magasins du Service de Santé étaient à même de satisfaire à toutes les demandes. Nous n'aurons donc plus à fournir à un hôpital, comme nous l'avons fait récemment, de grosses quantités d'un médicament d'usage courant qui y faisait défaut. Toutefois, nous continuerons à intervenir dans des cas exceptionnels et pour certains produits pharmaceutiques non prévus par les règlements militaires.

M. le sous-secrétaire d'État a bien voulu m'assurer que le comité trouverait toujours auprès de lui et de son administration l'appui dont il aurait besoin.

Tels sont, mes chers collègues, les renseignements et les observations que j'avais à vous soumettre. Un fait s'en dégage, c'est la bienveillance que le gouvernement nous a toujours témoignée, c'est le dévouement de tous les officiers et de tous les médecins militaires qui sont devenus nos coopérateurs, c'est l'union étroite de tous dans l'intérêt du pays, comme dans un sentiment d'universelle sympathie pour nos troupes noires, associées à la défense commune. Il a suffi que les pouvoirs publics et les particuliers auxquels nous avons fait appel, constatent notre désintéressement et notre volonté de faire œuvre pratiquement utile, pour que nous fussions données des marques de confiance et une aide vraiment effective. Nous exprimons notre profonde gratitude à M. le ministre des colonies et à M. le ministre de la guerre, à M. le gouverneur général Clozel, qui continue en Afrique les grandes traditions de ses prédécesseurs, ainsi qu'à ses lieutenants-gouverneurs, tous si ardents à accomplir courageusement leur devoir.

Paris, le 23 septembre 1915.

Le président :
Julien Le Cesne.

INFORMATIONS

Le bruit court que M. Ceccaldi, député, va partir en mission en Afrique Occidentale pour y étudier sur place l'application des mesures qu'il a préconisées pour le recrutement des troupes noires.

Afin de donner plus d'intensité au recrutement indigène et d'utiliser dans une plus large mesure les ressources que peuvent procurer les engagements volontaires, un décret du 9 octobre prévoit, pour tous les indigènes de l'Afrique Occidentale française qui ne sont pas sous les drapeaux, la faculté de contracter des engagements pour la durée de la guerre, et accorde à ces engagés des avantages pécuniaires supérieurs à ceux prévus par les décrets des 7 février 1912 et 10 octobre 1914.

Des allocations sont attribuées aux familles des tirailleurs appelés à servir hors de leur pays d'origine.

LES ELECTEURS SÉNÉGALAIS ET LA LOI MILITAIRE

M. Henry Bérenger, sénateur, vient de déposer sur le bureau du Sénat un rapport, au nom de la Commission de l'armée chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à soumettre aux obligations militaires prévues par les lois de 1905 et de 1913 les Sénégalais des communes de plein exercice de la colonie.

Le rapport de l'honorable sénateur de la Guadeloupe constitue un intéressant historique de la question des obligations militaires incombant aux indigènes du Sénégal, originaires des communes de plein exercice, et qui sont, en même temps, les seuls électeurs de la colonie.

Or, par une anomalie que l'on rencontre encore si fréquemment dans notre législation, [ces électeurs ne sont, actuellement, soumis à aucune des obligations prévues par les lois militaires de 1905 et de 1913.](#)

La proposition de loi rapportée par M. Henry Bérenger a pour but de faire disparaître cette anomalie, par l'application du droit commun militaire aux électeurs du Sénégal.

C'est d'ailleurs, fait remarquer le rapport, par une méconnaissance absolue des actes réglementaires antérieurs qu'il en a pu être ainsi pendant de si longues années, puisque, au lendemain de l'acte qui émancipait les esclaves dans les colonies françaises, le décret du 3-6 mai 1848 prescrivait formellement « l'application aux colonies des dispositions qui régissent en France le recrutement de l'armée, l'inscription maritime et la garde nationale. »

[M. Henry Bérenger déplore avec raison que la théorie de la non application ait prévalu dans les bureaux de la guerre,](#) et qu'au moment où le pays a besoin de tous ses enfants, qu'ils soient coloniaux ou métropolitains, après dix mois de guerre, il faille une loi pour appeler sous les drapeaux les citoyens électeurs du Sénégal, qui ont, du reste, énergiquement réclamé cet honneur.

Désormais, toutes les subtilités disparaîtront devant le texte formel de l'article premier de la proposition de loi, qui stipule deux règles essentielles :

La première, c'est que les originaires des communes de plein exercice du Sénégal doivent le service militaire dans les conditions prévues par la loi du 21 mars 1905 modifiée par la loi du 7 août 1913.

La seconde, c'est qu'ils seront incorporés dans les troupes françaises et soumis aux mêmes obligations et avantages, et qu'ils pourront éventuellement être constitués en formations spéciales.

L'article 2 de la proposition de loi ne fait que régler les modalités dans lesquelles s'opérera le recrutement des vingt-huit classes ainsi mobilisables.

M. Henry Bérenger conclut ainsi son intéressant exposé, qui emportera certainement le vote du Sénat :

« Le Sénat estimera que ce n'est pas à l'heure où tous les enfants de France, quels que soient le climat de leur naissance et la couleur de leur peau, se battent avec le même héroïsme sous le même drapeau national, qu'il pourrait être séant de ressusciter ou de perpétuer de détestables antagonismes de race en refusant aux électeurs indigènes de nos colonies les mêmes droits militaires qu'aux électeurs originaires de la métropole.

« Tous les Français qui se font tuer pour leur mère patrie sont égaux devant la mort. La loi veut aussi qu'ils soient égaux devant le droit et devant le devoir. »

F. JOURDIER.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES (*La Dépêche coloniale*, 22 octobre 1915)

Souscriptions recueillies au 18 octobre 1915

Société Métallurgique de l'Ariège, 100 fr. ; MM. Magnan frères, de Marseille, 100 fr. ; Ant. Cauvin, de Marseille, 50 fr. ; les successeurs de D. Leca et Cie, de Marseille, 50 fr. ; Société anonyme des Forges, Tréfileries, Pointeries de Creil, 100 fr. ; MM. Jean Dufour fils, de Marseille, 50 fr. ; Paul Gâche, de Marseille, 20 fr. Total 470 00

Souscription ouverte à Porto-Novo : MM. Noufflard, gouverneur du Dahomey, 100 fr. ; Baret, 25 fr. ; le docteur Spire, 50 fr. ; le docteur Mazet, 25 fr. ; Gauthier, 15 fr. ; Houard, 25 fr. ; Régnier, 15 fr. ; Gouffran, 10 fr. ; Mary, 10 fr. ; Ralu, 5 fr. ; Navarre, 5 fr. ; Lucin., 5 fr. ; Dumont, 5 fr. ; Brèthes, 5 fr. ; Harambot, 2 fr. ; Michel,

25 fr. ; Teuillière, 10 fr. ; Williamson, 25 fr. ; Lloyd, 25 fr. ; Salmon, 25 fr. ; Michaud et Drot, 25 fr. ; Valla et Richard, 25 fr. ; Drouot et Tognet, 10 fr. ; Alquier, 10 fr. ; Naoum Brothers, 25 fr. ; Édouard Ernst, 50 fr. ; Henri Godart, 20 fr. ; Gaston Hylaire, 10 fr. ; Georges Tonsuis, 5 fr. ; Salvador, 5 fr. ; Auguste Deleuil 5 fr. ; Vaso, 5 fr. ; Georges Rossinelli, 5 fr. Total : 612 fr. ; dont moitié pour le Comité d'Assistance aux Troupes Noires

Souscriptions reçues par le bureau militaire de Porlo-Novo :

MM. Noufflard, 100 fr. ; de Beaufond, 100 fr. ; Beaudoin, 20 fr. ; Badou, 25 fr. ; de Campo, 25 fr. ; de Matha, 20 fr. ; Ignacio Pinto, 10 fr. ; Bento Martin, 1 fr. ; José Dawson, 10 fr. ; Monteiro, 2 fr. ; Faustino d'Oliveira, 1 fr. ; J.-B Gonsallo, 1 fr. ; Apy, 5 fr. ; le Cercle indigène de l'Etoile Noire, 400 fr. ; tronc du buffet à la fête du 14 juillet, 74 fr. ; Bissirion Osséni Djedjé, 50 fr. Total : 845 fr. ; dont la moitié pour le Comité d'assistance aux troupes noires

Produit d'une tombola et de la vente d'un insigne le 14 juillet 1915 à Porto-Novo, dont la moitié pour le Comité d'assistance aux troupes noires 1.255 75

MM. Robin Delorivière, de Sassandra, 25 fr. ; Gautier, de Sassandra, 10 fr. ; Morgan, de Sassandra, 5 fr. ; Jabre frères, de Conakry, 100 fr. ; Naja frères, de Conakry, 50 fr. Total 190 00

Comité des fêtes du 15 juillet de Kankan :

MM. Garrigues, Massimy, Lorseury et Versel, 111 fr. ; Berthelot, 25 fr. ; Dehné, 20 fr. ; Versel, 20 fr. ; Leggeris, 20 fr. ; Azankot, 20 fr. ; les employés de la Compagnie F. A. O. de Kankan, 14 fr. 60 ; Humblot, 10 fr. ; Thomas, 10 francs ; Frey, 10 fr. ; les gardes cercle de Kankan ; 15 fr. ; Nasif Nesar, 10 fr. ; un groupe de Syriens de Kankan, 8 fr. 50 ; Garrigue, 5 fr. ; Werker, 5 fr. ; le docteur Blanc, 5 fr. ; Escalle, 5 fr. ; les interprètes et écrivains de Kankan, 5 fr. ; Martel, 5 fr. ; Lorseury, 5 fr. Total 329 10

MM. Bobin, 5 fr. ; Amaré Touré, 5 fr. ; Dahout, 5 fr. ; Mori Kaba, 5 fr. ; les collecteurs du marché de Kankan, 2 fr. ; Colomb, 5 fr. ; Massimy, 5 fr. ; Antoniotti, 2 fr. ; les gardes de police, 2 fr. 50 ; Darrican, 2 fr. ; les postes et télégraphes de Kankan, 10 fr. ; divers anonymes, 28 fr. 65 ; le chef de bataillon Jacobi, 100 fr. ; Feuille, 20 fr. ; Micanin, 5 fr. ; Maury, 5 fr. ; Davidson, 5 fr. ; Michelidakis, 5 fr. ; Schreyer, 5 fr. ; Babadi Fofana, 2 fr. 50 ; Amamay Fada Boté, 1 fr. ; Diambali Camara, 1 fr. Total 226 65

MM. Diaro Bangoura. 1 franc ; Schweizer, 20 fr. ; Peabock, 5 francs ; Granby, 2 fr. 50 ; J. Nabbie, 5 francs ; G. M. Georges, 2 fr. 50 ; Willims, 2 fr. 50 ; Amadou Kamis, 2 fr. 50 ; A Wright, 5 francs ; Almany Katty, 5 francs ; Jugla, 5 francs ; le docteur Breffeil, 5 francs ; Dabadie, 2 fr. ; Georges Assar, 5 fr. ; Chacker Nassif, 10 fr. ; Salun Kalifé, 5 fr. ; Makoulou Frères, 5 francs ; Joseph Turqui, 10 fr. ; Aissat Zaidan, 5 fr. ; Joseph Karam, 10 fr. ; Habib Matar, 5 fr. ; Mamadou Ali, 5 fr. Total 123 fr.

MM. Georges Nahasse, 5 fr. ; Abdefour, 5 fr. ; les gardes de cercle de Dabola. 4 fr. ; le personnel indigène des P. T. T. de Dabala. 1 fr. 50 ; Joseph Habid, 5 fr. ; Moise Ajar, 2 fr. ; Ali Taleb, 5 fr. ; anonyme, 10 fr. ; Comité des assureurs maritimes de Paris, 200 fr. ; A. Bodin, de Paris. 15 fr. ; M^{lle} Bodin de Paris, 5 fr. ; Société nouvelle des Raffineries de sucre de Saint-Louis de Marseille, 1.000 fr. ; Johannot d'Annonay [papeterie], 50 fr. ; Frederick, d'Abidjan, 20 fr. ; Comptoirs Dufay et Gigandet, de Marseille, 200 fr. ; Compagnie française des boissons hygiéniques, 25 fr. ; d'Arros et Compagnie, de Marseille, 10 fr. ; E. de Ricqlès et Compagnie, de Saint-Ouen, 100 fr. ; Rey et Tramblay, de Montpellier, 20 fr. ; J.-B. Artaud de Marseille, 100 fr. ; Maurel Frères de Bordeaux, 500 fr. Total 2.282 50

MM. J.-B. Clastres, de Bordeaux, 100 fr. ; E. Chavanel et fils, de Bordeaux, 100 fr. ; Banque de Bordeaux, 100 fr. ; Abrate, Chiaffrino et Michel, de Marseille. 100 fr. ; Corderies Benet-Duboul, de Marseille, 50 fr. ; Reynaud de Mazan, de Marseille. 25 fr. ; Coml pagaie Centrale d'Assurances Maritimes, de Paris, 60 fr. ; L'Océan, Compagnie d'Assurances Maritimes, de Paris, 40 fr. ; Brasseries de la Méditerranée, de Marseille.

300 fr. ; B.-P. Grimaud, de Paris, 100 fr. ; Brasserie Viallet frères, de Pont-Saint-Esprit, 50 fr. ; Papeteries F. Barjon, de Marseille, 20 fr. ; Etablissements Teyssède, de Nîmes, 100 fr. ; Joseph Assémat, de Bordeaux, 500 fr. ; la Grande Huilerie Bordelaise, de Bordeaux, 500 fr. ; Messageries Africaines (2^e versement), de Bordeaux, 500 fr. ; Charles Scholl, de Bordeaux, 100 fr. ; Maurel et H. Prom, de Bordeaux, 500 fr. ; J. Maubert-Menièrè, de Thiers, 100 fr. ; May et Cie, de Saint-Étienne, 100 fr. ; Bretel frères, de Valognes, 50 fr. ; Job Clerc, de Saint-Quentin-la-Poterie, 40 fr. Total 3.535 00

MM. Auguste Suchel, de Thizy. 20 fr. ; Gibelin et Vieil de Marseille, 25 fr. ; la Société Générale des peintures sous-marines, de Marseille, 100 francs ; A. Jourjon, de Marseille, 50 fr. ; Matram et Poizat, de Cours, 20 fr. ; Moulot, fils aîné, de Marseille, 25 fr. ; A. Caubet, de Marseille, 20 fr. ; A. Klehe, de Cette, 20fr. ; Gillet frères, de Lambesc, 10 fr. ; Société Jacob, de Toulouse, 100 fr. ; Manufactures réunies de tresses et lacets, de Saint-Chamond, 50 fr. ; Adolphe Isaac Chiche et Cie, d'Alger, 10 fr. ; Charmetant, de Lyon, 10 fr. ; Th. et E. Routière, de Marseille, 25 fr. ; Société anonyme A. André fils, de Paris, 200 fr. ; Negrel-Martini, de Marseille, 25 fr. ; Jacques Bounisson, de Castelnaudary, 20 fr. ; Casse et Cie, de Toulouse, 20 fr. ; Laroche-Joubert et Cie, d'Angoulême, 25 fr. ; J.-B. Chapuis et fils, de Marseille, 10 fr. ; subvention du gouvernement du Haut-Sénégal-Niger ⁶, 200 fr. ; subvention du gouvernement de la Guinée française, 1.000 fr. Total 1.980 00

[Nouvelle Société Commerciale africaine](#) [Pascal Buhan], de Bordeaux, 300 fr. ; MM. J. E. Buhan Père et Fils et Teisseire, de Bordeaux, 200 fr. ; Emmanuel Faure, de Bordeaux, 100 fr. ; Raverey et Fils, d'Irigny, 50 fr. ; A. Bliah de Tlemcen, 50 fr. ; Lefèvre-Utile [biscuiterie], de Nantes, 50 fr. ; Bertaud Frères de Roanne, 20 fr. ; Société Le Tabac du Globe, d'Alger 100 fr. ; Papeterie F. Barjon (2^e versement) de Marseille, 0 fr. ; A. André de Marseille, 10 fr. ; Société Le Ripolin, 20 fr. ; Lefranc et Cie, 20 fr. ; Alfred Ours de Lambesc, 15 fr. ; Artault aîné, de Beaune, 25 fr. ; Établissement! du Cristal-Orange et du Fenouillet de Toulon, 25 fr. ; Établissements Bresson et Rambert de Vichy, 10 fr. ; Léon Chergny, d'Alger, 20 fr. ; de la Vallière, de Conakry, 20 fr. ; Bidaine, de Siguir, 20 fr. ; Leray, de Siguir, 10 fr. ; Marquis-Sebie de Siguir, 5 fr. ; Graud de Siguir, 5 francs. Total 1.095 fr.

MM. Paoli, de Siguir, 5 fr. ; Moreau, 5 fr. ; Huguet, 5 fr. ; Bayle, 5 fr. ; Luthi, 5 fr. ; Chekri Hadife, 3 fr. ; Antoum Hadife, 5 fr. ; Michel Gabriel, 5 fr. ; Fares Bouhenk, 20 fr. ; Fares Antoun, 5 fr. ; Soleiman Germanos, 5 fr. ; Najib Richa, 20 fr. ; Joseph Richa, 10 fr. ; Merha Richa, 20 fr. ; Georges Richa 5 fr. ; Émile Chedid, 5 fr. ; Michel Nehme, 15 fr. ; Mariant Chaker, 5 fr. ; Rachid Araby, 5 fr. ; Joseph Watchi, 10fr. ; Georges Watchi. de Siguir, 20 fr. ; Maison Franc Pippermint, de Revel, 10 fr. Total 195 00

M. H. Carayon, de Roquecourbe, 10 francs ; chambre de commerce et d'agriculture du Cambodge, 50 fr. ; M^{me} veuve Rivière et fils, de Collioure, 10 fr. ; M. Charles Peyrissac, de Bordeaux, 500 fr. ; Compagnie d'assurances « La Foncière », de Paris, 100 fr. ; MM. Nègre et Cie, de Marseille, 20 fr. ; M^{me} veuve Clément Rouzaud, d'Oran, 20 fr. Total 710 00

Total de la septième liste 13.120 50

Total des six premières listes 100.632 80

Total général 113.753 30

DONS EN NATURE

Gouvernement du Sénégal 6 paniers colas.

Gouvernement de la Côte-d'Ivoire 4 paniers colas

Maison C.A. Guignon, Marseille 5 kg de thé.

⁶ Futurs Mali et Haute-Volta (actuelle Burkina-Faso).

Entretien de lits à l'hôpital sénégalais de Marseille

M. et M^{me} Ernst, de Porto-Novo, 2 lits ; M^{me} Schneider, d'Aboisso, 1 lit ; MM. Wust, de Marseille, 1 lit ; Richard, de Foundiougne, 1 lit ; Mabilly, de Foundiougne, 1 lit ; Aufort, de Foundiougne, 1 lit ; Brandenbruger, d'Accra, 1 lit ; Bonvalet, de Bordeaux, 1 lit. Total 9 lits

MM. V. Briand, de Bathurst, 1 lit ; J. Abrachy, 1 lit ; A. Passet, 1 lit ; Orcel, 1 lit ; A. Malaurie, 1 lit ; L. Lavale, 1 lit ; L. Barthes, 1 lit ; Blanc et Julien, 1 lit ; Rives, Armengaud, Renaud, Maigre et Calvet, 1 lit ; Bathurst Trading C^o, 1 lit ; Sam J. Forster, 1 lit ; Service de santé de la colonie (Medical Departement), de Bathurst, 1 lit. Total 12 lits

Bank of British West Africe, de Bathurst, 1 lit ; Service des travaux publics de la colonie (Public Work Departement), de Bathurst, 1 lit ; Service judiciaire de la colonie (Legal Departement), de Bathurst, 1 lit ; Compagnie des Docks de Marseille (2^e souscription), 5 lits. Total 8 lits

Total de la troisième liste 29 lits

Total des deux premières listes 111 lits

Total général 140 lits

AFRIQUE OCCIDENTALE LA JOURNÉE DU 3 OCTOBRE (*La Dépêche coloniale*, 19 novembre 1915, p. 3)

Nous recevons les renseignements suivants qui complètent ceux que nous avons donnés dans notre numéro du 29 octobre dernier :

Le dimanche 3 octobre, a eu lieu dans toutes les colonies de l'Afrique Occidentale française une journée organisée au profit des trois œuvres ci-après :

Le Secours national ;
Les Orphelins de la guerre ;
Le Tirailleur sénégalais

Le produit de la vente des médailles et insignes, d'après les renseignements qui nous parviennent, dépasse le chiffre de 600.000 francs.

Ce résultat inespéré fait le plus grand honneur à tous les Européens ainsi qu'à nos populations indigènes, car ces dernières ont pris une large part à cet acte de générosité qui nous donne une nouvelle preuve de leur parfait loyalisme ; deux de ces œuvres philanthropiques intéressent plus particulièrement la métropole.

Quant à l'œuvre du « Tirailleur sénégalais », nous en avons entretenu nos lecteurs dans le numéro de la *Dépêche coloniale* du 29 juin dernier où nous avons donné une reproduction de la médaille que le regretté gouverneur général Ponty avait fait frapper à cette occasion.

Si, comme il est probable, le produit de la journée du 3 octobre en Afrique Occidentale française est partagé par tiers, c'est une somme de 200.000 francs qu'encaissera le Comité d'assistance aux troupes noires pour lui permettre de venir en aide aux veuves et orphelins de nos braves tirailleurs qui auront versé leur sang pour notre pays.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

Huitième liste
Souscriptions recueillies au 12 novembre 1915
(*La Dépêche coloniale*, 19 novembre 1915, p. 4)

MM. Mirabaud et Cie, Paris, 500 fr. ; William d'Eichthal, 100 fr. ; le docteur Labbé, sénateur, Paris, 100 francs ; le vice-amiral Péphau, Le Vésinet, 100 francs ; le comte Lavaurs, de Paris, 100 francs ; Forges, ateliers de Combeplaine (3^e versement), 20 fr. ; le comte Pierre Lecointre, de Grillemont, 50 fr. ; Henri Poutier, de Marseille, 20 fr. ; Dauvergne, de Verdon-sur-mer, 20 fr. ; Michat, Souillard et Cie de Paris, 50 francs ; Subvention du gouvernement du Dahomey, 1.000 fr. ; MM Potin et Cie, 50 fr. ; René Fouret, 36 fr. ; Maurice Labouret, 36 fr. ; Ernest May [Société industrielle des téléphones], de Paris, 64 fr. ; le comte de la Selle, de Bazouges, 10 fr. ; A. Camoin et Cie, de Marseille, 150 fr. ; Le Métal Déployé, de Paris, 250 francs. Total 2.836 00

Société Nouvelle des Établissements Decauville aîné, 50 fr. ; MM. Voisin Bey, 50 fr. ; Jérôme Thibouville, Lamy et Cie, 20 fr. ; Crucifix, 20 fr. ; A. Delarbre et fils, 50 fr. ; Vilmorin Andrieux et Cie, 20 fr. ; Mercier et Corpet, 20 fr. ; L. Chadenier et Cie, 50 fr. ; Rodrigues, Gauthier et Cie, de Paris, 10 fr. ; le baron de Boucheporn, de Tours, 100 fr. ; Louis Valentin de Paris, 200 fr. ; chambre de commerce de la Côte d'Ivoire, 1.000 fr. ; MM. le commandant Denfert-Rochereau, d'Angers, 200 fr. ; René Bartholoni [pdt SEEMI], 100 fr. ; 2^e régiment des tirailleurs sénégalais, de Kati, 221 fr.50 ; MM. Alfred Empereur jeune, 10 fr. ; H. Hamelle, 20 fr. ; L. Privat, de Rochemaure, 20 fr. ; J. Joubert, de Le Kersa, 20 fr. ; le colonel Chatonney, de Paris, 14 fr. ; M^{me} la marquise de Vaucouleurs de Laujamet, 100 francs. Total 2.295 00

MM. Watel-Dehaynin, de Paris, 20 fr. ; Joly de Bammeville, de Gretz, 50 fr. ; Henri Bauling, 10 fr. ; M^{me} veuve Promsy, de Marseille, 5 fr. ; Grande Brasserie du Sud-Est, de Beaucaire, 20 fr. ; MM. Paul Corbin [fondateur de la SIGP (1919)], 100 fr. ; A. Thomas et Cie, 100 fr. ; le capitaine Nanteuil, 20 fr. ; le marquis de Vogüé, de l'Académie française, 14 fr. ; le marquis de Valla Flor, 64 fr. ; le comte Marescalchi, de Paris, 200 fr. ; Paul Pallary, d'Oran, 10 fr. ; M^{me} Ouvré (2^e versement), de Chancepoix, 50 fr. ; Société commerciale, industrielle et agricole du Haut-Ogooué [SHO], 200 fr. ; Société gabonaise d'entreprises et de transports, 50 fr. ; MM. S. Cortet, 10 fr. ; Jean Pouzalt, 50 fr. ; Parfumerie Millot, 10 fr. ; MM. Fontenoy, 10 fr. ; Duléry, de Paris, 5 fr. Total 998 00

MM. C.-D. Campbell, Louisville (États-Unis), 550 fr. ; Walbaum, Goulden et C^o (Heidsieck et C^o, de Reims) : 5 caisses de champagne vendues pour 450 fr. ; Mimaut, de Paris, 25 fr. ; Garnier, de Paris, 5 fr. ; M^{me} Angelesco, de Paris, 10 fr. ; MM. Damphy Diallo, de Grand-Bassam, 5 fr. ; Edwaré Hector, de Grand-Bassam, 5 fr. ; Pierre Mounier, 30 fr. ; V. Balayé, 5 fr. ; G. O'Kelly, 5 fr. ; C. Pitsillidès, 5 fr. ; F.-A. Walter, 5 fr. ; R. Duber, 5 fr. ; A. Bailly, 5 fr. ; P. Amiguet, 5 fr. ; Cavin, 5 fr. ; E. Chambaz, 5 fr. ; Jules Siéfer, 15 fr. ; E. Williams, 5 fr. ; Th.-F. Quin, Matar Diop, 5 fr. Total 1.155 00

MM. C.-W. Acquat, 5 fr. ; Amadou N. Diaye, 5 fr. ; Omar B. Jallow, 5 fr. ; A.-C. Davies, 5 fr. ; Abdoulaye N. Diaye, 5 fr. ; Augustin Sodji, d'Abidjan, 5 fr. ; Jules Bourquin, de Dakar, 150 fr. ; Hatton et Cookson, Ltd, de Liverpool, 2.500 fr. ; Anastay frères, de Marseille, 17 fr. ; Jolly, 10 fr. ; Edmond Levril [Lavril ?], 100 fr. ; M^{me} Boirre, 100 fr. ; M. Kurtz, de Paris, 60 fr. ; Subvention du gouvernement de la Côte d'Ivoire, 3.000 fr. ; Compagnie française des Charbonnages de Dakar, 100 fr. ; Souscriptions recueillies par les soins de M. le gouverneur Angoulvant, à Bingerville ; MM. le gouverneur Angoulvant, 100 fr. ; Lapalud, 20 fr. ; Terrasson, 25 fr. ; Cheruy, 20 fr. Total 6.232 00

MM. Gentil, 10 fr. ; Marchand, 10 fr. ; Joseph, 15 fr. ; Jourdan, 5 fr. ; d'Arvisenet, 5 fr. ; Reboul, 10 fr. ; Fardet, 10 francs ; Lauzel, 5 fr. ; Macdonel, 10 fr. ; Nicolas, 10 fr. ; Ordioni, 10 fr. ; Lamarre, 5 fr. ; Richaud, 5 fr. ; Grangenois, 5 fr. ; Pailler, 5 fr. ; Grilhot, 5 fr. ; Vieillescazes, 5 fr. ; Moutiers, 20 fr. ; Colis, 5 fr. ; Léopold, 5 fr. Total 160 00

MM. Chambre, 15 fr. ; Potebon, 5 fr. ; Bosc, 5 fr. ; Lecampion, 25 fr. ; de la Robrie, 10 fr. ; Aoust, 10 fr. ; Pellier, 15 fr. ; Minet, 10 fr. ; Lagahuzère, 10 fr. ; Eliautou, 3 fr. ; Couvy, 10 fr. ; Bouin, 10 fr. ; Cosnier, 2 fr. 50 ; Triffaut, 2 fr. 50 ; Aggeri, 20 fr. ; Boileau, 10 fr. ; Mussard, 5 fr. ; Plassard, 5 fr. ; Aristide Robert, 5 fr. ; Masson, 25 fr. ; Terrade, 5 fr. ; Michel, 10 fr. Total 198 00

MM. Lacassagne, 5 fr. ; Clerc, 5 fr. ; Appaul, 2 fr. 50 ; Sourgens, 5 fr. ; Vendeix, 10 fr. ; Collet, 5 fr. ; Corbierre, 10 fr. ; Tiquet, 2 fr. ; Sarrien, 2 fr. ; Madern, 2 fr. ; Canal, 2 fr. ; Le Ru, 2 fr. ; Albou, 2 fr. ; Barrow, 12 fr. 50 ; Pidgeon, 12 fr. 50 ; Fricero, 2 fr. ; Rougé, 2 fr. ; Barnouin, 2 fr. ; Ribis, 2 fr. ; Corduriès, 2 fr. ; Charrière, 2 fr. Total 91 50

MM. Chaefer, 2 fr. 50 ; Lombard de Servan, 2 fr. 50 ; Charles Steininez [Steinmetz], 2 fr. ; Pierre, 5 fr. ; Peyrebère, 10 fr. ; Jones, 10 fr. ; Cahagnon, 5 fr. ; Gabriel Combes, 5 fr. ; Bouzats, 2 fr. ; Saint-Arroman, 2 fr. ; Philippe, 2 fr. ; Prompt, 2 fr. ; Calendini, 15 fr. ; Karamoko Diaby, 5 fr. ; Biri, 5 fr. ; Assi Achi, 5 fr. ; Assi, 5 fr. ; Amadou Diallo, 1 fr. 50 ; Samba Si, 1 fr. 50 ; Biaka, 1 fr. ; Sory Toure, 1 fr. ; Yéro, 1 fr. Total 91 00

MM. Dieriba, 1 fr. ; Bakary Diabaté, 1 fr. ; Bereby, 0 fr. 50 ; Sokhoto, 1 fr. ; Sory Diacaté, 1 fr. ; Louis Steinmetz, 5 fr. ; Soma, 1 fr. ; Ousman Outtara, 1 fr. ; Tiemoro Sorahoro, 1 fr. ; Sidiky, 1 fr. ; Koffie, 1 fr. ; N Zan Kone, 0 fr. 50 ; Babassi, 0 fr. 50 ; Segou-Kamara, 2 fr. ; Almany Kamara, 1 fr. ; N'Drissan, 1 fr. 50 ; Almany Taraore, 1 fr. ; Samba N'Doye, 1 fr. ; Haoudou, 1 franc ; anonyme, 0 fr. 50 ; anonyme, 20 fr. ; anonyme, 5 fr. ; anonyme, 5 fr. ; anonyme, 5 fr. ; anonyme, 5 fr. Total 67 50

Total de la 8^e liste 1.412 50

Total des 7 premières listes 113.877 30

Total général 113.877 30

DONS EN NATURE

Gouvernement de la Côte d'Ivoire : 7 paniers colas et 10 colis sotioux.

Maison veuve Bertomeu et Cie, à Alger : 1.000 paquets tabac.

Société Job : 1.000 paquets de cigarettes et 50 boîtes papier à cigarettes.

HAUT-SÉNÉGAL ET NIGER ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES (*La Dépêche coloniale*, 21 décembre 1915)

Le Comité d'assistance aux troupes noires pour la colonie du Haut-Sénégal-Niger vient de se constituer à Bamako, sous la présidence de M. le lieutenant-gouverneur par intérim Digue.

LA DÉPÊCHE COLONIALE ILLUSTRÉE (*La Dépêche coloniale*, 31 décembre 1915)

Le Comité d'assistance aux troupes noires, dont nous avons eu l'occasion de suivre ici les travaux, depuis sa création, a décidé de consacrer un numéro de la *Dépêche coloniale illustrée* à la divulgation de l'œuvre qu'il a accomplie, depuis un an bientôt qu'il existe.

Ce numéro paraîtra prochainement. Comme on le sait, — nous l'avons indiqué en son temps —, le but des promoteurs était d'assurer à nos soldats noirs une aide matérielle et morale d'autant plus nécessaire qu'aux périls de la guerre, s'ajoutaient

pour eux les inconvénients et les risques d'un séjour sous un climat si différent de celui des tropiques et de conditions d'existence très éloignées de leurs habitudes natives.

Sans vouloir empiéter sur les développements que comporte la publication préparée par le comité, disons, cependant, que sur tous les points où les troupes noires appelées dans la métropole sont concentrées ou hospitalisées, il s'est efforcé de créer ou de compléter, par des installations spéciales, les formations destinées à recevoir des blessés, des malades et des convalescents ; il s'est préoccupé d'améliorer leur régime alimentaire, en leur fournissant certaines denrées et condiments dont ils sont particulièrement friands ; il a aménagé des centres de réunion où ils retrouvent certaines de leurs habitudes et des distractions qui les écartent de la fréquentation des cabarets, si dangereuse pour leur santé et pour la discipline.

On verra, par la lecture de ce numéro exceptionnel, avec quel succès et quel soin le comité a rempli ce programme généreux. On verra aussi par les photographies nombreuses et inédites qui illustrent le numéro, combien les installations ont été intelligemment comprises dans les hôpitaux auxiliaires, le dépôt des isolés, le camp de Fréjus-Saint-Raphaël, etc., où nos braves Africains ont trouvé le bien être et les soins dont le comité entendait les entourer.

Ajoutons que le mérite, et l'honneur aussi, de l'initiative qui a permis la constitution du comité, reviennent à M. Le Myre de Vilers et M. Julien Le Cesne, président effectif du comité. On peut dire que les beaux résultats obtenus jusqu'à ce jour sont dus à son activité et à son dévouement.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES
NEUVIÈME LISTE DE SOUSCRIPTIONS
Souscriptions recueillies au 24 janvier 1916
(*La Dépêche coloniale*, 29 janvier 1916)

M. Desmarais frères (Paris), 100 fr. ; Compagnie d'électricité du Sénégal (Paris), 200 fr. ; MM. Jacques Ledan (Paris), 100 fr. ; Aillaud fils et gendre (Marseille), 20 fr. ; MM. Bordarier, 50 fr. ; Mailhac, 15 fr. ; Rochat, 3 fr. ; Dervev, 2 fr. ; Ismaël Ka, 2 fr. ; Amadou Fall, 2 fr. ; Ismaël Seck, 1 fr. ; Ismaël Diagne, 2 fr. ; Iba Ba, 5 fr. ; Djibril N'Diaye, 2 fr. ; Badara N'Diaye, 1 fr. 50 ; Samba Aidara, 5 fr. ; Birame Diop, 2 fr. ; Abdoulaye Boye, 2 fr. ; Amadou Samba, 1 fr. ; deux Laptots, 30 fr. ; MM. Alioune Sow, 2 fr. ; Birama Diallo, 1 fr. ; Amadou Ly (de Saint-Louis), 1 fr. 546 50

MM. Buret-Debeaurain (Tully), 50 fr. ; le sous-lieutenant Louis Barthe, 50 fr. ; Roy, Laglaize et Fouque (Paris), 50 fr. ; Henri Amiot (Paris), 24 fr. ; M^{lle} Saltarel (Paris), 25 fr. ; MM. Gustave Debeaurain (Bethencourt-sur-Mer), 50 fr. ; Antoine Desbois (Marseille), 20 fr. ; J.-B. Maurin fils aîné (Marseille), 20 fr. ; L. Dunoyer de Segonzac (Paris), 50 fr. ; Forges et ateliers de Combeplaine (Rive-de-Gier), 3^e versement, 200 fr. ; Compagnie Coloniale (Paris), 20 fr. ; [Crédit foncier colonial](#) (Paris), 200 fr. ; M. le lieutenant-colonel Dinaux, 20 fr. ; Excédent d'un chèque de 20 liv. et. sur Manchester remis par MM. Paterson, Zochonis et C^o pour règlement de 20 bulletins de souscription au numéro de Noël des Troupes Noires, 552 fr. 95 — 500 fr. = 52 fr. 95 ; [Compagnie bordelaise des Comptoirs africains](#), 100 fr. ; MM. J.-C. Koch (Paris), 20 fr. ; Jacques hideux (Paris), 20 fr

MM. Charles Prevot et Cie (Paris), 100 fr. ; A.-B. Adams (New-York), 100 fr. ; W. Porter and C^o (Liverpool), 276 fr. ; G. Meers (Liverpool), 86 fr. 95 ; Anastay frères (Marseille), 25 fr. ; Charles Duffart (Paris), 5 fr. ; le baron de Cabrol (Paris), 20 fr. ; Claine (Helsingfors), 100 fr. ; Charié Marsaines (Paris), 100 fr. ; Couturier, notaire (Paris), 103 fr. ; Damphy Dialo, 5 fr. ; Cole, 5 fr. ; Pierre Meunier, 30 fr. ; V. Balayé, 5 fr. ; O.

Kelly, 5 fr. ; C. Pistillides, 5 fr. ; J.-A. Walter, 5 fr. ; A. Duler, 5 fr. ; A. Bailly, 5 fr. ; P. Amiguet, 5 fr. ; Cavin (Abidjan), 5 fr. 1.005 95

MM. E. Chambaz, 5 fr. ; J. Siéfer, 15 fr. Ch. William, 5 fr. ; F. Quin, 5 fr. ; Matar Diop, 5 fr. ; C.W. Acquili, 5 fr. ; Amadou N'Diaye, 5 fr. ; A. Sodzi, 5 fr. ; Omar B. Jaliow, 5 fr. ; A. C. Davies, 5 fr. ; Abdoulaye N'Daye, (Abidjan), 5 fr. ; A. Truchy (Paris), 5 fr. ; Émile Aubepart (Sassandra), 20 fr. ; général Houry, (Paris), 40 fr. ; 2^e régiment de tirailleurs sénégalais : 4^e compagnie (Dandiagara), 32 fr. ; 9^e compagnie (Niovo), 128 fr. ; M. Gaupillad, (Paris), 100 fr. ; M^{lle} Engelmann (Pau), 20 fr. ; M. Du Pasquier (Lyon), 50 fr. ; vente de 400 paquets de papier à cigarettes donnés par la Société Job [Perpignan], 480 fr. ; Société populaire d'éclairage (Marseille), 20 fr. ; vente de 1.000 paquets de tabac d'Algérie donnés par la maison veuve Bertomeu et Cie. 75 fr.

1.035 00

Vente de 1.000 paquets de cigarettes donnés par la Société Job, 400 fr. ; MM. Damphy Diallo, 5 fr. ; Cole (Bassam), 5 fr. ; Moumnier, 30 fr. ; V. Balayé, 5 fr. ; G. O'Kelly, 5 fr. ; C. Pistillides, 5 fr. ; J.-A. Walter, 5 fr. ; R. Duber, 5 fr., A. Bailly, 5 fr. ; F. Amiguet, Cavin, 5 fr. ; E. Chambaz, 5 fr. ; J. Siéfer, 15 fr. ; Ch. Williams, 5 fr. ; Th. Quin, 5 fr. ; Matar Diop, 5 fr. ; C. W. Aquali, 5 fr. ; Amadou N'Diaye, 5 fr. ; A. C. Davies, 5 fr. ; A. Sodzi (Abidjan), 5 fr. 535 00

Forges et ateliers de Combeplaine (Rive-de-Gier), 300 fr. ; M. Beimond (Menton), 10 gr. ; Ligue Coloniale du Havre (produit d'une collecte), 108 fr. 60 ; MM. Anastay frères (3^e versement (Marseille), 9 fr. ; subvention du ministère de la guerre, 2.500 fr. ; Forges et ateliers de Combeplaine (Rive-de-Gier), 200 fr. 3.127 00

Total de la neuvième liste 7.222 00

Total des listes précédentes 127.877 80

Total général 135.099 80

DONS EN NATURE

Gouvernement de la Côte d'Ivoire, 2 paniers de colas et 43 paniers de colas.

LA DÉPÊCHE COLONIALE ILLUSTRÉE (*La Dépêche coloniale*, 4 février 1916)

Le numéro de la *Dépêche coloniale illustrée*, que vient de faire paraître le comité [n° de janvier], en l'honneur des tirailleurs sénégalais, contient de nombreuses gravures inédites. La couverture, en couleurs, représente des tirailleurs à la garde du drapeau. Voici le sommaire du texte :

Nos troupes noires, par Eug. Etienne.

Appréciations des généraux coloniaux.

Nos Sénégalais, par Pierre Mille.

La Politique indigène, par Joseph Chailley

Les Populations de l'Afrique Occidentale française, par Maurice Delafosse.

L'Avenir de notre Afrique Occidentale, par Emile Maurel.

Les Cultures des noires de l'Afrique Occidentale française, par Aug. Chevalier.

La France et les indigènes de l'Afrique Occidentale française, par M. F. Clozel.

Opinions des gouverneurs généraux et gouverneurs de l'Afrique Occidentale Equatoriale.

Lettres de tirailleurs sénégalais.

Mamadou Coulibaly, buraliste (conte).

L'Hygiène des tirailleurs sénégalais France, par le docteur Maclaud ⁷.

Pathologie exotique, par le docteur Commes ⁸.

La Journée des trois Œuvres.

L'Action du comité d'assistance aux troupes noires.

Vente du numéro : au siège du Comité rue Saint-Lazare, 58, et à la *Dépêche coloniale illustrée*, 19, rue Saint-Georges.

Afrique Occidentale
POUR LES ŒUVRES DE GUERRE
(*La Dépêche coloniale*, 11 février 1916, p. 2)

Les résultats de la Journée du 3 octobre sont à présent connus d'une manière définitive.

Les sommes recueillies au cours de cette journée, en faveur des trois œuvres du Secours national, de l'Orphelinat des Armées et de l'Assistance aux troupes noires, s'élèvent au magnifique total de 710.465 fr. 93, dont voici la répartition :

	Francs
Sénégal	178.362 22
Haut-Sénégal et Niger	114.712 38
Guinée	106.921 50
Côte d'Ivoire	180.000 00
Dahomey	42.390 72
Mauritanie	30.546 65
Territoire militaire du Niger	7.531 96
Budget général de l'Afrique Occidentale française	50.00000
Total	<u>710.465 92</u>

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES
DIXIÈME LISTE DE SOUSCRIPTIONS
Sommes recueillies au 10 mars 1916
(*La Dépêche coloniale*, 21 mars 1916)

MM. Anastay frères (4^e versement), Marseille, 25 fr. ; différence de change sur montant de 10 souscriptions au numéro de Noël consacré aux Troupes Noires recueillies à Bathurst, 25 fr. ; MM. Anastay frères (5^e versement). Marseille, 25 fr. ; Damphy Diallo (5^e versement), Bassam, 5 fr. ; E. Cote (5^e versement), Bassam, 5 fr. ; Pierre Mounier (5^e versement), Abidjan, 30 fr. ; M. Cavin (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Balayé (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. O'Kelly (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. Pistillidès (5^e versement), Abidjan, 5 fr.

⁷ Article republié dans *La Dépêche coloniale* des 24 et 25 août 1917.

⁸ Article republié dans *La Dépêche coloniale* du 21 août 1917.

MM. J.-A. Walter (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; R. Duber (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguet (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Chambaz (5^e versement), Abidjan, 5 fr.) ; J. Siéfer (5^e versement), Abidjan, 15 fr. ; Ch. Williams (5^e versement , Abidjan, 5 fr.) ; Th. Quin (5^e versement , Abidjan, 5 fr. ; Matar Diop (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C.-V. Acquali (5^e versement , Abidjan, 5 fr. ; A.-C. Davies (4^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Sodji (4^e versement), Abidjan, 5 fr.

Forges et Ateliers de Combeplaine (6^e versement), Rive-de-Gier, 200 fr. ; attribution des sommes non employées par la Société « Les Amitiés musulmanes » en faveur des tirailleurs sénégalais prisonniers, 23.818 fr. 95 ; Chambre de commerce de Ziguinchor, Casamance, 200 fr. ; MM. Camoin et Cie (2^e versement), Marseille, 150 fr. ; anonyme, Marseille, 20 fr. ; MM. Anastay frères (6^e versement), Marseille, 20 fr. ; subvention spéciale du ministère de la Guerre pour secours aux prisonniers, 5.000 fr. ; subvention du gouvernement des Etablissements Français dans l'Inde, 5.000 fr. ; 2^e régiment de tirailleurs sénégalais (2^e versement), Kati, 187 fr. 10

Total de la 10 ^e liste	34.801 05
Total des listes précédentes	135.099 80
Total général	169.900 85

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

Souscriptions recueillies au 10 mai 1916

Onzième liste

(*La Dépêche coloniale*, 16 mai 1916)

M. Bergeron, Paris, 100 fr. ; chambre de commerce de Marseille, 500 fr. ; Mme Marcel Delevole, Varilhes, 20 fr. ; MM. Anastay frères (septième versement), Marseille, 25 fr. ; Voisin Bey (deuxième versement), Paris, 50 fr. ; Forges et ateliers de Combeplaine (septième versement), Rive-de-Gier, 200 fr. ; subvention spéciale du ministère de la guerre pour secours aux prisonniers (mois de mars), 5.000 fr.

M. Faustin Simon, Abidjan, 2 fr. 50 ; Lewis, Abidjan, 2 fr. 50 ; Lewis, Abidjan, 1 fr. ; Ibrahima Diop, Abidjan, 2 fr. 50 ; André Diouf, Abidjan, 2 fr. ; Kouamé, Abidjan. 1 fr. ; Coffy, Abidjan, 1 fr. ; Antonius John, Abidjan, 5 fr. ; Puraïso, Abidjan, 1 fr. ; Bagedy, Abidjan, 1 fr. ; Koutou, Abidjan, 1 fr. ; Moussa, Abidjan, 1 fr. ; Damphy Diallo (5^e versement), Bassam, 5 fr. ; E. Cole (5^e versement), Bassam, 5 fr.

MM. Pierre Mounier (5^e versement), Abidjan, 30 fr. ; V. Balayé (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. O'Kelly (5^e versement), 5 fr. ; Pitsillidès (5^e versement), 5 fr. ; J.-A. Walter (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; R. Duber (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguet (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Chambaz (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J. Siéfer (5^e versement), Abidjan, 15 fr. ; Ch. Williams (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Th. Quin (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Matar Diop (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C.-W. Acquali (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A.-C. Davies (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Bouin, Abidjan, 115 fr.

MM. Damphy Diallo (6^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Cole versement), Abidjan. 5 fr. ; Pierre Monnier (6^e versement), Abidjan, 30 fr. ; V. Balayé (6^e versement), Abidjan, 5fr. ; G. O'Kelly (6^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. Pitsillidés (6^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J.-A.Walter (6^e versement), Abidjan, 5 fr. ; R. Duber (6^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly (6^e versement), Abidjan, Sfr. ; F. Amiguet (6^e versement), Abidjan, 5 ir. ; E. Chambaz (6^e versement), Abidjan, 5fr. ; J. Sièfer (6^e versement),Abidjan,15 fr. ; Ch. William ,6e versement), Abidjan, 5 fr. ; Th. F. Quin, (6^e versement), Abidjan, a fr. ; Matar Diop (6^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. W. Acquali (6^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A.-C.

Davies (6^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Sodji (6^e pers., Abidjan, 5 fr. ; A. Le Dentu (6^e versement), 5 fr. ; Monte-Carlo, 20 fr.

Le personnel de Compagnie F, A. O. à Port-Harcourt : M Woelzer, Rossi, Buclin, 300 fr. ; le commandant H. Faveris, Paris, 5 fr. ; Forges et ateliers de Combelaine (8^e versement), Rive-de-Gier, 200 fr. ; M^{me} Verdier, Toulon, 5 fr. ; différence de change sur montant d'une souscription au numéro de Noël recueillie à Accra, liv, 1 à 28, 25-25, 3,25.

Subvention spéciale du ministère de la guerre pour secours aux prisonniers (mois d'avril), 5.000 fr. ; MM. Damphy Diallo (7^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Cole (7^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Pierre Mounier (7^e versement), Abidjan, fr. ; V. Balayé (7^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. O'Kelly (7^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. Pistillidès (7^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J.-A. Walter (7^e versement), Abidjan, 5 fr. ; R. Duber (7^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly (7^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguët (7^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Chambaz (7^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J. Siéfer (7^e versement), Abidjan, 15 fr. ; Ch. Williams (7^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Th. Quin (7^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Matar Diop (7^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C.-W. Acquali, (7^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A.-C. Davies (7^e versement), Abidjan, 5 fr.

Total de la onzième liste 11.927 25

Total des listes précédentes 169.900 85

Total général 181.828 10

INFORMATIONS

(*La Dépêche coloniale*, 23 mai 1916)

Le Comité d'assistance aux troupes noires s'est réuni, samedi dernier, sous la présidence de M. J. Le Cesne, qui a exposé la situation à ce jour et donné d'intéressants renseignements sur l'activité du comité et les mesures qui ont été prises en vue d'assurer aux importants contingents noirs actuellement en France, l'assistance qu'ils méritent à tant d'égards.

M. Le Cesne a, en particulier, rendu compte de la récente inspection passée par le général Famin, directeur des troupes coloniales, des cantonnements de Fréjus et des diverses formations de la 15^e région, affectées aux troupes noires.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

Souscriptions recueillies au 6 juillet 1916
(douzième liste)

(*La Dépêche coloniale*, 12 juillet 1916)

M. Damphy Diallo, Bassam, 5 fr. ; E. Cole, Bassam, 5 fr. ; Pierre Mounier, Abidjan, 30 fr. ; V Balayé, Abidjan, 5 fr. ; G. O'Kelly, Abidjan, 5 fr. ; C. Pistillidès, Abidjan, 5 fr. ; A. Duber, Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly, Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguët, Abidjan, 5 fr. ; E. Chambaz, Abidjan, 5 fr. ; J. Siéfer Abidjan, 15 fr. ; W. Teufel, Abidjan, 5 fr. ; A. Bartoli, Abidjan, 10 fr. ; Ch. Williams, Abidjan, 1 fr. ; Ph. F. Quin, Abidjan, 5 fr. ; Matar Diop, Abidjan, 5 fr. ; C. W. Acquali, Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane, Abidjan, 5 fr. ; Davies, Abidjan, 5 fr. ; Benjamin Cotou, Abidjan. 2 fr. (8^e versement)

MM. Dampdy Diallo, Bassam, 2 fr. ; E. Cole, Basam, 5 fr. ; Pierre Mounier, Bassam, 30 fr. ; V. Balayé, Bassam, 5 fr. ; G. O'Kelly, Bassam, 5 fr. ; C. Pistillidès, Bassam, 5 fr. ; J.-A. Walter, 5 fr. ; R. Duber, Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly, Abidjan ; F. Amiguët, Abidjan,

5 fr. ; E. Chambaz, Abidjan, 5 fr. ; J. Siéfer, Abidjan, 15 fr. ; Ch. Williams, Abidjan, 5 fr. ; Th. F. Quin, Abidjan, 5 fr. ; Matar Diop, Abidjan, 5 fr. ; C. W. Acquali, Abidjan, 5 fr. (9^e versement).

MM. Anastay frères (8^e versement), Marseille, 25 fr. ; somme supplémentaire versée par les « Amitiés Musulmanes » pour solde de compte, 2.500 fr. ; M. Pourrière (Liverpool), 100 fr. ; subvention spéciale du ministère de la guerre pour secours aux prisonniers (mois de mai), 5.000 fr. ; M. le maire de Castellar, 50 fr. ; M. Bonvalet (Bordeaux), 100 fr. ; subvention spéciale du ministère de la guerre pour secours aux prisonniers (mois de juin), 5.000 fr. ; M. Émile Petitmaître (Casamance), 100 fr. ; intérêts de 25.000 fr. de bons de la Défense nationale à trois mois, 250 fr.

SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES PAR LES SOINS DE M. LE GOUVERNEUR ANGOULVANT À BINGERVILLE

MM. Leroide, 5 fr. ; Delas, 2 fr. ; tirailleur Yao, 7 fr. ; MM. Hostains, 15 fr. ; Freychet, 5 fr. ; Combe, 5 fr. ; Mouric, 10 fr. ; Sarrola, 5 fr. Bonfils, 5 fr. ; Gervais, 15 fr. ; Maderne, 5 fr. ; Dieumegard, 25 fr. ; Courtois, 5 fr. ; Servet, 5 fr. ; Devès, 10 fr. ; Ludovicci, 5 fr. ; Castellan, 5 fr. ; Bardin, 5 fr. ; Theard, 5 fr. ; Millot, 5 fr. ; Chanara, 5 fr. ; Biache, 5 fr. ; Philippon, 5 fr. ; Chartier, 20 fr. ; Millasseau, 15 fr. ; Eclache, 5 fr. ; Rolland, 7 fr. 50 ; Clerc, 10 fr. ; Lavaigne, 5 fr. ; Rousse, 5 fr. ; Prouteaux, 20 fr.

MM. Blanchet, 15 fr. ; Mouragues, 10 fr. ; Bienvenu, 10 fr. ; Berlin, 2 fr. ; Atta, 2 fr. ; Coffi, 1 fr. ; Diogo, 1 fr. ; Dadie, 2 fr. ; Yetidem, 2 fr. ; Dombia, 1 fr. 50 ; M. Nama, 1 fr. ; Zacharia Sao, 25 fr. ; Alassane Diaye, 5 fr. ; Mory Keita, 55 fr. ; Girad [Girard ?], 5 fr. ; Cercle de Tabou, 81 fr. ; Carrier, 15 fr. ; Catalogne, 15 fr. ; président de la chambre de commerce de Bassam, 50 fr. ; Moreau, 2 fr. 50 ; M. et M^{me} Attaly, 5 fr. ; Service judiciaire de Bassam, 7 fr. 50.

MM. Cousin et Vizioz, 15 fr. ; Coindre, 15 fr. ; M. et M^{me} Pandori, 5 fr. ; MM. Gahagnon, 2 fr. 50 ; Tastes, 5 fr. ; Eliantou, 2 fr. 50 ; Sarguet, 5 fr. ; Gatineau, 10 fr. ; Gouley, 15 fr. ; Drevet, 5 fr. ; Baronnet, 2 fr. 50 ; Molinier, 7 fr. 50 ; Clément, 2 fr. 50 ; docteur Boucher, 5 fr. ; [Compagnie F.C.I.](#), 50 ; M. Palombo, 2 fr. 50 ; Service du Câble 5 fr. 50 ; MM. Wolff, 7 fr. 50 ; Roland, 5 fr. ; Valz, 7 fr. 50 ; Chauveau, 7 fr. 50 ; Conquy, 5 fr. ; Sally, 2 fr. 50.

MM. Petiot, 2 fr. 50 ; Casanelli, 4 fr. ; Vidal, 1 fr. ; Bernard, 7 fr. 50 ; Goudard, 2 fr. 50 ; Métayer, 6 fr. ; Collin, 2 fr. 50 ; Dubert, 2 fr. 50 ; Lutz, 5 fr. ; Anonyme, 2 fr. 50 ; Nobs, 2 fr. 50 ; Garde, 2 fr. 50 ; Marraud, 2 fr. 50 ; sergent Laffargue, 2 fr. 50 ; Lelong, 2 fr. 50 ; Siéfer, 2 fr. 50 ; Blaud, 5 fr. ; Moitessier, 5 fr. ; Destaville, 2 fr. 50 ; Dane, 1 fr. ; Cabane, 1 fr. ; Venance, 1 fr. ; Casanova, 1 fr.

Deux douaniers, 1 fr. 50 ; Mademba Gueye, 1 fr. ; N Diane, 0 fr. 50 ; M. Degougogne, 1 fr. ; M. Ledlum, 2 fr. 50 ; M^{me} veuve Hergaut, 1 fr. ; M. Porquet, 2 fr. 50 ; M. Garburah, 2 fr. 50 ; M. Anwubow, 2 fr. 50 ; M. Nianzoukan, 2 fr. ; village de Yao, 116 fr. 50 ; chef de Bonoua, 526 fr. 20 ; M. Aubin, 25 fr. ; M. de Coutouly, 15 fr. ; M. le capitaine Chapeau, 20 fr. ; sous-lieutenant Perret 10 fr. ; sergent Thouvenin, 3 fr. ; M. Guiffard 2 fr. ; M. Prospéri, 2 fr.

Total de la douzième liste	14.843 70
Total des listes précédentes	181.828 10
Total général	196.671 80

TREIZIÈME LISTE : manquante

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

Souscriptions recueillies au 18 novembre 1916
(quatorzième liste)

(*La Dépêche coloniale*, 24 novembre 1916)

2^e régiment de tirailleurs sénégalais à Kati (3^e versement), 60 fr. ; 2^e tirailleurs sénégalais à Kati (4^e versement), 529 fr. 50 ; MM. Damphy Diallo (12^e versement), Bassam, 5 fr. ; E. Cole (12^e versement), Bassam, 5 fr. ; Pierre Mounier (12^e versement), Abidjan, 30 fr. ; V. Balayé (12^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. O'Kelly (12^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. Pitsillidès (12^e versement), Abidjan, 5 fr. ; R. Duber (12^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly (12^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguet (12^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Chambaz (12^e versement), Abidjan, 5 fr. ; W. Teufel (12^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bartoli (12^e versement), Abidjan, 10 fr. ; Ch. Williams (12^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Th. F. Quin (12^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Matar Diop (12^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. W. Acquali (13^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (12^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Davies (11^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Moussa, Abidjan, 2 fr. ; M. E. Savalle, Paris, 10 fr.

M. Sally, Bassam, 5 fr. ; MM. C.M. Campbell, Louisville (3^e versement), 2.500 fr. ; MM. Anastay frères (9^e versement), Marseille, 30 fr. ; Forges et Ateliers de Combeplaine (9^e versement), 400 fr. ; MM. Anastay frères (10^e versement), Marseille, 20 fr. ; Société Métallurgique de Montbard-Aulnoye, Paris, 100 fr. ; Anonyme, 10 fr. ; M^{me} Stern, Menton, 500 fr. ; Produit net d'une fête donnée à Saint-Raphaël, 1.252 fr. 55 ; Produit des quêtes de M^{mes} Chenagon et Marzin à Saint-Raphaël et Fréjus, 2.006 fr. 20.

MM. Damphy Diallo (13^e versement), Bassam, 5 fr. ; E. Cole (13^e versement), Bassam, 5 fr. ; Pierre Mounier (13^e versement), Abidjan, 30 fr. ; V. Balayé (13^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. O'Kelly (13^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. Pitsillidès (13^e versement), Abidjan, 5 fr. ; R. Duber (13^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly (13^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguet (13^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Chambaz (13^e versement), Abidjan, 5 fr. ; W. Teufel (13^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bartoli (13^e versement), Abidjan, 10 fr. ; Ch. Williams (13^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Th. Quin (13^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Matar Diop (13^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C.-W. Acquali (13^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (13^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Davies (13^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Messerly, Abidjan, 5 fr. ; Whajan, Abidjan, 2 fr. ; Alioune Niang, Abidjan, 5 fr.

Total de la quatorzième liste	7.677 35
Total des listes précédentes	299.590 10
Total général	307.267 45

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

Souscriptions recueillies au 31 décembre 1916
(quinzième liste)

(*La Dépêche coloniale*, 9 janvier 1917)

Souscriptions recueillies par les soins de M. le gouverneur Angoulvant à Bingerville (3^e liste) : MM. Carrier, 5 fr. ; Moreau, 2 fr. 50 ; M. et M^{me} Catalogne, 2 fr. 50 ; Attuly, 5 fr. 50 ; Lambert, 2 fr. 50 ; Coindre, 2 fr. 50 ; docteur Boucher, 2 fr. 50 ; Ellantou, 10 fr. ; Gahagnon, 10 fr. ; M^{me} Vidal, 2 fr. 50 ; Gouley, 7 fr. 50 ; Gatineau, 15 fr. ; Frédérick, 10 fr. ; Taste, 10 fr. ; Vizioz, 2 fr. 50 ; Sorand, 2 fr. 50 ; Sally, 5 fr. ; Clément, 2 fr. 50 ; Gondard, 5 fr. ; Drevet, 10 fr. ; Vuillemin, 7 fr. 50 ; Mounier, 10 fr. ; Valz,

10 fr. ; Palumbo, 2 fr. 50 ; Chauveau, 5 fr. ; Buttin, 4 fr. 75 ; Meteyer, 5 fr. ; Rundoletto, 1 fr. ; Hey, 5 fr. ; Hadrill, 7 fr. 50 ; Plagelat, 2 fr. 50 ; Roland, 5 fr. ; Darmusey, 2 fr. 50 ; Dubert, 2 fr. 50 ; Bordes, 2 fr. 50 ; Lutz, 2 fr. 50 ; Noël Marie, 2 fr. 50 ; Nobs, 2 fr. 50 ; Casanelli, 2 fr. 50 ; sergent Laffargue, 2 fr. 50 ; Compagnie Forestière de la Côte d'Ivoire, 7 fr.50 ; service du Câble, 15 fr.

Cercle du N'Zi Comoé : anonyme, 3 fr. ; Léo Kubler, 15 fr. ; anonyme, 3 fr. 60 ; anonymes, 159 fr. 30.

Subvention de la colonie du Dahomey, 5.000 fr. ; monseigneur Graffin (2^e versement), 10 fr. ; M. Piquet, à Chevignat, 50 fr. ; Subvention du gouvernement des Établissements français dans l'Inde, 2.000 fr. ; M^{lles} Mounet, 230 fr. ; M. Bourquin. à Dakar, 150 francs.

Différences de change sur le montant d'un chèque de 20 livres sterling sur Manchester remis par MM. Paterson, Zochonis and C^o Ltd pour règlement de vingt bulletins de souscription au numéro spécial de la *Dépêche coloniale illustrée* consacré aux Troupes noires, 555 fr. 60 — 500 fr. = 55 fr. 50 ; Damphy Diallo (14^e versement), à Bassam, 5 fr. ; E. Cole (14^e versement), Bassam, 5 fr. ; Pierre Mounier (14^e versement), Abidjan, 30 fr. ; V. Balayé (14^e versement), Abidjan, 5 fr. O'Kelly (14^e versement), Abidjan 5 fr. ; C. Pitsillidès (14^e versement), Abidjan, 5 fr., R. Duber (14^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A Baily (14^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguët (14^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Chambaz (14^e versement), Abidjan, 5 fr. ; W. Teufel (14^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bartoli (14^e versement), Abidjan, 10 fr. ; G. Messerly (14^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Ch. Williams (14^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Th. F. Quin (14^e versement), Abidjan. 5 fr. ; Matar Diop (14^e versement), Abidjan, 5 francs ; C. W. Acquali (14^e versement), Abidjan. 5 fr. ; Souleymane Kane (14^e versement), Abidjan, 5. fr. ; Alioune Niang (14^e versement), Abidjan, 5 fr.

Différence de change sur le montant d'un chèque de 30 liv. st. sur Manchester remis par MM. Paterson, Zochonis and C^o Ltd, pour vingt bulletins de souscription au numéro spécial de la *Dépêche coloniale illustrée* consacré aux Troupes noires, 833 fr. 40 — 750 fr. = 83 fr. 40 ; MM. Hochet, à Marseille, 10 fr. ; Albert Martin, à Marseille, 10 fr. ; Société Générale de Coutellerie et d'Orfèvrerie, 20 fr. ; Aux Forges de Vulcain, 10 fr : MM. Camoin et Cie, à Marseille, 100 fr. ; Guichard Potheret et fils, à Dijon, 20 fr. ; Charles Decron (2^e versement), 100 fr. ; Lampy, 10 fr.

Intérêts sur vingt bons de la Défense nationale échus le 17 octobre, 500 francs ; intérêts sur vingt-cinq bons de la Défense nationale échus le 15 décembre, 625 francs. Bénéfice net réalisé sur la vente du numéro spécial de la *Dépêche coloniale illustrée* consacré aux Troupes Noires de janvier 1916, 12.116 fr. 70 ; intérêts des comptes courants à la Banque de l'Afrique Occidentale, 2.044 fr. 05.

Total de la quinzième liste	23.688 90
Total des listes précédentes	307.267 45
Total général	330.956 35

Comité d'assistance aux troupes noires
Dépêche coloniale illustrée, février 1917

<i>Les Troupes Noires et l'unité française</i> , par Eugène Étienne	3
<i>Le Tirailleur</i> , par le Général Archinard	5
<i>Les perspectives économiques de l'Afrique Occidentale</i> , par E. Roume	8
<i>Barnavaux et les Beaux-Arts</i> , par Pierre Mille	11
<i>Les Tirailleurs en Afrique</i> , par M. Clozel	12
<i>La Campagne du Cameroun</i> , par M. Merlin	13

<i>L'Effort de l'A. O. F. : après les soldats, des approvisionnements</i> , par G. Angoulvant	
18	
<i>Les braves gens</i> , par Aug. Chevalier	21
<i>Quelques types des principales races de l'Afrique Occidentale d'où proviennent les tirailleurs sénégalais combattant en France</i> , et carte de l'Afrique Occidentale Française	
23	
<i>Après la paix : ce que la France devra aux populations indigènes de ses colonies</i> ⁹ , par Joseph Chailley	31
<i>La valeur des Troupes Noires</i> , par Zet	33
<i>La famille du tirailleur</i> , par M. Delafosse	64
<i>La grande forêt vierge africaine et ses ressources en bois</i> , par Aug. Chevalier	36
<i>Ce que doit être un hôpital pour Sénégalais</i> , par le Dr Maclaud	39
<i>Instituteurs indigènes</i> , par Georges Hardy	42
<i>Introduction à la pathologie tropicale africaine</i> , par le Dr Aug. Vallet	45
<i>Nos troupes indigènes et l'Allemagne</i>	48
Le Comité d'assistance aux troupes noires	50

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

SEIZIÈME LISTE

Souscriptions recueillies au 31 mars 1917

(*La Dépêche coloniale*, 17 avril 1917)

M. E. Damour, 10 fr. ; différence de change sur montant de quatorze souscriptions au numéro spécial de la *Dépêche coloniale illustrée* consacré aux Troupes noires recueillies à Bathurst, 45 fr. 60 ; souscription des chefs et notables des cercles d'Aboisso et de Bondoukou à l'occasion des fêtes du 14-Juillet, transmise par M. Angoulvant. 5.284 fr. 50.

MM. Chabrières Morel, Marseille, 40 fr. ; différence de change sur montant de six souscriptions au numéro spécial de la *Dépêche coloniale illustrée* consacré aux Troupes noires recueillies à Accra, 23 fr.

MM. Damphy Diallo (15^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Cole (15^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Pierre Mounier (15^e versement), Abidjan, 30 fr. ; V. Balayé (15^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Pitsillidès (15^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G O'Kelly (15^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly (15^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguet (15^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Chambaz (15^e versement), Abidjan, 5 fr. ; W. Teufel (15^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bartoli (15^e versement), Abidjan, 10 fr. ; G. Messerly (15^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Bousquet (15^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Ch. Williams (15^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Th.-F. Quin (15^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Mactar Diop (15^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C.-W. Acquali (15^e versement), 5 fr. ; Souleymane Kane (15^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Alioune Niang (15^e versement), Abidjan, 6 fr.

Différence de change sur montant de souscriptions au numéro spécial de la *Dépêche coloniale illustrée* consacré aux Troupes noires recueillies à Manchester, 508 fr. 75 ; Différence de change sur montant de souscriptions au numéro spécial de la *Dépêche coloniale illustrée* consacré aux Troupes noires recueillies à Bonthe, 2 fr. 10 ; Intérêts au 31 décembre 1916 du compte courant à la Banque de l'Afrique Occidentale, 420 fr. 50.

Forges et ateliers de Combeplaine (10^e versement), 600 fr. ; Anonyme de Bordeaux, 5 fr. ; MM. Damphy Diallo (16^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E Cole (16^e versement),

⁹ Republié dans la *Dépêche coloniale* du 31 août 1917.

Abidjan, 8 fr. ; Pierre Mounier (16^e versement), Abidjan, 30 fr. ; V. Balayé (16^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. Pitsillidès (16^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. O'Kelly «16^e versement), Abidjan, 5 fr. ; M. A. Bailly (16^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguet (16^e versement), Abidjan 5 fr. ; E. Chambaz (16^e versement), Abidjan, 5 fr. ; W. Teufel (16^e versement), Abidjan. 5 fr. ; A. Bartoli (16^e versement), Abidjan, 10 fr. ; G. Messerly (16^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Bousquet (16^e versement), Abidjan, 15 fr. ; Th. F. Quin (16^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Mactar Diop (16^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. W. Acquali (16^e versement), Abidjan,5 fr. ; Souleymane Kane (16^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Alioune Niang (16^e versement), Abidjan, 5 fr. ; L. Salvat, Abidjan, 15 fr. ; J. A. Whajah, Abidjan, 2 fr. 50.

MM. Édouard Delaporte, Paris, 10 fr. ; Nicolas Reggio, Marseille, 300 fr. ; le professeur et M^{me} Le Dentu (2^e versement), Monte-Carlo, 65 fr. ; subvention de la colonie de la Côte d'Ivoire, 2.000 fr. ; [Compagnie de navigation Paquet](#) (2^e versement), 2.000 fr. ; MM. Pierre Mounier (17^e versement), Abidjan, 30 fr. ; Damphy Diallo (17^e versement), Bassam, 5 fr. ; E. Cole (17^e versement), Abidjan, 5 fr. ; V. Balayé (17^e versement), Abidjan, 5 fr. ; O. Pitsillidès (17^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. O'Kelly (17^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly, (17^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguet (17^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Chambaz (17^e versement), Abidjan,5 fr. ; W. Teufel (17^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bartoli (17^e versement), Abidjan, 10 fr. ; J. Siéfer (17^e versement), Abidjan, 15 fr. ; G. Messerly (17^e versement), Abidjan, 5 fr. ; L. Salvat (2^e versement), Abidjan. 15 fr. ; G. Rosselet, Abidjan, 5 fr. ; Mactar Diop (17^e versement). Abidjan, 5 fr. ; C. W. Acquali (17^e versement), Abidjan, 5 fr.

MM. Souleymane Kane (17^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Alioune Niang (17^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Th. F. Quin (17^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A.-C. Davies (17^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J. Whajah (17^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Damphy Diallo (18^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Cole (18^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Pierre Mounier (18^e versement), Abidjan, 30 fr. ; V. Balayé (18^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. Pitsillidès (18^e versement), Abidjan. 5 fr. ; G. O'Kelly (18^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly (18^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguet (18^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Chambaz (18^e versement), Abidjan, 5 fr. ; W. Teufel (18^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bartoli (18^e versement), Abidjan, 10 fr. ; J Siéfer (18^e versement), Abidjan, 15 fr. ; L. Salvat (3^e versement), Abidjan, 15 fr. ; G. Messerly (18^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. Rosselet (2^e versement), Abidjan. 5 fr. ; E. Bousquet (18^e versement). Abidjan, 5 fr. ; T. F. Quin (18^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Mactar Diop (18^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. W. Acquali (18^e versement), Abidjan, 5 fr. Souleymane Kane 18^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Alioune Niang 18^e versement), Abidjan, 5 fr.

Total de la seizième liste 11.897 05

Total des listes précédentes 330.956 35

Total général 342.853 40

LES TROUPES NOIRES ET L'UNITÉ FRANÇAISE

(*La Dépêche coloniale*, 27 avril 1917)

[article tiré du numéro spécial de la *Dépêche coloniale illustrée*]

Parmi les surprises que cette guerre aura réservées, il en est une — si tant est que ce soit une surprise — dont l'opinion publique saisit aujourd'hui l'importance, c'est que nos colonies, dans la défense de la patrie commune, sont une force, une force presque illimitée et dont la France va tirer de plus en plus un parti inespéré. Inespéré, toutefois, c'est bientôt dit : inespéré certes pour tous ceux qui, comme les idoles dont parle la Bible, avaient des yeux et ne voyaient pas ; mais espéré au contraire, escompté, attendu de tous ceux qui avaient aperçu dans une politique d'expansion coloniale, par delà les

contingences du moment, les difficultés de l'entreprise, ses déceptions et ses misères immédiates, un soutien futur pour le pays et un supplément certain de sa grandeur. Cette guerre nous apporte la pierre de touche où se fait l'épreuve décisive. Ceux qui, hier encore, étaient incrédules ou simplement hésitants, s'inclinent aujourd'hui devant les faits de trop bonne grâce pour que les autres, les convaincus de la veille, puissent avoir quelque vanité, se féliciter d'avoir vu juste.

Confondus dans l'union sacrée, nous devons, les uns et les autres, à travers les divergences et les sentiments inévitables du passé, ne considérer qu'une chose, c'est que tous, avec une égale bonne foi, nous avons voulu, selon ce qui nous paraissait être la prudence, assurer le mieux possible l'avenir du pays.

Devant l'admirable concours des troupes noires à la défense de la patrie, je ne puis m'empêcher cependant, moi qui fus sur la brèche il y a trente ans environ, de rappeler ceux qui furent alors des précurseurs, et dont beaucoup maintenant sont des disparus, presque des oubliés. Ils paraissaient esclaves d'une chimère ceux qui, vers 1889, rêvaient d'une Afrique française, compacte et unifiée. C'était sans doute une chimère généreuse, — on en convenait volontiers, — car, en la poursuivant, ils étaient aussi désintéressés que possible, prêts à y sacrifier, et ils l'ont prouvé, jusqu'à leur vie ; c'était signe chimère tout de même et que l'on était toujours prêt à qualifier de dangereuse. Relier à travers les contrées mystérieuses du continent africain quelques établissements insignifiants, presque misérables, que nous avons sur des points séparés de la côte, prétendre y constituer un jour pour la France un empire nouveau et puissant, quoi de plus fallacieux et de plus déraisonnable ? La simple contemplation de la carte suffisait à condamner d'avance ce plan nébuleux ; à quels moyens d'action, qu'on ne trouverait pas d'ailleurs, ne faudrait-il pas recourir, à quels souverains barbares et sanguinaires, disposant d'armées nombreuses, ne faudrait-il pas se heurter, et si l'on devait réussir, pour quels résultats ? Pour la satisfaction médiocre d'asseoir une domination française sur des pays à peu près impénétrables et de maigre ressource, où nous ne pourrions nous maintenir qu'à grands frais.

Cela s'est fait pourtant, et les espérances des plus optimistes ont été dépassées. Tout le plan qu'on avait conçu s'est réalisé. Car il y avait un plan d'un intérêt assez frappant quand même pour qu'il ait pu survivre à bien des crises et pour que des ministres successifs, en dépit de tendances parfois opposées, l'aient suivi avec persévérance, l'exécution une fois commencée. Sans doute, ce plan, on en a quelquefois en France contesté l'existence, comme s'il était possible à des initiatives isolées, à de simples coups de main plus ou moins aventurés, d'achever une œuvre d'aussi large envergure ; mais à l'étranger, nous en avons des preuves, on ne s'y est pas trompé. Dès 1890, les missions qui s'organisaient dans le bassin du Niger et vers le Tchad avaient un but commun, but qui, depuis, ne devait pas être perdu de vue, et ne l'a pas été, but qui, finalement, a été atteint. [Pour des résultats qu'on peut aujourd'hui qualifier de grandioses, les moyens d'action ont été modestes, presque infimes ; on a agi sans coup férir le plus souvent, on n'a eu recours aux armes que lorsqu'il fallait abattre des puissants irréductibles, et on l'a fait toujours alors avec une poignée d'hommes, avec des effectifs qui, aujourd'hui, feraient sourire.](#) En réalité, on a compté et l'on ne s'y trompait pas, sur le courage individuel ; comme toujours, on a trouvé les Français dont on avait besoin pour s'exposer et pour s'immoler.

Où sont-ils aujourd'hui, ces ouvriers de la première heure ? Certains demeurent sur la brèche ou sont prêts à y revenir, toujours vaillants, toujours désireux de se rendre utiles : Archinard, Binger, Pineau, Monteil, Dodds, Clozel, Fourneau ; d'autres, dont le rôle, avec moins d'éclat, en ce moment même à son intérêt, sont une réserve qui jamais ne se lasse : Nebout, Merlet, Ponel. J'en passe certainement et j'omets avec intention, connaissant leur modestie, ceux qui, pour moi, furent des collaborateurs immédiats, qui, après moi, prêchèrent le bon combat, réussissant à faire partager leur conviction et à assurer avec succès la continuité des efforts. Mais, à côté de ces vivants, combien de

morts : Ménard, Mizon, Brazza, Ballay, Gentil, Bretonnet, Lamy, Foureau, bien d'autres encore, et la liste s'allonge chaque jour.

Ils ne sont pas morts, ou ils ne mourront pas tout entier, car leur nom demeure attaché à cette terre d'Afrique, à cette Afrique française, dont notre Algérie, à laquelle notre domaine se relie chaque jour davantage, sera, un jour prochain, à quelques heures de nos côtes, la vraie porte d'entrée. Il y a une vingtaine d'années déjà, alors que les adversaires de notre politique coloniale, n'avaient pas encore tous désarmé, de Vogüé, en écrivant *Le Maître de la Mer*, avec sa clairvoyance et sa pénétration habituelles, présentait notre Afrique Occidentale comme une pépinière d'hommes où se préparaient, en contraste avec les assouplissements inséparables d'une longue paix, des réveils puissants d'énergie. Prescience que les faits ont pleinement justifiée. Il en a été ainsi dans la vie civile où le développement prodigieux d'un pays qui, disait-on, ne devait rien produire, s'accusait l'année avant la guerre par un commerce extérieur de près de 300 millions ; il en est de même aujourd'hui dans l'ordre militaire. Là surtout, l'effort est supérieur à tout ce qu'on pouvait concevoir. Ceux-là même qui considéraient nos campagnes coloniales, malgré les héroïsmes qui s'y révélaient, comme une école insuffisante et dangereuse pour le jour où la grande guerre éclaterait en Europe, ceux-là voient maintenant que leurs craintes étaient vaines. C'est en Afrique que se sont formés bien des généraux que cette guerre met en relief, Gouraud, Mangin, Marchant, Roques ; Joffre a passé par cette école, et Gallieni n'en a pas connu d'autre. Et les troupes valent les chefs ; et les noirs y valent les blancs.

C'est là, en effet, notre plus belle gloire, celle que la *Dépêche coloniale illustrée* célèbre à nouveau cette année, dans le numéro spécial que vient de faire paraître le Comité d'assistance aux troupes noires. De ces pays qui, hier encore, nous étaient fermés, et dont la géographie même nous était inconnue, nous avons tiré des effectifs dont le total, à lui seul, représente une grande armée. Venus le plus souvent de bourgades très lointaines, et assouplis sans effort à notre discipline, ces soldats noirs, ces braves gens, servent aujourd'hui de leur mieux leur mère adoptive, la France, sur tous les fronts, de l'Yser jusqu'en Alsace, aussi bien qu'au Maroc, en Orient et au Cameroun. Toutes, ou presque toutes les pages glorieuses de cette guerre garderont leur souvenir, qu'il s'agisse de la Champagne, de la Somme et de Douaumont, ou des Dardanelles, du Vardar et de Garoua. Ils y combattent à côté de nous, avec nous, mêlés à nous chaque jour davantage. [Certains y conquièrent des grades](#). Le fils du fama de Sansanding et le fils de l'ancien roi des Nalous sont devenus lieutenants au titre français, après avoir été cités et décorés ; et c'est également comme Français que le fils de Behanzin, le roi du Dahomey que nous eûmes à combattre, est aujourd'hui brigadier dans un régiment d'artillerie, après avoir été élevé par nos soins et s'être fait inscrire comme avocat au barreau de Bordeaux.

La vigueur des liens qui attachent ainsi à la France notre jeune Afrique, n'est-ce pas, en raccourci, toute notre histoire qui s'évoque, tout notre génie national qui s'affirme ? Saluons avec orgueil et avec confiance, dans ces jours tragiques, cette manifestation nouvelle et magnifique de l'unité française. Il n'y a qu'une France, et dès qu'un territoire s'y incorpore, il s'y soude, il s'y fond, il en devient pour toujours inséparable. Il n'y a qu'une France, dont toutes les parties sont également précieuses ; une France, dont tous les enfants nous sont également chers, et qui auront entre eux, au cours de cette guerre, appris à se mieux connaître et à s'estimer davantage. Il n'y a qu'une France « une et indivisible », selon la formule victorieuse que déjà nos pères, il y a cent vingt ans, opposaient à l'envahisseur étranger, et qui est toujours une vérité, aujourd'hui plus que jamais.

Eug. Etienne.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

DIX-SEPTIÈME LISTE

Souscriptions recueillies au 15 mai 1917
(*La Dépêche coloniale*, 19 mai 1917)

Intérêts pour renouvellement à 6 moi de 125 bons de la Défense Nationale de 1.000 francs échus le 23mars : 3.125 francs ; différence de change sur montant de souscriptions au numéro spécial de la *Dépêche coloniale illustrée* consacré aux Troupes Noires, recueillies à Liverpool : 1,079 fr. 50 ; différence de change sur le montant de souscriptions au numéro spécial de la *Dépêche coloniale illustrée* consacré aux Troupes Noires, recueillies à Manchester : 698 fr. 50.

Crédit Commercial de France, Paris : 200 fr. ; Fonderies et Ateliers de la Courneuve, Paris, 100 fr. ; Société des Établissements Partiot, Courbevoie : 10 fr. ; MM. A. Salles et Cie, Saint-Denis : 50 fr. ; Automobiles Industriels Saurer, Suresnes : 100 fr. ; Société anonyme des matières colorantes, Saint-Denis : 100 fr. ; Cartoucherie française, Paris : 200 fr. ; Société industrielle des téléphones, Paris 25 fr. ; Banque de Bordeaux, Paris : 25 fr. ; Société des moteurs Gnome et Rhône, Paris : 1.000 francs.

Établissements français dans l'Inde, 3.400 francs ; Société anonyme des Ateliers et Chantiers de la Loire, Paris, 200 fr. ; J.-S Pyman, Londres, 500 fr. ; Intérêts pour renouvellement à six mois de vingt bons de la Défense Nationale de 1.000 francs échus le 17 avril, 500 fr.

Total de la 17 ^e liste	11.313 00
Total des listes précédentes	342.853 40
Total général	354.166 40

LA DÉPÊCHE COLONIALE ILLUSTRÉE (*La Dépêche coloniale*, 1^{er} juin 1917)

Comme elle l'avait déjà fait l'an dernier, la *Dépêche coloniale illustrée* consacre cette année un numéro spécial à nos héroïques tirailleurs sénégalais et à l'œuvre du « Comité d'Assistance aux Troupes Noires ».

Ce numéro vient de paraître [il date en réalité de février] ; de même que le précédent, il présente, au point de vue documentaire et artistique, un intérêt tout particulier ; et comme d'autre part, il est vendu au bénéfice exclusif du « Comité », un succès considérable lui est dès à présent assuré.

.....

TROUPES INDIGÈNES ET TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS (*La Dépêche coloniale*, 8 juin 1917)

La « Journée de l'Armée d'Afrique et troupes coloniales », dont j'entretenais les lecteurs de la *Dépêche coloniale* le 1^{er} juin dernier, aura lieu après-demain dimanche.

À ce propos, je tiens à rappeler le concours si large que nos héroïques tirailleurs sénégalais ont donné à la défense de la patrie, ces tirailleurs auxquels m'attachent des souvenirs déjà lointains et une admiration que le temps n'a pu qu'accroître.

Les premiers, aux heures angoissantes de 1914, ils sont accourus, avec les contingents algériens, sur nos frontières si gravement menacées. On les a vus en Artois tout au début de la campagne, puis à Charleroi, où devant l'ennemi supérieur en

nombre, ils surent montrer qu'ils savaient magnifiquement combattre et bien mourir. On les a vus sur la Marne, et ils ont grandement coopéré à cette victoire qui fut décisive ; on les a vus aussi devant Ypres et sur l'Yser. Ils ont conquis le Cameroun. Ils sont allés aux Dardanelles, donnant sans compter leur sang pour la France, en Champagne, devant Verdun, où ils ont étayé le roc inébranlable des poitrines françaises ; sur la Somme, comme aujourd'hui sur le front de Salonique, sur l'Aisne et devant Reims. Partout où il y avait de gros coups à donner et de la gloire à conquérir, leurs bataillons se sont rués à l'assaut de l'ennemi.

Quels magnifiques soldats et comme ils ont fidèlement gardé ces admirables vertus militaires qui nous ont permis jadis — j'en puis parler, je les ai vus à cette première œuvre — de tailler dans l'Afrique noire le vaste empire colonial dont la France est aujourd'hui si fière !

Le général Archinard, dans le beau numéro de la *Dépêche coloniale illustrée* que vient de faire paraître le « Comité d'assistance aux troupes noires », raconte ce qu'était le tirailleur d'autrefois, au temps des grandes conquêtes africaines. Les Sénégalais de maintenant valent leurs aînés. Comme eux, disciplinés, fiers, pleins de courage, de dévouement pour leurs officiers, d'attachement pour leur drapeau, ils ont splendidement répondu à l'appel de la patrie et à la confiance que la France avait mise dans leur loyalisme.

Est-il besoin de dire que [l'Afrique Occidentale française, qui nous a donné près de 140.000 défenseurs](#), bénéficiera, pour une très large part, proportionnée à son magnifique effort, au produit de la « Journée du 10 juin » prochain ?

Depuis plus de deux ans déjà, le Comité d'assistance aux troupes noires, que préside avec tant d'autorité et de dévouement mon excellent ami M. J. Le Cesne, accomplit, en faveur de nos tirailleurs sénégalais qui combattent sur les divers fronts, une œuvre admirable : il faudra développer ses moyens d'action. Mais, il n'y a pas que les combattants. Dans les plus petits villages de la mystérieuse Afrique française, perdus au fond de la brousse, il y a des veuves, des orphelins, des mutilés, auxquels la France doit secours et assistance. Certaines fondations devront être créées en leur faveur, après le rétablissement de la paix, pour réparer, dans la mesure du possible, les désastres causés par l'effroyable guerre.

À toutes les victimes de cette guerre, aux plus lointaines comme aux plus proches, la France victorieuse ouvrira largement ses bras. Et dans un geste maternel, elle consolera, aidera, soutiendra ses enfants d'outre-mer qui ont tant fait pour sa défense, Africains du Nord, Sénégalais, Malgaches, Somalis, Antillais, Indochinois, Calédoniens, Réunionnais, Tahitiens, d'autres encore, de toutes races, de toutes couleurs, de toutes origines, venus au secours de la patrie en danger.

Notre public français connaît, apprécie hautement, comme il doit l'être, le merveilleux effort qu'ont fourni les colonies pour la défense nationale. Il sait aussi le devoir de reconnaissance et de fraternité qui lui incombe. Il le prouvera dimanche prochain.

Eug. Étienne, ancien ministre de la guerre,
vice-président du Comité.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

DIX-HUITIÈME LISTE

(*La Dépêche coloniale*, 31 juillet 1917)

M. Pascal Buhan, Bordeaux, 20 fr. ; Établissements Arbel, Paris, 100 fr. ; M^{lle} Ducruet, (3^e versement), Paris, 5 fr. ; MM. Paul Dislère, Paris, 25 fr. ; E. et H. Valensi, Marseille, 100 fr.

Souscriptions recueillies par les soins de M. le gouverneur Lapalud, à Bingerville (5^e liste) ;

Tiéguélé Coulibaly, chef du canton de Sinématiali, 200 fr. ; canton de Sinématiali, 1.300 francs ; Irézié Couroubaly, chef du canton de Bengué, 150 fr. ; chef Ouolokoumé de Niarhfolo et son canton, 400 fr. ; chef Béma Koné, de Gandana et son canton, 30 fr. ; chef Komoë Ouattara de Sikolo (Pallakas Kong) et son canton, 25 fr. ; chef Kaféna Kondé, de Katiati et son canton, 20 fr. ; anonyme, 20 fr. 25.

MM. Pierre Mounier (19^e versement), Abidjan, 30 fr. ; V. Balayé (19^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. Pitsillidès (19^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. O'Kelly (19^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly (19^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguët (19^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Chambaz (19^e versement), Abidjan, 5 fr. ; W. Teufel (19^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bartoli (19^e versement), Abidjan, 10 fr. ; J. Sièfer (19^e versement), Abidjan, 15 fr. ; L. Salvat (19^e versement), Abidjan, 15 fr. ; G. Messerly (19^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. Rosselet (19^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Bousquet (19^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J. Bongard, Abidjan, 5 fr. ; MM. A. Cortesy, Abidjan, 5 fr. ; Th. Quin (19^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Mactar Diop (19^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C.-W. Acquali (19^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (19^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Alioune Niang (19^e versement), Abidjan, 5 fr.

MM. Pierre Mounier (20^e versement), Abidjan, 30 fr. ; V. Balayé (20^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. Pitsillidès (20^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. O'Kelly (20^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly (20^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguët (20^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Chambaz (20^e versement), Abidjan, 5 fr. ; W. Teufel (20^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bartoli (20^e versement), Abidjan, 10 fr. ; J. Sièfer (20^e versement), Abidjan, 15 fr. ; L. Salvat (20^e versement), Abidjan, 15 fr. ; G. Messerly (20^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. Rosselet (20^e versement), Abidjan, 5 fr.

MM. E. Bousquet (20^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J. Bongard (2^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Cortest (2^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Th. Quin (20^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Mactar Diop (20^e versement), Abidjan, 5 fr. ; O. W. Acquali (20^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (20^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Alioune Niang (20^e versement), Abidjan, 5 fr.

Usines Bouhey et Farcot, Saint-Ouen, 100 fr. ; produit d'une collecte faite au 27^e bataillon sénégalais, 30 fr. ; Forges et Ateliers de Combeplaine, Rive-de-Gier (11^e versement), 600 fr.

Six mois d'intérêts sur vingt-cinq bons de la Défense Nationale, 625 fr. ; MM. E. Mathon (2^e versement), Marseille, 500 fr. ; D. M., pour la villa Clémentine, 95 fr. ; William Le Cesne, Paris, 20 fr. ; Bonvalet (2^e versement), Bordeaux, 100 fr. ; 2^e régiment de tirailleurs sénégalais (5^e versement), Kati, 69 fr. 50 ; les membres du conseil d'administration de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale, 5.000 fr. ; Société des [Messageries Africaines](#) (3^e versement), Bordeaux, 500 fr.

Total de la 18 ^e liste	10.944 75
Total des listes précédentes	354.166 40
Total général	365.111 15

DON EN NATURE

MM. Georges Lesieur et ses fils, 250 kilogrammes d'arachides

PATHOLOGIE EXOTIQUE
(*La Dépêche coloniale*, 21 août 1917)

[article tiré du numéro spécial de la *Dépêche coloniale illustrée* de janvier 1916]

Depuis quelques années, le domaine de la pathologie exotique n'a cessé de s'accroître, grâce au laboratoire. Le microscope a été l'auxiliaire le plus précieux du clinicien, il a largement contribué à la précision des diagnostics et, par suite, à l'efficacité des traitements. Ce sont des faits indiscutables, unanimement reconnus.

À l'hôpital sénégalais de Marseille, où nous possédons un laboratoire merveilleusement installé, où toutes les facilités nous sont données par l'institut Pasteur, de Paris, le Comité d'assistance aux troupes noires et l'Association des dames françaises, nous avons pu faire quelques recherches et si nos travaux sont encore en cours, nous pouvons dire, dès maintenant, qu'ils présentent quelque intérêt pratique.

En plus des examens bactériologiques courants que nous pouvons faire au chevet même du malade, nous avons étudié l'évolution des affections exotiques en France et le développement de certaines infections, telles que la pneumonie et la tuberculose, chez les tirailleurs sénégalais.

Chez les indigènes de l'Afrique Occidentale française que nous avons examinés et traités, le paludisme se présente le plus souvent sans accès francs. Les formes splanchniques sont les plus fréquentes. Que ce soient les poumons, le cœur, le foie, l'intestin, etc., qui accusent des troubles fonctionnels, l'examen du sang nous a toujours montré une mononucléose intense. Jamais nous n'avons rencontré l'hématozoaires de Laveran dans le sang périphérique. Et, pierre de touche infailible, la plupart de ces phénomènes morbides ont régressé devant la médication quinique. Toutes ces formes de l'infection paludéenne ont été d'ailleurs décrites par M. le médecin inspecteur général Grall dans son *Traité de pathologie exotique* et c'est en nous conformant à ses conseils que nous avons obtenu de bons résultats thérapeutiques.

L'helminthiase intestinale est très fréquente chez les tirailleurs sénégalais. L'ankylostome, le trichocéphale, l'oxyure sont les hôtes habituels de leur intestin. C'est un fait utile à connaître, d'autant plus qu'au point de vue ankylostomiase, il faut prendre des mesures prophylactiques pour éviter que les eaux potables ne soient souillées. Cette affection a déjà été décrite en France (dans les mines du Gard, du Tarn, de l'Aveyron, etc. Weinberg, M. Léger et Romanovitch en ont rencontré de nombreux cas).

Quant à la pneumonie, qui fit, en 1914, de nombreuses victimes parmi les troupes noires (épidémie des contingents créoles), elle occupe la place prépondérante parmi les affections à issue fatale. Il semble que le Sénégalais possède un « morbo »-tropisme positif pour le pneumocoque. Chez lui, la pneumonie évolue presque toujours à grand fracas, elle se généralise très rapidement, produit des métastases, et l'emporte. Il faut faire appel à la médication la plus énergique pour la juguler (quinine à haute dose, injection intraveineuse d'or colloïdal, etc., etc.). Il est certain que la virulence du pneumocoque est plus considérable chez le Sénégalais que chez l'Européen ; aussi, envisageant la possibilité de contagion ou d'épidémie, nous avons pris, chaque fois, des mesures prophylactiques pour l'entourage immédiat de nos malades.

Nous n'avons jamais rencontré d'infection éberthienne : les séro-diagnostics ont toujours été négatifs. Il est probable que nous avons affaire, chez les tirailleurs sénégalais, à une sélection et à une immunisation naturelles, dont l'efficacité est démontrée par le fait que nous n'avons pas encore vu de typhique.

Si la tuberculose est considérée comme chose rare, comme « produit d'importation » en Afrique Occidentale, on l'observe cependant chez les tirailleurs sénégalais venus en France, les examens cliniques et bactériologiques en font foi. Il est vrai que ces constatations ont été faites sur des tirailleurs sénégalais ayant un certain temps de séjour chez nous. Aussi avons-nous cherché les moyens de faire un diagnostic précoce de cette terrible affection. Pour ce, nous avons eu recours aux méthodes de la cuti-réaction et de l'ophlarmo-réaction, méthodes dont les résultats ont été très critiqués, il

est vrai, mais dont l'importance a été unanimement reconnue chez l'enfant, c'est-à-dire chez un sujet neuf. En appliquant ces réactions aux tirailleurs sénégalais, recrutés dans toute l'Afrique Occidentale, n'ayant jamais été en contact, pour la plupart, avec des Européens, nous croyons répondre d'avance aux objections qu'elles peuvent soulever. Il nous semble, en effet, que leur organisme est comparable à celui des enfants européens au point de vue réceptivité et immunité tuberculeuses. Et si leur organisme est neuf au point de vue tuberculeux — les traités de pathologie exotique (Grall et Clarac, Le Dantec, Patrick Manson, etc.) l'affirment —, ne peut-on, par contre, y trouver des points faibles qui faciliteront l'évolution de la tuberculose. Le paludisme, dont ils sont tous frappés depuis leur enfance, leur foie hypertrophié, leur rate volumineuse, leur mononucléose intense en sont les témoins, ce paludisme ne peut-il pas être pour eux une cause de moindre résistance ? Les troubles de la fonction antitoxique du foie, de l'hématopoïèse ne préparent-ils pas le terrain à cette nouvelle affection ?

Ces méthodes de diagnostic (cuti et ophtalmo-réactions) ont été déjà pratiquées sur des populations indigènes. Wagon, en Guinée française, a constaté que les sujets à réaction positive avaient tous été en contact, de par leur profession, avec des Européens. N. Bernard, Koun et Meslin, à Hué, ont trouvé, grâce à ces méthodes, que l'infection tuberculeuse était beaucoup plus répandue qu'on ne le croyait. Edmond Sergent et Benoit, en Algérie et dans les régions sahariennes, ont remarqué que le pourcentage des réactions positives était en raison inverse de l'éloignement des indigènes de tout centre européen ; et leurs conclusions sont que le voisinage de l'Européen contamine l'indigène et que le contagion se fait par l'indigène seul à vivre avec les Européens. »

Les résultats positifs que nous avons constatés dans notre service hospitalier s'élèvent environ à 40 %. Ce chiffre peut paraître excessif, mais il ne faut pas oublier qu'il s'applique à des sujets hospitalisés, présentant diverses affections. Il est certain que ce pourcentage serait moins élevé chez des sujets paraissant normaux et faisant leur service quotidien. Et c'est pour ceux-ci que le diagnostic précoce de la tuberculose présente le plus grand intérêt.

Il nous semble que ces réactions, d'une pratique facile, pourraient être faites avant le départ des nouveaux contingents. Une fois arrivés en France, les sujets suspects pourraient être soumis à nouveau à ces preuves. Ceux dont les réactions seraient positives pourraient être dirigés sur des dépôts de convalescents créés pour eux sur les bords de la Méditerranée. Là, sous l'influence du repos absolu, d'une médication tonique, leur organisme pourrait lutter plus efficacement contre les premiers germes tuberculeux, et au bout d'un certain temps, un mois au maximum, tous ces tirailleurs pourraient regagner leurs régiments. Quant aux autres, encore pleins de santé, mais transplantés dans des régions moins chaudes, soumis à des variations de température et prêts à contracter un mal sans remède, on devrait les habituer à l'hygiène la plus parfaite pour les protéger contre nos propres affections.

Puisse cet appel être entendu par tous les défenseurs de l'armée noire, et nous croirons avoir fait œuvre utile.

Dr Combes, des troupes coloniales.

L'HYGIÈNE DES TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS EN FRANCE

(*La Dépêche coloniale*, 21 août 1917)

[article signé du Dr Maclaud tiré du numéro spécial de la *Dépêche coloniale illustrée* de janvier 1916]

Tout a été dit sur les conditions hygiéniques plus ou moins défectueuses dans lesquelles vivent les populations de notre Empire colonial africain ; beaucoup a été fait pour améliorer ces conditions. L'Afrique Occidentale française doit être reconnaissante à M. le gouverneur général Roume d'avoir su créer tout d'une pièce l'assistance médicale indigène, organisation qui, bien qu'encore incomplète, a déjà sauvé des milliers d'existences humaines et a déjà ébauché la lourde tâche d'apprendre aux indigènes à diminuer par eux-mêmes les innombrables chances de maladie et de mort qui les menacent. Chaque jour amène un progrès et, si les grandes épidémies ne sont pas encore vaincues, elles sont enrayées sur la plupart des points : la variole, la lèpre, la maladie du sommeil, pour ne citer que celles-là, ont cessé d'étendre leur aire de dévastation et on peut légitimement affirmer qu'avant longtemps, elles auront disparu devant les efforts des médecins et des administrateurs. En même temps que croissait le nombre des indigènes qui venaient demander à nos dispensaires des conseils et des médicaments, augmentait dans la même proportion le nombre des groupements indigènes qui sollicitaient du gouvernement l'amélioration des conditions physiques de leur existence : creusement de puits, dessèchement de marécages, ségrégation des lépreux, etc. ; beaucoup de chefs de village, hier encore réfractaires, sinon hostiles à toute modification de leur vie sociale, ont nettement compris qu'ils pouvaient, sans enfreindre aucune des prescriptions de leur religion ou de leurs traditions, boire de l'eau exempte de souillures, se préserver des parasites propagateurs de maladies, éloigner leurs habitations des lieux d'inhumation : en un mot, ils ont senti la nécessité d'une hygiène rudimentaire.

Les résultats de cette évolution n'ont pas été longs à se faire sentir : partout où s'est exercée l'action de l'autorité dans ce sens, le taux de la mortalité a diminué d'une manière saisissante, et tout particulièrement en ce qui concerne les enfants du premier âge. Que le lecteur ne sourie pas de cet optimisme : le Noir se refuse rarement à accepter une amélioration quand il en aperçoit clairement l'avantage immédiat. Je dirai plus : le colon européen et l'administration coloniale pourraient, à cet égard, souvent prendre exemple sur lui !

*
* *

Dans son milieu d'origine, le Noir doit à la sélection naturelle d'avoir acquis une certaine immunité contre les germes pathogènes qui pullulent autour de lui ; en un mot, chaque tribu est plus ou moins complètement adaptée à son habitat particulier. Mais pas plus que l'Européen, l'indigène africain n'échappe aux dangers qui résultent du changement d'habitat : c'est ainsi que le Ouolof de Saint-Louis souffre durement du paludisme en Casamance, que le Foula des Plateaux est décimé par la tuberculose au Sénégal et que le Bambara du Niger devient la proie du bérubéri dans la zone du littoral.

Cette inaccoutumance devait tout naturellement avoir son maximum d'effet dans la brusque transplantation des troupes sénégalaises sur les champs de bataille de France et d'Orient. En effet, toutes les conditions habituelles de l'existence physique et morale de nos tirailleurs ont fait place à des conditions entièrement nouvelles : climat, nourriture, contagions, mœurs, habitudes sociales, etc., conditions qu'il était même impossible de déterminer à l'avance, en raison de la formidable perturbation apportée par l'état de guerre dans le milieu européen.

En même temps qu'il décidait d'utiliser les contingents africains pour la défense du sol de la métropole, le gouvernement prenait les mesures nécessaires pour réduire au minimum les inconvénients de cette rupture d'équilibre. La plus efficace de ces mesures a été de laisser, toutes les fois que les nécessités de la situation l'ont permis, nos Sénégalais sous les ordres d'officiers et de sous-officiers depuis longtemps habitués à leur mentalité, à leurs besoins et même à leurs préjugés spéciaux ; en un mot, à des

hommes qui pouvaient tirer le meilleur parti possible de leurs qualités particulières, tout en allégeant le poids de leur sacrifice. Je laisse à d'autres plus qualifiés que moi la joie de dire quelle a été la conduite des Sénégalais en Belgique, à Arras, en Champagne et aux Dardanelles. Je me bornerai à rapporter les moyens qui ont été employés pour leur permettre de résister, non seulement au climat et aux maladies d'Europe, mais aussi aux causes de démoralisation qui étaient à craindre par suite de leur brusque déracinement.

*
* *
*

Le plus cruel ennemi après l'Allemand, que nos Sénégalais ont rencontré sur la terre d'Europe a été le froid, ennemi d'autant plus redoutable que la plupart d'entre eux en ignorait les effets. À part ceux qui habitent les districts septentrionaux du Soudan et les massifs montagneux du Fouta-Djallon ou du Hombori, les Noirs de l'Afrique Occidentale n'ont que très exceptionnellement à supporter des températures inférieures à 10 degrés. La seule défense qu'ils savent opposer à ce froid relatif est de se draper dans une couverture plus ou moins épaisse et... à rester accroupis autour du feu dans une case enfumée. Le soleil ne tarde pas d'ailleurs à chasser le froid avec les brumes du matin...

En France, dès la fin de septembre, nos hommes ont été abondamment, trop abondamment même, pourvus de vêtements épais et de couvertures, ce qui n'a pas empêché que la pelure des pieds et les affections thoraciques n'aient été très nombreuses : c'est que, malgré les consignes sévères, malgré une surveillance attentive, nos Sénégalais ne savaient pas se préserver du refroidissement. Une fois, c'est l'un d'eux qui accumule sur ses épaules tous les vêtements dont il dispose, afin sans doute d'être plus beau, et qui, l'instant d'après, ayant besoin d'avoir l'entière liberté de ses mouvements pour danser, quitte en hâte ses vêtements qui l'engoncent et reprend son costume national, trop léger pour éviter une pneumonie. Une autre fois, c'est la moitié d'une compagnie qui se promène pieds nus dans la neige nouvelle et qui s'ébahit de l'onglée consécutive à cette fantaisie. Ailleurs, c'est un groupe de permissionnaires qui, tentés par la mer bleue, risquent une pleine eau au mois de décembre et regagnent la caserne, tout raidis par les âpres morsures du mistral.

Mieux que les prescriptions du règlement et les conseils des gradés, l'expérience personnelle a fait comprendre à nos Noirs qu'il leur fallait compter avec le froid. Mais combien d'entre eux ont pâti de leur ignorance ou de leur imprudence ? Il est vrai qu'ils pourraient répondre : Combien d'Européens ont-ils payé de leur vie les libertés qu'ils ont prises avec le soleil d'Afrique ?

Un fait toutefois est indiscutable : c'est que nos tirailleurs se défendent mieux cette année contre l'hiver qui s'approche. Le nombre des maladies causées par le froid est, dans les dépôts, dix fois plus faible en ce mois de novembre que l'année dernière à pareille époque. Il est évident que je ne tiens pas compte dans cette comparaison des pelures contractées dans les tranchées.

Les lésions directement causées par le froid ne sont pas toujours les plus graves ; les affections de l'appareil pulmonaire et les redoutables suites qu'elles comportent trop souvent sont autrement meurtrières, surtout chez nos Africains, qui leur offrent un terrain particulièrement propice. Cette susceptibilité du noir à l'égard des maladies de poitrine n'est pas uniforme ; on peut dire que, d'une manière générale, les tirailleurs originaires des provinces les plus éloignées des centres de population européenne sont plus sensibles à l'action des agents pathogènes que ceux qui ont habité pendant longtemps les villes où séjournent les Blancs. Cette constatation n'a rien qui puisse étonner : les Noirs ont, en quelque sorte, par leur cohabitation avec les Européens, acquis une certaine immunité à l'égard des principales infections de nos pays d'Europe, telles que la grippe, la pneumococcie, la tuberculose et la fièvre typhoïde. Au contraire,

les originaires de la boucle du Niger ont été particulièrement éprouvés par ces affections, à peu près inconnues d'eux. En dehors de cette indication, il est à remarquer que certaines races sont moins résistantes que d'autres ; s'il est prématuré de formuler à cet égard des affirmations, il semble bien que les indigènes des régions forestières de la Côte d'Ivoire, ceux de districts peu fertiles du Haut-Niger et ceux des contrées où règne le paludisme doivent être rangés parmi les moins robustes ; sans doute l'alcoolisme, la malaria, la misère et la filariose ne sont-ils pas étrangers à cette fragilité.

II

(*La Dépêche coloniale*, 28 août 1917)

Ceux qui ont vu nos tirailleurs sénégalais en Afrique et ont admiré leur allure souple et décidée ont été désagréablement surpris en les voyant défiler dans nos rues de France, enlaidis dans leurs capotes de lignards et alourdis par le brodequin ferré ; mais qui oserait blâmer le commandement d'avoir sacrifié l'esthétique à l'hygiène ? La vareuse de molleton léger ou de kaki et la sandale de cuir sont indiscutablement plus voyantes et mieux en rapport avec les habitudes de nos Noirs, mais ne sont pas une protection suffisante contre le froid et l'humidité. Il aurait été certainement préférable de donner à nos hommes des vêtements chauds, d'un modèle se rapprochant de l'uniforme des zouaves ou des tirailleurs algériens ; mais le temps a sans doute manqué pour cette transformation. Les Sénégalais se sont d'ailleurs assez rapidement accoutumés à leur nouvelle tenue et la plupart d'entre eux ont maintenant un air suffisamment martial.

L'usage des souliers a été plus difficile à acquérir : la raison en est que la conformation du pied de l'indigène africain diffère assez sensiblement de celui de l'Européen ; le calcanéum est, en effet, plus allongé chez le Nègre que chez le Blanc. Pour remédier à cette particularité, le Sénégalais est obligé de choisir une chaussure plus grande que celle qui lui serait nécessaire si cette chaussure était mieux établie. À la longue, le brodequin finit bien par se modeler sur le pied, mais non sans avoir fortement molesté son propriétaire.

De son côté, la bienfaisance privée a procuré à nos hommes tous les vêtements de laine dont ils avaient besoin ; les donateurs ont souvent même dépassé le but qu'ils s'étaient proposé. Certains de nos hommes, particulièrement favorisés, ont reçu jusqu'à six chandails, sans compter les bas de laine, les cache-nez et même les passe-montagne. Par malheur, le tirailleur n'a pas, pour les objets ainsi reçus, le respect qu'il a pour les « effets du gouvernement » ; aussi résiste-t-il rarement au désir de les vendre ou de les jouer. Tel Bambara, qui transpirait hier sous le poids de quatre tricots de laine superposés, grelotte aujourd'hui sous la capote réglementaire, parce que la dame de pique lui a été défavorable !

Dans la zone des armées, nos tirailleurs ont fait comme leurs autres compagnons d'armes : ils ont été logés avec un confort intermittent. Mais dans leurs dépôts et dans leurs formations sanitaires de l'arrière, ils ont toujours été remarquablement partagés. Si, pendant l'été, en manœuvres, ils ont couché sous la tente, ils ont été, aussitôt la mauvaise saison venue, installés dans des casernes bien aérées et bien chauffées ; le matériel de couchage mis à leur disposition a été celui des corps de troupes européennes. Dans les hôpitaux du littoral méditerranéen, aménagés le plus souvent dans des hôtels de premier ordre, ils ont connu des installations luxueuses. Je dois à la vérité de dire que nos Sénégalais ne sont nullement impressionnés par ce déploiement de richesses : ils en usent aussi familièrement avec la literie destinée à un milliardaire et avec les lambris dorés qui l'entourent qu'avec le modeste matériel des lits militaires et avec les murs blanchis à la chaux d'une caserne. Je ne suis pas même sûr que plus d'un Soudanais n'eût préféré une bonne couverture de Ségou et un simple tara aux lits moelleux des palaces.

Une des principales précautions de l'autorité militaire a été d'obliger nos hommes à une propreté méticuleuse, afin de diminuer les risques de contagion. Les tirailleurs revenant du front ont été soigneusement débarrassés des innombrables parasites qu'ils rapportaient sur eux ; leurs vêtements, leur couverture et leur « barda » ont été passés aux vapeurs de soufre ou de formol. Dans les dépôts et dans les hôpitaux, des ablutions journalières, plus complètes que celles prescrites par le Coran, ont été imposées à tous, sans trop de difficulté ; mais il a été infiniment plus difficile d'amener les hommes à se servir de crachoirs. On sait que le Noir a la détestable habitude de cracher partout où il se trouve, sur le sol et de préférence le long des murs. C'est en vain qu'on lui explique que la tuberculose, la pneumonie, la grippe, la peste et peut-être la lèpre sont propagées par cette dégoûtante pratique : il n'en crache pas moins. Seules les punitions ont pu refréner en partie cette coutume nationale ; mais, seuls aussi, les badigeonnages quotidiens à la chaux formolée ont pu arrêter le développement des épidémies.

Une autre mesure de prophylaxie non moins importante a été l'isolement des indigènes porteurs de maladies exotiques transmissibles : grâce à cette précaution, aucun cas de bilharziose, de filariose ni de trypanosomiase n'a été constaté dans la population civile.

*
* * *

À de rares exceptions près, la ration du soldat français en campagne a été bien accueillie par les tirailleurs sénégalais ; ils se sont rapidement habitués au pain et, je dois l'avouer, la plupart d'entre eux, musulmans compris, ont pris goût au bon vin de France. Je ne discuterai pas ici les avantages et les inconvénients de cette conversion ; pour le moment, je me borne à constater le fait. En général, les tirailleurs trouvent que la ration européenne est « un peu courte » ; la raison en est qu'ils sont habitués à des aliments peu nourrissants, dont ils absorbent des quantités relativement considérables.

En campagne, il n'était pas possible de leur donner une nourriture se rapprochant de celle qu'ils consomment dans leur pays ; mais dans leurs dépôts et dans les formations sanitaires qui leur sont réservées, l'expérience a été tentée avec le plus grand succès. À part quelques sujets trop « francisés », les tirailleurs se montrent satisfaits de retrouver au réfectoire, grâce à la généreuse initiative du Comité d'assistance aux troupes noires, le riz de la Guinée, le mil du Soudan, le « gonio » du Foula, l'huile de palme de la Côte d'Ivoire et l'arachide du Sénégal, auxquels s'ajoutent souvent les noix de kola de Conakry. Des cuisiniers indigènes préparent ces aliments à la manière de leur pays, ce qui ne leur évite pas toujours des reproches aussi véhéments qu'immérités.

Prophylaxie morale. — Une des plus heureuses initiatives de l'autorité militaire a été d'ordonner le groupement des indigènes sénégalais dans des formations sanitaires spéciales. Tout d'abord, il avait paru logique de traiter dans les mêmes locaux les soldats indigènes et européens pour montrer à tous que, si les Noirs ont été exposés aux mêmes dangers que leurs frères d'armes européens sur les champs de bataille, ils avaient droit aux mêmes soins que ceux qui sont prodigués aux Français de France. Mais on n'a pas tardé à s'apercevoir que cette cohabitation n'était pas sans inconvénients et que cette manière de faire allait à l'encontre du but poursuivi. La différence de culture des soldats européens et de nos Noirs d'Afrique est souvent telle que, malgré l'esprit de tolérance et même de camaraderie dont la plupart d'entre eux sont animés, la vie en commun devient rapidement odieuse aux uns comme aux autres.

Les interminables palabres qu'aiment à tenir les indigènes à toute heure du jour et de la nuit, paraissent bientôt fastidieux à des Européens déprimés : ces derniers voient un manque d'égards prémédité dans un fait qui n'est qu'une habitude nègre invétérée et même une forme de la courtoisie chez les Noirs. D'autre part, l'indigène, le plus innocemment du monde, crache abondamment autour de lui et ne craint pas de

souiller les murs et la literie de sa salive colorée en rouge par la kola. Je passe sous silence d'autres incongruités que réprouve notre éducation et que tolère la sienne.... Les reproches mutuels font vite place aux injures ; le ressentiment et le dégoût succèdent à la confiance et à la camaraderie du début.

L'indigène ressent vivement les reproches qu'il ne comprend pas et qu'il prend pour des insultes imméritées : fier de servir la France, il tombe vite dans le découragement et même dans le désespoir, s'il se croit méprisé de ses compagnons d'armes : ce sentiment est en grande partie le secret de son courage militaire.

Ses amulettes et ses prières servent d'occasion à des plaisanteries que leurs auteurs estiment innocentes, mais qui le blessent profondément. En résumé, Blancs et Noirs ont le plus souvent à souffrir de la cohabitation, dont les inconvénients ont paru si manifestes aux administrations coloniales, que, nulle part dans les hôpitaux coloniaux, à Dakar pas plus qu'à Saint-Louis, à Conakry pas plus qu'à Libreville, les Noirs et les Blancs n'habitent les mêmes locaux ; et je n'ai jamais entendu dire que cette séparation ait froissé la dignité de nos Africains, ni excité leur jalousie.

Au contraire, la conception des Sénégalais, dans des formations spéciales, sous la direction de médecins et d'infirmiers parlant leurs principaux idiomes et rompus à leur pathologie spéciale, ne pouvait que donner de bons résultats, tant au point de vue du traitement que de la discipline morale. De même, le rassemblement de nos Noirs dans des dépôts particuliers, avec les cadres qui les avaient conduits au feu, ne pouvait que leur conserver leurs brillantes qualités natives.

Mais le principal but de ce groupement, j'allais dire de cet isolement est d'éviter à nos hommes le désarroi moral qui pouvait résulter de leur brusque changement de milieu. Si quelques-uns ne se sont pas laissés entamer par l'ambiance et ont conservé leur mentalité particulière, le plus grand nombre (et spécialement les gens de l'intérieur, hier encore captifs), ont été grisés par les louanges exagérées, les gâteries excessives, les familiarités déplacées dont ils ont été comblés. De regrettables défaillances ont donné, à certains d'entre eux des aperçus heureusement exceptionnels sur les mœurs françaises, aperçus qu'ils ont été tentés de généraliser. Pour dire le mot exact, quelques-uns de nos braves Sénégalais sont devenus franchement intolérables, et la rentrée de pareils « émancipés » en Afrique Occidentale aurait pu avoir des conséquences désastreuses....

La création d'un « milieu sénégalais » en France a complètement paré à ce danger : en quelques jours, le tirailleur « dessalé » perd son arrogance ; la discipline ferme que maintient l'autorité par l'intermédiaire des gradés Indigènes lui enlève les moyens de continuer ses exploits ; les railleries de ses camarades ont tôt fait de tout remettre au point et de dissiper le mirage.

En quoi consiste ce « milieu sénégalais » ? Tout simplement à accumuler dans la formation le plus grand nombre possible de ces petits riens qui évoquent la vie africaine : campement à la manière de là-bas, alimentation à la mode indigène, danses et jeux en honneur dans l'Ouest-Africain, musique des griots qui chantent les louanges des sofas du Niger, petits métiers et longs palabres, en un mot tout ce qui peut rappeler et mettre en honneur la vie du pays, jusqu'à en donner la nostalgie. Mais cette maladie n'a pas de prise sur l'âme fataliste du Noir !

... À l'ombre de la case en paille tressée à la manière des Foulbé, accroupi sur sa natte mandingue, Samba Diallo mâchonne une noix de kola ou une chique de « tankoro ». Quant son tour vient, il conte ses aventures des Dardanelles ; à côté de lui un « colon » sonne en sourdine la marche de Tiémokho Bilali. La conversation dévie sur le pays ; on commente les dernières lettres, on parle de la rentrée, des vieux, des petits qui attendent....

Qui oserait alors parler des bouges de la grande ville et de ses plaisirs faciles ?

L'ambiance a chassé le rêve malsain des déracinés. Samba Diallo est content d'avoir été blessé au service de la France ; il est content d'avoir fait la grande guerre, il est fier

de son galon de laine. Il attend la médaille et la pension. Et quand il rentrera dans son village du fleuve si *Allah diabi* ¹⁰, il sait qu'il prendra place dans le cercle des anciens et qu'il aura le droit de parler, autour du feu, pendant que les fillettes dansent sous la claire lune d'Afrique....

Dr M...

APRÈS LA PAIX

Ce que la France devra aux populations indigènes des colonies
(*La Dépêche coloniale*, 31 août 1917)

I

À un moment où on se préoccupe de mettre en valeur nos colonies et d'utiliser leurs admirables richesses pour procurer à notre industrie métropolitaine les matières premières dont elle a tant besoin, il importe d'étudier avec soin les conditions nécessaires du développement de la production coloniale.

Parmi ces conditions, l'amélioration de la situation sociale des indigènes de nos possessions, présente une importance considérable.

Aussi croyons-nous utile de reproduire ci-dessous un très intéressant article concernant cette question, que M. Joseph Chailley, directeur général de l'Union coloniale française, a fait paraître dans le numéro spécial qu'a récemment publié le Comité d'assistance aux troupes noires ¹¹.

La France, jusqu'à cette guerre, ignorait ses colonies. Même des parlementaires ne savaient d'elles que ce qu'elles demandaient au budget. Pour beaucoup de Français, les colonies étaient une manie coûteuse à laquelle il avait fallu sacrifier, puisque le monde entier : Angleterre, Allemagne, États-Unis, Italie, Hollande, l'avait adoptée. Pour quelques-uns, c'était une espérance. Il était réservé à cette guerre de démontrer qu'elles sont, dès maintenant, un bien et une force, une ressource considérable en vivres et en soldats. Déjà Faidherbe, il y a plus d'un demi-siècle, avait — prononcé cette parole prophétique : « L'Afrique est riche d'un produit qui s'appelle homme ». Il est apparu que non seulement ce qu'on appelle improprement le Sénégal (car c'est de là, d'ailleurs, que viennent la plupart des tirailleurs sénégalais), mais l'Afrique Occidentale et l'Afrique du Nord, l'Asie et Madagascar, les Antilles et les possessions d'Océanie, toutes nos colonies en un mot, étaient propres et prêtes à envoyer à la mère patrie leur contingent de combattants et de travailleurs. [mots censurés mais qui figuraient en clair dans l'article original : Même le Maroc, seulement aux deux tiers soumis, a donné au front plus de trois divisions] Au total, l'empire d'outre-mer nous a fourni — pour ne pas parler des secours en nature et en argent — [chiffre censuré : près d'un demi-million d'hommes] répartis dans l'armée et les divers services qui collaborent à la guerre.

Voilà un chiffre, quelque chose de précis. Les nouvelles générations n'en peuvent pas sentir l'importance comme celles qui les ont précédées. Nous nous rappelons, nous, les anciens, les grands débats retentissants sur les entreprises coloniales et leurs dangers, à tout le moins leur inutilité. Nous ne pouvons avoir oublié la lutte entre ceux qui ne regardaient que la frontière de l'Est et les ouvriers de la Plus Grande France. Nous avons encore dans les oreilles les sarcasmes de l'opposition et dans la mémoire des yeux, le célèbre article du duc de Broglie, paru dans la *Revue des Deux-Mondes*. « Je ne demande pas, écrivait cet ancien et éminent président du Conseil, s'il est résulté pour

¹⁰ S'il plaît à Dieu.

¹¹ Dans la *Dépêche coloniale illustrée* de février 1917.

nous de cette expansion, plutôt de cette enflure de puissance si largement dessinée sur le papier, une force ou une ressource qui puissent suppléer à celle qui nous ont été enlevées (l'Alsace et la Lorraine)... Ce serait se moquer du monde que de faire une telle question et l'ironie en pareille matière serait inconvenante. Les plus satisfaits ne peuvent prétendre même à prévoir le jour où on pourra tirer de nos possessions nouvelles soit une recrue pour notre armée, soit une recette pour notre budget. » Or, ce jour est venu : l'article en question ne date pas de vingt ans, et voici que les colonies ont joint aux forces métropolitaines une force de [mots censurés : 500.000 hommes]. Cela répond aux critiques passées.

Cela répond à d'autres critiques encore. On ne contestait pas seulement la valeur de nos colonies ; on contestait aussi et davantage notre aptitude à les administrer. Et si l'on entendait, par là, notre inhabileté à tirer parti de leur sol fertile et des richesses de leur sous-sol, certes, jusqu'ici, la critique a beau jeu, et ce devra être la tâche impérieuse de demain de se mettre à exploiter tant de millions d'hectares incultes, tant de riches mines et gisements laissés inexploités. Mais la critique allait plus loin et portait plus haut : on nous déniait l'art de gouverner les peuples et de nous les concilier. Or, il s'est trouvé que, malgré une masse d'erreurs administratives et aussi malgré l'attitude, surtout durant une première période, de colons qui regrettaient évidemment l'esclavage, la masse de nos compatriotes, administrateurs, agriculteurs, commerçants, industriels, instituteurs, ont eu, envers nos sujets de toutes couleurs, une attitude de bienveillance et de sympathie telle que ces sujets en sont venus à considérer la France comme leur vraie et commune patrie, et que la plupart, ou spontanément ou sans résistance, ont offert ou admis de lutter avec elle contre des ennemis dont ils n'ignorent certes ni le nombre, ni la puissance, ni même le prestige sur le terrain religieux. Et voilà encore qui fait taire les critiques et remplit de satisfaction les amis de la politique coloniale.

*
* *
*

Il est évident que cette attitude des populations indigènes de nos colonies a modifié, au fond, le contrat qui les liait à nous. Il ne peut plus être question de les considérer demain comme on faisait hier. La guerre d'aujourd'hui réalise en partie ce qu'avait décrété la Révolution : le concept de fraternité triomphe. La participation — — de nos sujets des quatre continents, à notre gigantesque lutte pour l'indépendance a créé entre eux et nous un lien nouveau. La gratitude nous impose des devoirs. Il nous sera doux de nous en acquitter. Il s'agit seulement de les déterminer. Et c'est ici que surgissent certaines divergences entre les débiteurs.

Il y a, parmi eux, un groupe, que dis-je, une masse de personnes, d'entière bonne foi, mais d'une véritable ignorance des choses coloniales. L'expérience leur manque et l'histoire ne leur a rien appris. À cent années de distance, elles sont prêtes à répéter les formules et à accepter les conceptions erronées de la Révolution. Elles en sont encore à croire que la vérité est une et absolue, que ce qui est vrai en deçà des mers l'est également au delà, et que ce qui est bon pour un groupe d'hommes l'est nécessairement pour un autre groupe. Partant de là, comme le premier des biens, pour nous, Occidentaux, est incontestablement la liberté, et que cette liberté trouve son expression maxima dans la qualité de citoyen et le libre usage du bulletin de vote, elles ne voient de présent plus précieux à faire à ces populations, ni de plus digne de nous, ni de plus adéquat à notre reconnaissance, que la collation de la qualité de citoyen français. Et ce sentiment s'est manifesté par parole et par écrit ; il a inspiré des discours au sein des commissions et des propositions ont été déposées sur le bureau des Chambres. Et la guerre ne se passera pas sans que ces propositions soient discutées.

Dès maintenant, nous voudrions en dire notre sentiment.

(*La Dépêche coloniale*, 4 septembre 1917)

II

Nos populations coloniales ne sont pas un tout homogène. Ce sont vingt peuples rassemblés sous un même drapeau, qui n'ont de commun que ce drapeau. Les unes, comme les Arabes, appartiennent à l'une des races les plus nobles du monde ; d'autres, comme les Annamites, sont greffées sur une des plus anciennes souches et se rattachent à une des plus vieilles civilisations humaines ; d'autres, qui ont tiré leur origine commune de la race noire, sont, malgré cette communauté et pour des causes bien connues, arrivées à des étapes tout à fait distantes sur la route du progrès. Entre ces divers groupements, que de distinctions à faire ! Quelles différences entre les institutions et les aptitudes, entre les aspirations et les possibilités ! L'évidence est qu'un même traitement à tous appliqué serait une erreur et une injustice ; qu'il convient d'envisager successivement et séparément la condition de chacun d'eux ; en voulant leur témoigner notre gratitude de ce qu'ils ont fait au cours de cette guerre pour notre commune patrie, de chercher quels biens leur seront les plus chers, quelles institutions les plus avantageuses. En faire des citoyens ? Avant tout en faire des hommes progressivement libérés d'un esclavage qui a survécu à l'esclavage antique, des propriétaires plus sûrs de la propriété de leur champ et mieux en état d'en tirer parti, des travailleurs formés aux métiers modernes et aux besognes lucratives, des habitants mêlés opportunément à la direction des affaires de leur village ou de leur province, etc.

Je suis assuré qu'en lisant ces lignes, bien des coloniaux, et même des amis les colonies, vont crier au conservateur et au réactionnaire. Je veux les rassurer : réactionnaire à aucun degré. Conservateur, dans la mesure où le présent peut utilement se lier à l'avenir ; progressiste déterminé, en prenant pour guide la science et l'expérience.

Réactionnaire, à aucun degré, en ce sens que je ne jugerais pas sage de revenir sur ce qui fut donné. Non que j'en pense beaucoup de bien. Voilà trente années que j'étudie ; je sais ce que c'est. Si demain vingt sénateurs et députés métropolitains, éclairés, impartiaux, honnêtes, s'en allaient faire, sur place, une enquête et y apprenaient quelle est, dans certaines de nos colonies, la condition ordinaire des Français d'origine et entendaient ou lisaient ce qui, en temps d'élection, s'écrit ou se lit contre la France « notre commune patrie » ; s'ils lisaient, de sang-froid et sans parti-pris, ce que nous ont appris sur les élections législatives soit des rapports au Parlement, soit des récits d'écrivains indépendants comme Pierre Mille ; enfin s'ils voyaient la médiocre condition économique de nos possessions en face de la prospérité de celles de l'Angleterre ou de la Hollande, incontestablement, et malgré tous les abus qu'eux-mêmes ont pu constater dans le régime électoral en France, l'attribution aux colonies de sénateurs ou de députés serait condamnée. Nous en reviendrions au régime vivifiant de l'Empire britannique et des colonies hollandaises. Nous renoncerions au régime dont sont mortes les colonies espagnoles.

Mais, quoique rien de ceci ne puisse être contesté, je ne demande pas qu'on abolisse le passé. Je ne veux pas qu'on supprime les députés et sénateurs des colonies. Ils datent théoriquement de 1792 et de 1848 ; pratiquement, ils existent depuis 1871 sans interruption. Ils ont possession d'état. J'ai foi au progrès que cette possession d'état peut déterminer. J'ai critiqué en mon temps le décret du vieux Crémieux qui a fait des Juifs d'Algérie autant d'électeurs. Peut-on nier aujourd'hui que ces Juifs ne soient devenus de vrais Français, qui ont, par d'authentiques services, attesté leur qualité et mérité leur accession ? Il en peut être de même des autres fractions qui constituent la population de nos colonies. Travaillons au progrès par les méthodes de progrès.

Seulement qu'on n'aille pas tirer argument de ce que je viens de dire des Juifs d'Algérie pour réclamer le même, nécessaire et égal traitement en faveur des autres races. Celle-ci est prodigieuse par l'intelligence et le labeur ; malgré son petit nombre, elle domine, et à bon droit, même en Europe. Que les autres nous laissent attendre qu'elles aient fait leurs preuves ; surtout que les études démographiques, statistiques et autres nous permettent de les connaître, de les apprécier et d'établir entre elles les différences nécessaires.

D'ailleurs, tant que dure la guerre, d'autres tâches et de plus urgentes nous préoccupent. Pendant qu'elles s'élaborent et s'accomplissent, étudions. L'Union coloniale institue, pour les premiers mois de 1918, un Congrès de politique indigène. Elle en confiera la présidence à des hommes entièrement impartiaux, je dirai à des nouveaux venus sur le terrain de la politique coloniale, qui n'appartiendront ni par leurs intérêts, ni par leur origine aux colonies ; à des hommes ayant occupé et occupant de très hautes situations dans la République et connus pour leur esprit profondément démocratique. Autour d'eux se grouperont, « nombreux », je le souhaite, et des membres métropolitains du parti colonial, et des élus des colonies : sénateurs, députés, conseillers généraux ; et des administrateurs en activité ou en retraite des colonies ; et des parlementaires métropolitains, des journalistes, des commerçants, des colons : tous ceux qui s'intéressent à cette question comme à tout ce qui touche à la prospérité et à la grandeur de la France. Dans ce Congrès, tous rechercheront les solutions les meilleures, qui concilieront les nécessités des colonies et celles de la métropole, les possibilités du présent et les plans d'avenir, les ambitions des hommes et les intérêts de la communauté. Et si, comme je n'en doute pas, il se rencontre, dans cette recherche passionnée du bien, et la sincérité et l'expérience et le sens de l'histoire et le goût du progrès, nous arriverons à des solutions acceptables pour tous qui sauront enchaîner ce qui est aujourd'hui à ce qui peut être demain.

Joseph Chailley.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

DIX-NEUVIÈME LISTE

Souscriptions recueillies au 10 septembre
(*La Dépêche coloniale*, 18 septembre 1917)

Intérêts au 30 juin du compte courant à la Banque de l'Afrique Occidentale, 263 fr. 65 ; subvention du ministère de la guerre pour secours aux prisonniers, 15.000 francs.

MM. Pierre Mounier (21^e versement), Abidjan, 30 fr. ; V. Balayé (21^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. Pitsillidès (21^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. O'Kelly (21^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly (21^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguet (21^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Chambaz (21^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bartoli (21^e versement), Abidjan, 10 fr. ; M. J. Sièfer (21^e versement), Abidjan, 15 fr. ; L. Salvat (21^e versement), Abidjan, 15 fr. ; G. Messellé (21^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J. Bongard (3^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Corthesy (3^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Th. Quin (21^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Mactar Diop (21^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. W. Acquali (21^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (21^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Alioume Niang (21^e versement), Abidjan, 5 fr.

MM. Pierre Mounier (22^e versement), Abidjan, 30 fr. ; V. Balayé (22^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. Pitsillidès (22^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. O'Kelly (22^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly (22^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguet (22^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Chambaz (22^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bartoli (22^e versement), Abidjan, 10 fr. ; J. Sièfer (22^e versement), Abidjan, 15 fr. ; L. Salvat (22^e versement),

Abidjan, 15 fr. ; G. Messerly (22^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J. Bongard (4^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Corthesy (4^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Mactar Diop (22^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C.-W. Acquali (22^e versement). Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (22^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Alioune Niang (22^e versement), Abidjan, 5 fr.

MM. Anastay frères (11^e versement), Marseille, 20 fr ; Delaporte (2^e versement), Paris, 5 fr. ; lieutenant Alhon, Conakry, 55 fr.

MM. Pierre Mounier (23^e versement), Abidjan, 30 francs ; V. Balayé (23^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. Pitsillidès (23^e versement), Abidjan 5 fr. ; G. O'Kelly (23^e versement), Abidjan 5 fr. ; A. Bailly (23^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguet (23^e versement) ; M. F. Amiguet (23^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Chambay (23^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bartoli (23^e versement), Abidjan, 10 fr. ; J. Siéfer (23^e versement), Abidjan, 15 fr. ; L. Salvat (23^e versement), Abidjan, 15 fr. : G. Messellé (23^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J. Bongard (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Corthesy (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; ; Mactar Diop (23^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. W. Acquali (23^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (23^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Alioune Niang (23^e versement), Abidjan, 5fr.

Total de la 19 ^e liste	15.758 65
Total des listes précédentes	365.111 15
Total général	380.869 80

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

VINGTIÈME LISTE

Souscriptions recueillies au 20 octobre
(*La Dépêche coloniale*, 23 novembre 1917)

M. François Gaudart, Pondichéry, 1.000 fr. ; différence de change sur montant de souscriptions recueillies à Liverpool, 8 fr. 55 ; souscription faite à l'occasion du 14-Juillet parmi le personnel de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale à Port-Harcourt : 1.000 : 272 fr. 50.

MM. Anastay frères (12^e versement), Marseille, 10 fr. ; Forges et Ateliers de Combeplaine (12^e versement), Rive-de-Gier, 600 fr. ; intérêts pour renouvellement à six mois de 125 bons de la Défense nationale de 1.000 fr. échus le 23 septembre, 3.125 fr. ; différence de change sur souscription recueillie à Monrovia, 2fr.25.

MM. Pierre Mounier (24^e versement), Abidjan, 30 francs ; V. Balayé (24^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. Pitsillidès (24^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly (24^e versement), Abidjan, 5 fr ; F. Amiguet (24^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Chambaz (24^e versement), Abidjan, 5 fr ; A. Bartoli (24^e versement), Abidjan, 10 fr. ; V. Siéfer (24^e versement.), Abidjan, 15 fr. ; L. Salvat (24^e versement), Abidjan, 15 fr. ; G. Messerly (24^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J. Bongard (24^e versement), Abidjan, 5 fr., A. Gotest (24^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Mandoye (1^{er} versement), Abidjan, 10 fr. ; Acquali (24^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Matar Diop (24^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (24^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Alioune Niang (24^e versement), Abidjan, 5 francs.

Intérêts pour renouvellement à six mois de 20 bons de la Défense Nationale de 1.000 fr. échus le 30 octobre, 500 fr. ; M^{me} Astoul, Paris, 10 fr. ; subvention du ministère de la guerre pour secours aux prisonniers (4^e trimestre), 15.000 francs.

MM. Pierre Mounier (25^e versement), Abidjan, 30 fr. ; V. Balayé (25^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. Pitsillidès (25^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly (25^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguet (25^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Chambaz (25^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bartoli (25^e versement), Abidjan, 10 fr. ; J. Siéfer (25^e versement), Abidjan, 15 fr. ; L. Salvat (25^e versement), Abidjan, 15 fr. ; G. Messerly (25^e versement),

Abidjan, 5 fr. ; J. Bongard (25^e versement), Abidjan. 5 fr. ; A. Corthesy (25^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Mandoy (2^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J. Kaslin, Abidjan. 5 fr. ; A. Rioux, Abidjan 5 fr. ; Matar Diop (25^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Ch. Acquali (25^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (25^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Alioune Niang (52^e versement), Abidjan, 5 fr.

À valoir sur bénéfice réalisé sur la vente du numéro spécial de la *Dépêche coloniale illustrée* consacré aux Troupes noires, de février 1917, 20.000 fr.

Total de la 20 ^e liste	40.818 30
Total des listes précédentes	380.869 80
Total général	421.688 10

DONS EN NATURE

Gouvernement de la Côte d'Ivoire 23 paniers de colas.

MANIFESTATION COLONIALE À ROUEN (*La Dépêche coloniale*, 14 décembre 1917)

Lundi prochain, aura lieu à Rouen, dans la salle de l'Eden Théâtre, un grand gala colonial de bienfaisance, organisé par La France Colonisatrice (section rouennaise de la Ligue coloniale française), au profit du Comité d'assistance aux troupes noires.

Cette séance sera présidée par M. Angoulvant, l'éminent gouverneur général de l'Afrique Equatoriale.

M. Louis Robin, délégué par la Ligue coloniale française, fera une conférence sur la France coloniale, avec projections en couleurs.

Un grand film cinématographique, mis à la disposition de la Ligue coloniale française par le service cinématographique de l'armée, fera passer sous les yeux des assistants des scènes de la sublime épopée qu'est la collaboration coloniale à la guerre, et leur montrera nos coloniaux au front. D'autres films feront connaître les hommes et les choses du Dahomey et du Soudan.

Ajoutons que le même jour, M. le gouverneur général Angoulvant sera reçu en séance solennelle par la chambre de commerce de Rouen. Cette entrevue d'un des groupements commerciaux les plus actifs et les plus avisés de France et du chef d'une de nos grandes possessions ne peut manquer d'être féconde en heureux résultats.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

VINGT-UNIÈME LISTE SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES AU 3 FÉVRIER 1916 (*La Dépêche coloniale*, 12 février 1918)

MM. Charles Decron (3^e versement), Paris, 100 fr. ; S. du Boys (2^e versement), Versailles, 25 fr. ; Gabriel Bonvalet (4^e versement), Bordeaux, 100 fr. ; Jules Bourquin (2^e versement), Dakar, 200 fr.

M.M. V. Balayé (26^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. Pitsillidès (26^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly, (26^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguet (26^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Chambaz (26^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bartoli (26^e versement), Abidjan, 10 fr. ; J. Siéfer (26^e versement), Abidjan, 15 fr. ; L. Salvat (26^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. Messerly (26^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J. Bonfard (26^e versement), Abidjan. 5 fr. ; A. Corthesy (26^e versement), Abidjan, 5 fr. ; R. Duber (26^e versement),

Abidjan, 5 fr. ; A. Rioux (2^e versement), Abidjan, 5 fr. ; H. Gras, Abidjan, 5 fr. ; Mandoye (3^e versement), Abidjan, 10 fr. ; Matar Diop (26^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C.-W. Acquali (26^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (26^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Alioune Niang (26^e versement). Abidjan, 5 fr.

Intérêts pour renouvellement à six mois de 20 bons de la Défense Nationale de 1.000 fr. chacun échus le 28 décembre, 625 fr. ; MM. V. Balayé (27^e versement), Abidjan, 5 fr ; C. Pitsillidès (27^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly (27^e versement), Abidjan, 5 fr ; F. Amiguet (27^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Charnbaz (27^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bartoli (27^e versement), Abidjan, 10 fr. ; V. Sièfer (27^e versement), Abidjan, 15 fr. ; L. Salvat (27^e versement), Abidjan, 15 fr. ; G. Messerly (27^e versement.), Abidjan, 5 fr. ; J. Bongard (27^e versement), Abidjan, 5 fr. ; R. Duber (27^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Rioux (3^e versement), Abidjan, 5 fr. ; H. Gras (2^e versement), Abidjan, 5 fr. ; L. Cerisier, Abidjan, 5 fr. ; L. Dumas Abidjan, 5 fr. ; Mandoye (4^e versement.), Abidjan, 10 fr. ; Matar Diop (27^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. W. Acquali (27^e versement.), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (27^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Alioune Niang (27^e versement), Abidjan, 5 francs.

MM. Auguste Chevalier, Hanoi, 100 fr. ; A. Ferrary, Marseille, 25 fr. ; A. Montet (2^e versement), Marseille, 25 fr. ; I. Zullig, Marseille, 25 fr. ; Gouvernement des Etablissements français dans l'Inde (4^e versement), 4.000 francs.

MM. V. Balayé (28^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J. Sièfer (28^e versement), Abidjan, 15 fr. ; A. Bartoli (28^e versement), Abidjan, 10 fr. ; C. Pitsillidès (28^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Chambaz (25^e versement.), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguet (28^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Bailly (28^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. Périé, Abidjan, 5 fr. ; J. Bongard (28^e versement), Abidjan, 5 fr. ; L. Dumas (2^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. Messerly (28^e versement), Abidjan, 5 fr. ; A. Rioux, (28^e versement), Abidjan, 5 fr. ; H. Gras (3^e versement), Abidjan, 5 fr. ; M. Mandoy (5^e versement), Abidjan, 10 fr. ; Matar Diop (28^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Ch. Acquali (28^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (28^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Alioune Niang (28^e versement), Abidjan, 5 fr.

Compagnie française de l'Afrique Occidentale (2^e versement), Marseille, 5.000 fr. ; Forges et ateliers de Combeplaine (13^e versement.), Rive-de-Gier, 600 fr. ; Comité de la Fondation Lucien de Reinach (2^e versement), Paris, 3.000 fr.

Total de la 21 ^e liste	14.195 00
Total des listes précédentes	421.688 10
Total général	435.883 10

DONS EN NATURE

MM. Georges Lesieur et ses fils, 6 sacs d'arachides.

Guinée COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES (*La Dépêche coloniale*, 12 février 1918)

Le Comité d'assistance aux troupes noires est chargé de l'étude et de l'exécution de toutes mesures intéressant les invalides des troupes indigènes.

Les commandants de cercle et les chefs de subdivision sont, de droit, membres correspondants et délégués du Comité d'assistance aux troupes noires dans leurs circonscriptions et correspondent directement avec le président du comité pour tout celui concerne les invalides des troupes indigènes.

Le Comité (Assistance médicale indigène) établit chaque année un compte rendu moral et financier de son action et de ses dépenses qui est soumis à l'assemblée générale dudit comité.

La composition du Comité local d'assistance aux troupes noires est modifiée comme suit :

Président d'honneur. — M. Poiret, gouverneur des colonies, lieutenant-gouverneur de la Guinée française.

Président. — M. le chef de bataillon Venet, commandant militaire.

Vice-présidents. — MM. Farjon, administrateur-maire de Conakry ; de Lahitolle, agent général de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale.

Membres.— MM. Giraut, président du tribunal de Conakry ; Quillacq, directeur par intérim du chemin de fer, chef du service des travaux publics ; le docteur Alquier, chef du service de santé ; Le Merle de Beaufond, chef du service des douanes ; Galibert, membre du conseil d'administration, négociant ; Dubot (Louis), commerçant ; Mangué, chef pilote ; Arouna, juge assesseur au tribunal de cercle de Conakry.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

VINGT-DEUXIÈME LISTE

SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES AU 10 MAI 1918

(*La Dépêche coloniale*, 17 mai 1918)

M. C. D. Campbell (4^e versement), Louisville, 461 fr. Remis par M. Marande, Le Havre : produit d'hue collecte faite au Havre, a la conférence donnée par M. Angoulvant, le 30 janvier 1918, 107 fr. 10 ; interjetés du compte courant, 357 fr. 10.

Subvention du ministère de la guerre pour secours aux prisonniers (1^{er} trimestre) 15.000 francs ; remis par la Compagnie française de l'Afrique Occidentale pour sa contribution à l'installation du chauffage à l'hôpital n° 223 de Marseille, 500 fr. ; M. J. Vidor, Paris, 300 fr.

Remis par le docteur Buchère : produit d'une collecte faite à Rouen, à la Conférence donnée par M. le gouverneur général Angoulvant, le 17 décembre 1917, 300 francs.

V. Balayé (29^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J. Siéfer (29^e versement), Abidjan, 15 fr. ; A. Bartoli (29^e versement), Abidjan, 10 fr. ; C. Pitsillidès (29^e versement), Abidjan, 5 fr. ; L. Cerisier (29^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguet (29^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. Perié (2^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J. Bongard (29^e versement), Abidjan, 5 fr., L. Dumas (29^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. Messerly (29^e versement), Abidjan, 5 fr. A. Rioux (29^e versement), Abidjan, 5 fr. ; H. Gras (29^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Mandoye (29^e versement), Abidjan, 10 fr. ; Matar Diop (29^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. W. Acquali (29^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (29^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Alioune-Niang (29^e versement), Abidjan, 5 francs.

Intérêts pour renouvellement à six mois de 125 bons de la Défense nationale de 1.000 fr. chacun échus le 24 mars, 3.125 fr. ; Apia San, chef d'un canton de Bondoukou (Côte d'Ivoire), 50 fr. ; M. Deslandes, directeur du journal *la Paix* à Fort-de-France, 50 fr. ; M. Eugène Post, directeur du journal *le Petit Sénégalais* à Dakar, 51 fr. ; M. J. Aicard, de l'Académie Française, 100 fr. ; [les Indigènes du Cercle des Lagunes \(Côte d'Ivoire\)](#), 29.000 fr. ; intérêts pour renouvellement à six mois de vingt bons de la Défense nationale de 1.000 francs chacun échus le 17 avril, 500 fr. ; gouvernement des Établissements français dans l'Inde (5^e versement), Pondichéry, 1.000 fr. ; subvention du ministère de la guerre pour secours aux prisonniers de guerre (2^e trimestre), 15.000 fr.

Total de la 22^e liste 66.006 35

Total des listes précédentes 435.883 10
Total général 501.889 45

À LA REVUE DU 14 JUILLET
(*La Dépêche coloniale*, 19 juillet 1918, p. 2)

On nous écrit :

Revue : non pas. Simple prise d'armes, paraît-il. Les Parisiens qui, le 14 juillet, ont, par centaines de milliers, acclamé nos soldats et nos alliés, ne se sont guère aperçu de la différence qui existe entre une revue et une prise d'armes suivie d'un défilé. Cela ne les a d'ailleurs pas empêchés de manifester leur enthousiasme et d'applaudir avec une vigueur ininterrompue les admirables troupes qui, d'un pas alerte et rapide, s'en sont allées, au son de leurs fanfares et drapeaux déployés, l'autre matin, du Bois de Boulogne à la place de la Concorde, suivant un trajet capricieux et imprévu jusqu'au dernier moment, bien fait pour dérouter cette grosse Bertha, dont la voix, après un mois de silence, vient de se réveiller au moment même où j'écris.

Tous ont été acclamés, et tous méritaient de l'être. Les derniers venus n'ont pas été négligés et je vous assure, qu'à leur passage, nos noirs ont reçu des applaudissements et des vivats dont, certainement, ils se souviendront.

Il y en avait, nous a-t-il semblé, à peu près deux compagnies, du plus beau noir d'ébène qu'on puisse imaginer. Ils ont défilé, sans que tressaillit un muscle de leur visage, sérieux comme des Américains, hautains et fiers, comme des Anglais : et c'était vraiment très intéressant.

Quels admirables soldats, si parfaitement fondus dans la masse immense de notre armée, avons-nous su faire de ces noirs ! Beaucoup de spectateurs, autour de moi, s'en sont étonnés. Certains les prenaient pour des Congolais, tant est grande encore la mystérieuse attirance qu'exerce le Congo sur les gens de chez nous. La plupart ignoraient ce que sont ces noirs, ce qu'ils ont fait pour nous.

Est-ce que, vraiment, on ne pourrait pas le leur apprendre ? Au cours du discours qu'il a prononcé il y a quelques jours au Sénat, M. Henry Simon indiquait que nos colonies ont, jusqu'à présent, fourni à la défense nationale 918.000 hommes : 680.000 soldats et 238.000 travailleurs. Il faudrait que cela fût connu en France, afin qu'un peu de nos pensées et de notre sollicitude s'en aille à tant de peuples, venus de si loin, et qui, si héroïquement, se font tuer, pour la défense de nos frontières, sous les plis de notre drapeau.

X...

Nous nous permettons de signaler, à ce propos, l'œuvre admirable accomplie par le Comité d'assistance aux troupes noires, présidé par M. J. Le Cesne, et dont le siège est à Paris, 58, rue Saint-Lazare. Ce Comité mérite à tous égards le bienveillant concours de ceux qui s'intéressent à nos tirailleurs sénégalais et leur sont reconnaissants de l'aide héroïque qu'ils ont apportée à la France depuis le début des hostilités.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

VINGT-TROISIÈME LISTE
SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES AU 10 SEPTEMBRE 1918
(*La Dépêche coloniale*, 13 septembre 1918)

MM. Marc Schneider, 300 fr. ; Bonvalet (5^e versement), Bordeaux, 500 fr. ; Eugène Mathon (2^e versement), Marseille, 100 fr. ; Siéfer (30^e versement), Abidjan, 15 fr. ; A. Bartoli (30^e versement), Abidjan, 10 fr. ; Amiguet (30^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Bongard (30^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Dumas (30^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. Messerly (30^e versement), Abidjan, 5 fr. ; H. Gras (30^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Mandoye (30^e versement), Abidjan, 10 fr. ; Mactar Diop (30^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (30^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. Pitsillidès (30^e versement), Abidjan, 5 fr.

MM. J. Siéfer (31^e versement), Abidjan, 15 fr. ; A. Bartoli (31^e versement), Abidjan, 10 fr. ; F. Amiguet (31^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J. Bongard (31^e versement), Abidjan, 5 fr. ; L. Dumas (31^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. Messerly (31^e versement), Abidjan, 5 fr. ; H. Gras (31^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Mandoye (31^e versement), Abidjan, 10 fr. ; Diop (31^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (31^e versement), Abidjan, 5 fr.

M^{me} la vicomtesse d'Adhémar, 20 fr. ; intérêts de renouvellement à six mois de vingt-cinq bons de la Défense nationale de 1.000 fr. chacun échus le 18 juin, 625 fr. ; intérêts du compte courant au 30 juin, 438 fr. 25.

MM. J. Siéfer (32^e versement), Abidjan, 15 fr. ; A. Bartoli (32^e versement), Abidjan, 10 fr. ; F. Amiguet (32^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J. Bongard (32^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. Messerly (32^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Mandoye (33^e versement), Abidjan, 10 fr. ; Mactar Diop (32^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (33^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. Pitsillidès (32^e versement), Abidjan, 5 fr.

MM. J. Siéfer (33^e versement), Abidjan, 15 fr. ; A. Bartoli (33^e versement), Abidjan, 10 fr. ; F. Amiguet (33^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J. Bongard (33^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. Messerly (33^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Mandoye (33^e versement), Abidjan, 10 fr. ; Mactar Diop (33^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (33^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. Pitsillidès (33^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. Bousquet, Abidjan, 5 fr.

MM. Hotchkiss et Cie, Lyon, 200 fr. ; subvention du ministère de la guerre pour secours aux prisonniers (3^e trimestre), 15.000 fr.

MM. J. Siéfer (34^e versement), Abidjan, 15 fr. ; A. Bartoli (34^e versement), Abidjan, 10 fr. ; C. Pitsillidès (34^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Cerisier (5^e versement), Abidjan, 5 fr. ; F. Amiguet (34^e versement), Abidjan, 5 fr. ; J. Bongard (34^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. Messerly (34^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Dumas (4^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Mandoye (34^e versement), Abidjan, 10 fr. ; Diop (34^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (34^e versement), Abidjan, 5 fr. ; E. Gras (X^e versement), Abidjan, 5 fr.

Versement effectué au profit du Comité d'assistance aux troupes noires par le Comité de la Journée d'Afrique et des troupes coloniales, 350.000 francs.

Total de la 23 ^e liste	367.553 25
Total des listes précédentes	501.889 45
Total général	869.442 70

Dons en nature :

Grande Huilerie bordelaise [Fernand Philippart], 100 kilo. d'arachides ; Huilerie Franco-Coloniale [(Vézia), Bordeaux], 100 kilo. d'arachides.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

VINGT-QUATRIÈME LISTE
SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES AU 10 DÉCEMBRE 1918
(*La Dépêche coloniale*, 17 décembre 1918)

M. J. Siéfer (35^e versement), Abidjan, 15 fr. ; M. A. Bartoli (35^e versement), Abidjan, 10 fr. ; M. F. Amiguet (25^e versement), Abidjan, 5 fr. ; M. J. Bongard (35^e versement), Abidjan, 5 fr. ; M. G. Messerly (35^e versement), Abidjan, 5 fr. ; M. Mandoye (35^e versement), Abidjan 10 fr. ; M. Mactar Diop (35^e versement), Abidjan, 5 fr. ; M. Souleymane Kane (35^e versement), Abidjan, 5 fr. ; M. Pitsillidès (35^e versement), Abidjan, 5 fr.

Société anonyme des Messageries Africaines, Bordeaux (4^e versement) 500 fr.

M. J. Siéfer (36^e versement), Abidjan, 15 fr. ; M. A. Bartoli (36^e versement), Abidjan, 10 fr. ; M. F. Amiguet (36^e versement), Abidjan, 5 fr. ; M. J. Bongard (36^e versement), Abidjan, 5 fr. ; M. Mandoya (36^e versement), Abidjan, 10 fr. ; M. Mactar Diop (36^e versement), Abidjan, 5 fr. ; M. Souleymane Kaue (36^e versement), Abidjan, 5 fr. ; M. Pitsillidès (36^e versement), Abidjan, 5 fr.

Subvention du gouvernement général de l'Afrique Occidentale française (1^{er} versement), 36.500 fr. ; subvention du gouvernement de la Guinée française (2^e versement), 37.700 fr. ; intérêts de 350.000 fr. de bons de la Défense nationale à six mois, 8.750 fr. ; intérêts de 75.000 fr. de bons de la Défense Nationale à six mois, 1.875 francs ; M. Jules Bourquin (2^e versement), Dakar, 250 fr. ; « La Foncière » (2^e versement), Paris. 1.000 fr.

Intérêts pour renouvellement à six mois de 100 bons de la Défense Nationale de 1.000 fr. chacun échus le 23 septembre, 2.500 fr. ; M. Gratien Candace [député noir de la Guadeloupe], 100 fr. ; intérêts pour renouvellement à six mois de 20 bons de la Défense nationale échus le 17 octobre, 500 fr. ; produit d'une fête organisée dans le cercle de abondé (Cameroun) par deux commerçants indigènes, 200 fr.

Envoi du capitaine Gautier (quête faite au profit du Comité d'assistance aux troupes noires, au cours d'un concert donné à l'annexe R. G. A. à Moissy-Cramayel), 175 fr. ; M. Ganderax, Paris, 500 fr. ; Subvention du gouvernement du Dahomey (3^e versement), 31,579 fr. 20 ; MM. A. Camoin et Cie (3^e versement), 100 fr. ; J. Siéfer (37^e versement), Abidjan, 15 fr. ; A. Bartoli (37^e versement), Abidjan, 10 fr. ; F. Amiguet (37^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. Messerly (37^e versement). Abidjan, 5 fr. ; Mandoye (37^e versement), Abidjan, 10 fr. ; Mactar Diop (37^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (37^e versement), 5 fr. ; Pitsillidès (37^e versement), Sassandra, 5 fr. ; L. Bongard (37^e versement), Aboisso, 5 fr. ; John P. Felt (2^e versement), Boston, 200 fr. ; Solde du bénéfice réalisé sur la vente du numéro spécial de la *Dépêche coloniale illustrée*, consacré aux Troupes noires, de février 1917, 22.644 fr. 70.

Subvention du ministère de la guerre pour secours aux prisonniers (4^e trimestre), 15.000 francs ; M^{lles} Munet, Menton, 40 fr.

Total de la 24^e liste 160.307 90

Total des listes précédentes 869.442 70

Total général 1.029.749 60

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

VINGT-CINQUIÈME LISTE

Souscriptions recueillies au 1^{er} mars 1919

(*La Dépêche coloniale*, 14 mars 1919)

MM. J. Siéfer (38^e versement), Abidjan, 15 fr. ; A. Bartoli (38^e versement), Abidjan, 10 fr. ; F. Amiguet (38^e versement), Abidjan, 5 fr. ; G. Messerly (38^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Mandoye (38^e versement), Abidjan, 10 fr. ; Mactar Diop (38^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (38^e versement), 5 fr. ; Pitsillidès (38^e versement),

Aboisso, 5 fr. ; Charles Decron (4^e versement), Paris, 100 fr. ; Établissements Peyrissac, Kayes, 30 fr.

Intérêts de 25.000 francs de bons de la Défense Nationale à six mois, 625 fr. ; gouvernement de la Côte d'Ivoire (3^e versement), 10.000 fr. ; intérêts pour renouvellement à six mois de 25 bons de la Défense nationale de 1.000 fr. chacun échus le 18 décembre, 625 fr.

MM. A. Ferrary (2^e versement), Marseille, 25 fr. ; A. Montet (3^e versement), Marseille, 25 fr. ; J. Zullig (2^e versement), Marseille, 25 fr. ; Forges et ateliers de Combeplaine (14^e versement), Rive-de-Gier, 500 fr. ; MM. Jean Carles, 30 fr. ; G. Bonvalet (6^e versement), Bordeaux, 100 fr. ; Pierre Mounier (26^e versement), Grand-Lahou, 360 fr. ; J. Siéfer (39^e versement), Abidjan, 15 fr. ; A. Bartoli (39^e versement), Abidjan, 10 fr. ; Amiguet (39^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Mandoye (39^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Mactar Diop (39^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (39^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. Pitsillidès (39^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Bongard (39^e versement), Aboisso, 5 francs.

Intérêts du compte courant au 31 décembre 1918, 628 fr. 60 ; subvention du gouvernement général de l'Afrique Occidentale française (2^e versement), 50.000 fr. ; subvention du gouvernement des Établissements français dans l'Inde (6^e versement), 5.000 fr. ; M^{me} d'Adhémar (2^e versement), Montpellier, 50 fr. ; MM. C.-D. Campbell (5^e versement), Louisville, 500 fr. ; J. Siéfer (40^e versement), Abidjan, 15 fr. ; A. Bartoli (40^e versement), Abidjan, 10 fr. ; F. Amiguet (40^e versement) Abidjan, 5 fr. ; Mandoye (40^e versement). Abidjan, 10 fr. ; Mactar Diop (40^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Souleymane Kane (40^e versement), Abidjan, 5 fr. ; C. Pitsillidès (40^e versement), Abidjan, 5 fr. ; Bongard (40^e versement), Aboisso, 5 fr.

Total de la 25^e liste 68.808 60

dont à déduire pour différence d'intérêts sur 35 bons de 10.000 fr. à 6 mois de la Défense Nationale à 4 1/2 % au lieu de 5 % : 875 00 67.933 60

Total des listes précédentes 1.029.751 60

Total général 1.097.685 20

INFORMATIONS

(*La Dépêche coloniale*, 22 avril 1919)

La promotion de M. Julien Le Cesne au grade d'officier de la Légion d'honneur est accueillie dans tous les milieux coloniaux avec la plus vive sympathie.

Vice-président de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale, président de l'Union coloniale, président du Comité d'assistance aux troupes noires, vice-président du Comité d'assistance aux tirailleurs et travailleurs malgaches, administrateur de l'École coloniale et de l'Office colonial, vice-président de la Ligue coloniale, M. Le Cesne a consacré à nos colonies, au cours de sa brillante carrière, le meilleur de son intelligence et tout son cœur. Les services éminents qu'il a rendus déjà à la cause coloniale, ceux qu'il lui rend chaque jour avec une admirable activité, méritaient à tous égards la haute récompense qui vient de lui être donnée et dont nous sommes infiniment heureux de le féliciter.

NOS COLONIES ET LA GUERRE

L'AFRIQUE OCCIDENTALE

(*La Dépêche coloniale*, 20 mai 1919)

Au point de vue militaire, au point de vue économique, l'effort de l'Ouest Africain fut considérable pendant ces cinq dernières années

La conférence qui, dans la série de celles qu'a organisées l'École coloniale, était relative à l'effort de l'Afrique Occidentale française pendant la guerre, a eu lieu dimanche à quatre heures dans le grand amphithéâtre de l'École.

Elle devait être faite par M. Le Cesne, président du « Comité d'assistance aux troupes noires », président de l'Union coloniale et membre du conseil d'administration de l'École coloniale. Une indisposition subite, heureusement sans gravité, a privé M. Le Cesne du plaisir de parler au public de cette Afrique Occidentale à laquelle il a consacré le meilleur de sa vie, qu'il connaît si bien et pour laquelle il a tant fait pendant ces quatre dernières années. Nous nous associons bien vivement au chagrin que lui a causé son absence involontaire, comme nous nous associons aux vœux que forment tous ses amis pour un prompt rétablissement.

C'est M. Paul Dislère, président de section honoraire au Conseil d'État et président du conseil d'administration de l'École coloniale, qui a donné lecture de cette conférence fort intéressante et qui a remporté un vif succès.

*
* * *

M. Le Cesne a montré d'abord que les populations de nos colonies. — si lointaines, si mal informées de ce qui se passait sur les frontières nouvelles que l'invasion allemande fixait à la France, si peu préparées, semble-t-il, à la suprême épreuve de solidarité envers la mère-patrie que leur imposaient les événements de ces quatre dernières années, — ont aussi bien « tenu » que la métropole et conserve inébranlable leur foi dans nos communes destinées. Elles ont même fait mieux que « tenir » : elles nous ont apporté, avec tout leur cœur, toute l'aide militaire, matérielle et pécuniaire qu'elles pouvaient nous offrir : leurs hommes, leurs produits et leur argent.

L'Afrique Occidentale, notamment, joua, dans la défense nationale, un rôle considérable, sous l'impulsion des quatre gouverneurs généraux qui, en ces quatre années de guerre, ont été les inspirateurs et les promoteurs de cette grande œuvre de coopération africaine. Ponty, qui fut avec Mangin, l'un des apôtres de cette armée noire dont l'éloge n'est plus à faire : mort à la lâche ; Clozel, le savant, à l'esprit si délicat, à l'intelligence si vive, qui connaissait si admirablement nos populations de l'Afrique noire et fut un si parfait conducteur d'hommes : mort à la tâche, lui aussi ; van Vollenhoven, jeune, ardent, énergique, qui promettait tant : glorieusement tué devant l'ennemi, à la tête de sa compagnie, aux premières heures de la contre-offensive de juillet 1918, par laquelle la France fut sauvée ; Angoulvant, tenace, violent parfois, acceptant les plus graves responsabilités, se consacrant avec une ardeur inappréciable aux plus lourdes, aux plus absorbantes préoccupations, aimant les difficultés et sachant les vaincre : un nom qui restera dans notre histoire coloniale.

L'action militaire

La colonie, pendant la guerre, a recruté pour la défense nationale et envoyé à la métropole 164.351 tirailleurs : 20.396 provenaient du Sénégal, 72.350 du Haut-Sénégal-Niger, 27.101 de la Guinée, 25.519 de la Côte d'Ivoire, 12.781 du Dahomey, 4.168 du territoire militaire du Niger et 2.036 de la Mauritanie.

La proportion entre les effectifs recrutés et la population, dans chacune des colonies du groupe de l'Afrique Occidentale, s'établit de la façon suivante : 2,13 % pour la Côte d'Ivoire (naguère en insurrection et pacifiée précisément par M. le gouverneur général Angoulvant), 1,73 % pour le Haut-Sénégal-Niger, 1,68 % pour le Sénégal, 1,42 %

pour la Guinée, 1,37 % pour le Dahomey, 0,80 % pour la Mauritanie et 0,46 % pour le territoire militaire du Niger.

Et encore, fait remarquer, M. Le Cesne, ne s'agit-il ici que des hommes mobilisés en Afrique Occidentale seule, et pendant la guerre. Si on y ajoute, d'une part, les troupes noires en service au 1^{er} août 1914, d'autre part, les bataillons qui ont participé aux expéditions du Togo et du Cameroun, et, enfin, les hommes recrutés en Afrique Equatoriale, on arrive — pour l'ensemble de l'Ouest-Africain français — à un total sensiblement plus élevé en fait doit atteindre environ 200.000 hommes.

Recruter, équiper, instruire, transporter en France, utiliser sur le front ces 200.000 hommes, présentait de multiples difficultés. À force de patience, de volonté, de dévouement, on est parvenu à constituer une armée noire solide, disciplinée, bien entraînée, et qui, sans compter ses pertes, ni ses peines, avec un héroïsme, une abnégation, un courage dont on ne saurait trop faire l'éloge, a si puissamment contribué à chasser l'Allemand de notre vieille terre de France.

L'Assistance aux troupes noires

Ces hommes, que nos colonies africaines donnèrent si largement à la France luttant pour ses libertés, vous figurez-vous, demande M. Le Cesne, quels pouvaient être leurs sentiments intimes au milieu de nous ?

Nos soldats blancs, dans la dure vie des tranchées, ont constamment reçu, jusqu'aux extrêmes limites du front, des lettres de leur famille et de leurs amis ; et puis, il y avait chez tous le sentiment très noble qu'ils luttèrent vraiment pour la défense de leurs foyers ; il y avait les permissions ; il y avait aussi les mairaines... Pour nos noirs, rien de tout cela : des nouvelles du pays rares, et dont l'irrégularité des transports maritimes augmentait encore les délais de transmission ; l'inaccoutumance à la vie européenne ; la différence des habitudes, des mœurs, de la langue ; l'isolement hors du bataillon : pas de colis, pas de mairaines ! De là au « cafard », il n'y a qu'un pas !.

Une œuvre d'assistance était indispensable afin d'apporter à nos tirailleurs sénégalais, et plus spécialement aux blessés et aux malades, le réconfort matériel et moral dont ils étaient privés et dont ils avaient cependant un si grand besoin. Elle fut fondée, en 1915, sous le nom de « Comité d'assistance aux troupes noires », par M. Le Cesne, d'accord avec M. Le Myre de Vilers, et rendit d'immenses services.

Le comité a créé à Marseille l'hôpital auxiliaire n° 223, uniquement affecté aux tirailleurs noirs, que complète la villa Clémentine, centre de réunion et de distractions.

Il s'est, d'autre part et de la façon la plus suivie, constamment occupé des différents hôpitaux créés par le service de santé, dans les 15^e et 18^e régions, pour les Sénégalais. Son action s'y exerce particulièrement sous la forme d'achats d'appareils de bactériologique et de radiographie, d'accessoires d'hygiène et de chirurgie, de produits pharmaceutiques ; de distributions de tabac, de suralimentation des malades et, notamment, de distributions supplémentaires de lait, de viande ; de distributions de denrées alimentaires de provenance africaine : noix de kola, arachides, piments, etc., etc.

D'accord avec le gouvernement, le comité s'est également occupé des [prisonniers sénégalais internés chez l'ennemi](#) et ce n'est pas sans peine qu'il est parvenu à retrouver quatre ou cinq cents de ces malheureux dans les différents camps allemands, autrichiens, turcs et bulgares. À chacun d'entre eux il a envoyé régulièrement, depuis le début des hostilités, chaque semaine, un colis de vivres, d'une composition très suffisante, ainsi que les différents objets qui lui étaient demandés et des sous-vêtements chauds pour l'hiver.

Afin de développer l'esprit de corps, la camaraderie et l'entrain des hommes, le comité a remis un fanion d'honneur à chacun des bataillons cités à l'ordre de l'armée et une somme de 500 francs à tout bataillon qui recevait la fourragère et, pour distraire les tirailleurs, il leur a envoyé des appareils cinématographiques, des photographes, des

ballons de football, des jeux français et indigènes ; d'autre part, il a créé une nouba à Saint-Raphaël, organisé une école à Menton, une coopérative à Fréjus, etc., etc.

En Afrique même, il continue d'agir en faveur des rapatriés, réformés, mutilés, tuberculeux, et des familles des morts et des disparus. Dans ce domaine, sa tâche va rester considérable : elle sera poursuivie avec tous les soins nécessaires.

Un pareil effort était dû aux héroïques soldats que nous ont envoyés nos colonies de l'Ouest-Africain. Il importe de remercier M. Le Cesne de l'avoir aussi parfaitement, aussi intelligemment réalisé.

L'action économique

La participation de l'Afrique Occidentale au ravitaillement de la métropole, a été considérable.

Tout ce qu'avait la colonie, elle le donna à la défense nationale : cuirs, kolas, riz, coton, ricin, arachides, palmistes, huiles de palme sésames, cobras, mil, kapok, haricots, piment, bois, etc.

En 1916, le ravitaillement français lui acheta pour 2.214.369 francs de produits ; pour 2.017.814 francs en 1917 et pour 139.531.951 francs en 1918.

Les achats les plus importants ont porté, en 1918, sur les arachides (240.000 tonnes pour 73.733.130 francs), sur les palmistes (65.810 tonnes pour 33.842.707 francs) et sur les huiles de palme (26.039 tonnes pour 22.919.898 francs).

Toutefois, que de difficultés pour apporter ces produits en France ! Au 31 décembre 1918, les magasins du ravitaillement ou les magasins privés placés sous son contrôle, contenaient encore 148 mille tonnes d'arachides, 41.000 tonnes de palmistes et 19.000 tonnes d'huile de palme. Une bonne partie de ce stock considérable a sans doute été déjà évacuée : mais il en reste encore. L'amélioration progressive des transports maritimes permettra sans doute de liquider prochainement la situation et, par suite, de rendre, sans inconvénients, au commerce la liberté de ses opérations.

La bienfaisance

Après les hommes, après les produits, l'Afrique Occidentale a donné à la métropole des sommes considérables pour ses œuvres de guerre : 3.259.527 francs depuis le début des hostilités jusqu'au 4 octobre 1918, versés au « Comité de répartition des subventions, souscriptions et dons recueillis aux colonies », que préside M. Maurice Bloch, procureur général à la Cour des comptes.

Cependant, des sommes importantes et qui doivent augmenter sensiblement le total ci-dessus, ont été directement envoyées aux œuvres auxquelles elles étaient destinées. Et M. Le Cesne cite à ce propos l'origine de nombreuses souscriptions reçues par le « Comité d'assistance aux troupes noires » : petits employés indigènes des maisons de commerce de la côte, s'imposant d'envoyer au comité, sur leur salaire très modeste, cinq francs, régulièrement, chaque mois, depuis quatre ans ; petites collectivités indigènes lui expédiant les quelques francs recueillis au cours d'une fête locale et répétant fréquemment ce geste si simple et si touchant ; chefs de village ou de canton lui adressant des paniers de kolas, des colis de couscous, des produits du pays, en lui demandant de les distribuer aux malades de nos hôpitaux, etc.

C'est aux moyens du souscripteur qu'il faut mesurer la valeur morale de la souscription !...

Brusquement, dès les premiers jours d'août 1914, l'administration et le commerce se sont vu prendre par la mobilisation la plus grande partie de leur personnel. On s'est arrangé comme on l'a pu ; parfois, ce fut difficile.

Néanmoins, à force de sagesse, de prévoyance et d'énergie, l'Afrique Occidentale s'est tirée, à son honneur, de cette période si tragique pour la France et si grave pour elle.

Ses budgets, grâce aux disponibilités de ses caisses de réserve et à l'ingéniosité de ses administrateurs, sont parvenus à s'équilibrer.

Son commerce d'exportation s'est développé à mesure que se développaient ses productions.

Ses chemins de fer... n'ont jamais manqué de charbon, et on ne se doute pas de tout ce qu'il a fallu d'efforts pour y arriver.

Son grand port, Dakar, a subi, depuis quatre ans, un accroissement de trafic formidable, passant de 480.000 tonnes en 1914 à 1.240.000 tonnes en 1918.

Ses populations ont anxieusement suivi les péripéties de la lutte sans jamais douter de l'avenir. Elles ont ainsi donné une preuve de confiance qu'il importera de nous rappeler, quand nous nous préoccuperons de les associer plus étroitement qu'aujourd'hui à l'administration de leur pays.

Durant la guerre, en somme, notre Afrique noire a magnifiquement « tenu » : c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire.

Conclusion

Et M. Le Cesne a terminé son exposé en demandant à ses auditeurs de reporter leur pensée sur les Sénégalais tombés aux côtés des nôtres pour la sauvegarde du pays. Il y a beaucoup de nos tirailleurs parmi les 1.700.000 morts de la grande guerre !

Pour nous, avec nous, ils ont lutté et souffert : gardons-leur la reconnaissance de notre souvenir. Et songeons que c'est sur leur sacrifice comme sur celui des soldats de France m'est étayée la victoire.

Sous le soleil d'Afrique, au long des pistes lointaines, des familles pleurent, comme ici, ceux qui, joyeux, sont un jour partis et qu'on ne reverra plus.

La France ne les oubliera pas. Elle sait ce qu'elle leur doit. Elle connaît la dette qu'elle a contractée envers ses populations noires, attachées désormais à elle plus indissolublement que jamais. Cette dette, elle la paiera.

Au récent passé de combats, d'héroïsme et de gloire, va succéder un avenir de travail.

Nos colonies africaines sont riches d'espoirs : aidons-les à réaliser ces espoirs... et elles feront la « patrie victorieuse » plus belle, plus forte et plus grande encore.

Excellente conclusion, fort applaudie d'une conférence unanimement appréciée et dont nous nous permettons de féliciter M. Le Cesne en lui exprimant à nouveau le regret que nous a causé son absence.

F. JOURDIER

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

VINGT-SIXIÈME LISTE

Souscriptions recueillies au 28 octobre 1919
(*La Dépêche coloniale*, 3 novembre 1919)

Intérêts pour renouvellement à six mois de 100.000 francs de bons de la Défense nationale échus le 25 mars, 2.250 fr. ; Forges et Ateliers de Combeplaine (17^e versement), 500 fr. ; intérêts pour encaissement de 20 bons de la Défense nationale de 1.000 fr. chacun échus le 17 avril, 500 fr. ; intérêts pour renouvellement de 40 bons de la Défense nationale de 1.000 fr. chacun échus le 17 avril, 500 fr. ; intérêts pour renouvellement de 40 bons de la Défense nationale de 1.000 fr. chacun échus le 27 mai, 900 fr. ; produit d'une soirée donnée par le Comité des fêtes de Louga au profit du Comité d'assistance aux troupes noires, 900 fr. ; intérêts de renouvellement à six mois de 25.000 fr. de bons de la Défense nationale échus le 18 juin, 562 fr. 50 ;

souscriptions recueillies par les soins de M. Gaden, commissaire du gouvernement général en Mauritanie, 2.912 fr. 30 : intérêts du compte courant au 30 juin, 457 fr. 15 ; intérêts de renouvellement à six mois de 50 bons de la Défense nationale échus le 14 août, 1.125 francs.

À valoir sur la Journée des troupes noires en Afrique Occidentale française, remise du gouvernement général, 41.702 fr.72.

Total de la 26 ^e liste	1.097.685 20
Total des listes précédentes	1.097 685 20
Total général	1.149.494 87

NAUFRAGE DE L'AFRIQUE, DES CHARGEURS RÉUNIS

11 janvier 1920 : naufrage de l'« L'Afrique » à 35 milles au large de l'île d'Oléron, faisant près de 500 victimes. Le navire avait appareillé le vendredi 9 janvier à 19 heures du port de Bordeaux à destination de Dakar avec, à son bord, 465 passagers dont 192 tirailleurs sénégalais regagnant leur pays et une centaine d'hommes d'équipage L'épave n'a jamais été renflouée.

Entrepont	10 marins indigènes, Dakar
Entrepont	34 tirailleurs, Dakar
Entrepont	72 tirailleurs, Conakry
Entrepont	86 tirailleurs, Grand-Bassam
Total	202

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

VINGT-SEPTIÈME LISTE

Souscriptions recueillies au 1^{er} avril 1920
(*La Dépêche coloniale*, 3 novembre 1919)

Intérêt de renouvellement à 6 mois de 2 bons de la Défense nationale de 50.000 fr. chacun échus le 25 septembre : 2.250 fr. ; intérêts de renouvellement à 6 mois de 5 bons de la Défense nationale de 10.000 fr. chacun échus le 3 octobre : 1.125 fr. ; intérêts de renouvellement à 6 mois de 2 bons de la Défense nationale de 10.000 fr. chacun échus le 19 octobre : 450 francs.

Le personnel de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale à Monrovia : 125 francs ; M. J.-P. Felt (3^e versement), Boston, 200 francs.

Intérêts de renouvellement à six mois de 35.000 fr. de bons de la Défense nationale échus le 1^{er} septembre : 7.875 fr. ; M. J.-P. Felt (4^e versement), Boston, 500 francs ;

Intérêts de renouvellement à six mois de 40 bons de la Défense nationale de 1.000 fr. chacun échus le 27 novembre : 900 fr. ; à valoir sur la « Journée des troupes noires en A. O. F. » (remise du gouvernement général) : 31.069 fr. 60 ; M. C. D. Campbell (6^e versement), 1.000 fr. ; intérêts de retard et de renouvellement à six mois de 25 bons de la défense nationale de 1.000 fr. chacun renouvelés le 14 janvier : 646 fr. 85 ; intérêts du compte courant du troisième numéro spécial illustré, 44 fr. ; intérêts du compte courant au 31 décembre : 602 fr. 05.

M. Alfred Ferrary (3^e versement), Marseille : 25 francs ; M. A Montel (4^e versement) Marseille : 25 fr. ; M. Zullig (3^e versement), Marseille : 25 fr.

Souscriptions du personnel européen et indigène de la Compagnie française de l'Afrique occidentale au Sherbro, 5.373 fr. ; intérêts de renouvellement de 50 bons de

la Défense nationale de 1.000 francs chacun échus le 14 février, 2.500 fr. ; produit de la vente d'accessoires de laboratoire provenant des hôpitaux de Menton, 350 fr. ; intérêts de renouvellement de 310.000 fr. de bons de la Défense nationale à l'an, 17.500 francs.

Produit de la « Journée des troupes noires », en Afrique Equatoriale, 15.910 fr. 01.

Total de la 27^e liste 88.495 81

Total des listes précédentes 1.149.494 87

Total général 1.237 990 73

« IN MEMORIAM »

Jour des morts à Fréjus
(*La Dépêche coloniale*, 7 novembre 1920)

Les soldats originaires de nos colonies qui dorment leur dernier sommeil sur la Côte d'Azur n'ont pas été oubliés en ce jour consacré au souvenir

Les quelque 6.500 tirailleurs indigènes — sénégalais, malgaches, indochinois, océaniens — qui dorment de l'éternel sommeil dans les cimetières militaires et civils de Saint-Raphaël et de Fréjus, n'ont pas été oubliés à la fête traditionnelle des morts du 2 novembre dernier.

Par les soins du « Comité d'assistance aux troupes noires » — que préside avec un si admirable dévouement M. J. Le Cesne, deux très belles couronnes avaient été placées à l'entrée de chacun des deux cimetières militaires du camp Gallieni et de la Baume, lesquels avaient été remis en excellent état d'entretien. D'autre part, toutes les tombes militaires des cimetières civils de Saint-Raphaël et de Fréjus avaient été fleuries.

Une cérémonie a eu lieu au cimetière de Fréjus : le conseil municipal et la population de la ville presque tout entière se sont rendus sur la tombe des enfants du pays morts pour la France. Des discours ont été prononcés.

Le colonel Lame, commandant les camps — une magnifique figure de soldat — tint à s'associer à cette manifestation. Dans une allocution infiniment émouvante et qui fit une très vive impression, il rappela le souvenir des indigènes si nombreux que garde ce coin de terre française.

« En ce jour de deuil, dit-il, où le culte des morts purifie la pensée et élève les cœurs au-dessus des contingences misérables de la vie courante, nos souvenirs émus se reportent, dans un sentiment de piété douloureuse, sur tous ceux qui ont donné leur vie au service glorieux de la patrie : réservons une large place dans notre reconnaissance à ces héroïques et fidèles tirailleurs coloniaux dont les cendres reposent ici loin du pays natal, sans qu'une mère, une femme, un enfant puissent venir se recueillir sur leurs tombes.

« Le gouvernement de la République, le « Comité d'assistance aux troupes noires », dans son inépuisable générosité, l'initiative privée, ont suppléé, sans doute, dans toute la mesure possible, à cette absence inévitable. Mais, au nom des familles lointaines qui pleurent leurs morts sans avoir la consolation de se sentir auprès d'eux, apportons à tous ces pauvres disparus, qui ont, eux aussi, fait bravement à notre chère France le sacrifice de leur vie, le pieux hommage de notre souvenir. »

Ces paroles si émouvantes devaient être dites : très sincèrement, nous en remercions M. le colonel Lame, — comme l'en remercieront, du fond du cœur, les familles indigènes de nos colonies.

F. J.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*La Dépêche coloniale*, 14 novembre 1920)

Chevalier

Pégard (Pierre), publiciste, chef de service à l'Union Coloniale. Dix mois de services militaires. Une campagne de guerre. Titres exceptionnels : Services signalés comme secrétaire d'un grand nombre de comités, notamment pendant la guerre (Assistance aux troupes noires, section de l'Afrique Occidentale de la conférence coloniale, commission des sursis au ministère des colonies, assistance aux tirailleurs et travailleurs malgaches).

Le troisième congrès de la Société antiesclavagiste d'Italie
(*La Dépêche coloniale*, 20 avril 1921)

Les 21, 22 et 23 avril se tiendra à Rome le troisième congrès de la Société antiesclavagiste d'Italie.

Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour, figure notamment « l'emploi des troupes de couleur en Europe » ; le rapporteur est le commandeur Pietro Cancani, rédacteur de politique extérieure au *Corriere d'Italia*, sincère ami de la France. Il s'efforcera, par un exposé d'ordre nettement scientifique et objectif, de dissiper les exagérations calomnieuses répandues dans de nombreux pays sur la conduite de nos vaillantes troupes noires.

Étant donné l'intérêt exceptionnel que présente cette discussion au point de vue français, le Comité d'assistance aux troupes noires a délégué pour le représenter au congrès notre collaborateur et ami Camille Fidel, en le chargeant d'intervenir lors de la discussion relative à l'emploi des troupes de couleur en Europe, à l'aide d'une documentation abondante et précise qui lui a été remise à cet effet.

CHOSSES D'ALLEMAGNE

LA PROPAGANDE PAR LE CINÉMA
(*La Dépêche coloniale*, 18 juin 1921)

Où il est démontré que, sous le prétexte de la « Honte noire », les Boches se moquent de nous

La « Honte Noire » ! C'est le titre d'un film, quelque chose dans le genre de « Tue-la-Mort », « Barabbas », la « Main qui étreint », ou le « Masque aux dents blanches » ; quelque chose, évidemment, d'émotionnant à souhait, bien fait pour surexciter la corde sensible du militaire et de la bonne d'enfants.

Mais, ne nous y trompons pas, c'est infiniment mieux et pire, car c'est de pure fabrication boche, et, dès lors, sous le titre seul, on entrevoit l'œuvre, et ses tendances, et son caractère.

L'ambassadeur de France à Berlin a exigé du gouvernement allemand que fussent interdites les représentations de ce film : il a obtenu une satisfaction immédiate ; d'où

l'on doit conclure que l'injure à la France et à son armée noire était si flagrante qu'elle ne pouvait être discutée.

L'incident est clos, dira-t-on ; et cela suffit. Nous prétendons, nous, que cela ne suffit pas. Nous estimons, en effet, qu'on ne saurait indéfiniment se moquer des gens, comme le font les Allemands à notre égard : l'incident est si peu clos qu'il mérite incontestablement une sanction ; et, cette sanction, nous devons énergiquement la réclamer.

*
* *
*

On sait la honteuse campagne de calomnies qu'ont menée les Allemands contre nos tirailleurs sénégalais et contre leur présence dans les pays rhénans. À peine cette campagne se faisait-elle quelque peu violente que notre ministre des affaires étrangères obtenait de la faiblesse du département de la guerre, le retrait des régiments sénégalais en faction le long du Rhin.

Croit-on que la haine allemande se soit atténuée devant cette preuve de condescendance, qui frisait, il est vrai, la faiblesse ? Que non pas !

Les excitations pangermanistes ont continué de plus belle. À tel point, qu'on s'est un peu partout préoccupé de la question.

Les femmes suédoises ont dit leur mot : elles auraient mieux fait de se taire car, lorsqu'on parle de ce qu'on ne connaît pas, on dit généralement des bêtises. Le général Allen, commandant du corps d'occupation américain en Rhénanie, a été chargé par son gouvernement, de procéder à une enquête : cette enquête, aussi sérieusement conduite qu'il est possible, a prouvé l'inanité absolue des allégations vraiment trop intéressées de l'Allemagne.

Diverses enquêtes menées par le ministère de la guerre français ont abouti à des conclusions identiques... et si elles maintenaient intact l'honneur de nos soldats noirs, elles entachaient plus ou moins celui des jeunes et sentimentales Gretchen germaniques. Mais, passons !

Il y a mieux : la question a été posée devant le troisième congrès de la Société antiesclavagiste d'Italie, qui s'est tenu à Rome en avril dernier. Le Comité d'assistance aux troupes noires, que préside avec un si admirable dévouement M. Le Cesne, a pensé qu'il y avait là une occasion exceptionnelle de réfuter la misérable thèse allemande et de faire rendre justice à notre armée noire : envoyé à Rome par le comité, M. Camille Fidel y a brillamment fait triompher la cause française, dans un milieu qui, en somme, ne nous était pas, *a priori*, très sympathique.

Le congrès de Rome, en effet, a émis un vœu ferme contre la fausseté des allégations allemandes, et réclamé la publication de tous documents propres à éclairer l'opinion publique des différents pays, et plus particulièrement celle de l'Allemagne, si tant est que les Allemands, aveuglés par la célèbre *furor teutonicus*, puissent être éclairés par quelque chose.

Nous nous contenterons de citer l'attendu suivant du vœu dont il s'agit : « Considérant les protestations passionnées allemandes et les résultats des enquêtes impartiales déjà effectuées — et spécialement celle du gouvernement américain — qui ont démontré absolument dénuées de fondement les accusations intéressées formulées par la propagande allemande en ce qui concerne l'attitude et la situation sanitaire des troupes de couleur, etc... »

C'est très net. Mais cela n'empêche pas la propagande allemande de continuer sa campagne et de chercher à faire représenter dans les cinémas bouches une « Honte noire », qui est une honte, en effet, et que nous avons le droit et le devoir de relever comme elle le mérite.

L'interdiction du film, à la suite des démarches pénibles de notre ambassadeur, ne suffit pas, répétons-le. Des sanctions s'imposent, qu'exige aujourd'hui la persistance d'un état d'esprit que rien ne saurait plus excuser. À cette haineuse querelle d'Allemand, il faut répondre.

Comment ? C'est simple !

Lorsqu'il s'agit d'occuper la Ruhr — occupation qu'empêcha, au dernier moment, la politique ondoyante de M. Lloyd George — le ministère de la guerre fit venir en France le 19^e régiment de tirailleurs sénégalais, lequel se trouvait à Bizerte et fut expédié, par les voies les plus rapides, à Saint-Raphaël, en attendant les événements.

Ces événements, il les attend encore ! On s'est demandé, les raisons qui avaient nécessité son envoi dans la métropole ayant disparu, ce qu'on allait faire de ce magnifique régiment : car il s'agit d'un régiment magnifique, commandé par un homme de tout premier ordre, et qui a su faire de ce 19^e une unité d'élite. Le renvoyer à Bizerte d'où il vient ? Il n'y faut guère songer, car les voyages par mer sont trop coûteux à l'heure actuelle. On s'est donc décidé, paraît-il, à le dissoudre : un bataillon tiendrait garnison dans la banlieue de Marseille ; un autre à Draguignan ; le troisième à Grasse.

Et voilà : c'est comme cela que l'autorité militaire arrange les choses et résout les difficultés.

Comment, nous avons entre les mains un régiment noir d'une discipline, d'une tenue, d'un allant exceptionnels, et nous allons bêtement le liquider !

On ne fera pas une pareille sottise ! En présence de la persistance qu'affecte la propagande allemande contre les troupes noires, devant les insolents défis qu'elle continue à nous lancer, il faut que nous prenions une autre altitude que celle du perpétuel renoncement.

Il faut, et tout de suite, envoyer le 19^e sénégalais sur le Rhin.

Les Allemands ne diront rien car ils savent bien à quoi s'en tenir sur la légitimité de leurs protestations ; au surplus, ils penseront avec raison qu'ils ne l'ont point volé et que c'est tant pis pour eux. Les neutres, de leur côté, ne diront rien non plus ; et s'ils disaient quelque chose, on se contenterait de leurs adresser les rapports et le vœu du congrès antiesclavagiste de Rome.

Et si, ayant peur de complications, le ministre des affaires étrangères se met à verser des larmes de crocodile, le président du Conseil comprendra que les Allemands méritent une leçon et que leur inepte propagande contre l'année noire finit par nous exaspérer.

Et, dans cette nouvelle Trinité, le Saint-Esprit donnera de bons conseils..., des conseils d'énergie : ce sont les meilleurs à l'heure présente.

Allons, un bon mouvement ! Il n'y a pas trente-six façons de répondre à la nouvelle provocation que constitue ce film de la « Honte noire » : il n'y en a qu'une.

Il faut — nous le répétons aussi énergiquement qu'il est possible — il faut envoyer le 19^e sénégalais sur le Rhin.

Et en vitesse !

Michel Larchain.

CHOSSES D'ALLEMAGNE

LA HONTE « BLANCHE »
(*La Dépêche coloniale*, 20 juillet 1921)

La blonde Gretchen et le noir Sénégalais échangent le myosotis symbolique

Il y a un mois environ, l'Allemagne faisait passer, dans ses cinémas, un film scandaleux, intitulé « la Honte Noire » : ce qui est tout dire pour qui sait la haineuse campagne que les vaincus germaniques mènent contre nos Sénégalais victorieux.

« La Honte noire » ! Il a suffi d'une intervention de notre ambassadeur, pour qu'elle soit interdite.

Parfait ! dira-t-on. Oui, sans doute. Mais si le film a été interrompu, la campagne contre nos Sénégalais n'en a pas moins continué...

Il y a quelques jours, en effet, une note officielle annonçait que l'ambassadeur de France, d'ordre de son gouvernement, avait dû protester et contre les scandaleux acquittements de Leipzig et aussi, accessoirement, au sujet de la persistance, que rien ne saurait justifier, des attaques contre nos bons et héroïques Sénégalais. La question reste d'actualité.

« La Honte Noire », avons-nous dit dans notre article du 18 juin... en annonçant une suite.

Et cette suite, on nous permettra de l'intituler « la Honte Blanche »...

Ce n'est pas ici, en effet, de « Honte Noire », mais de « Honte Blanche » qu'il s'agit.

Et, à vrai dire, nous serions tentés de comprendre le dépit et la haine que les Boches ont contre nos troupes noires en constatant le succès de celles-ci auprès des gretchens germaniques.

Ce qui revient à dire — et nous allons, pensons-nous, le prouver — que [si les Allemands n'aiment pas nos noirs, c'est parce que les Allemandes les aiment trop !](#) Vieille Germania. voile-toi la face ! Tes filles ont tant de goût pour le noir, que la honte en retombe sur le « Deutschland » tout entier.

Pour qu'on n'insiste pas trop sur la « Honte Blanche », il faut évidemment crier à « la Honte Noire ». Ces bons neutres s'y laisseront toujours prendre, et ce sera autant de gagné.

Mais nous ! voyons un peu ce qu'il y a dans cette teutonique indignation.

Ce sont les Allemands qui, très innocemment, nous font connaître le fond de leur pensée.

Il n'y a pas, en cette matière, à chercher midi à quatorze heures : les journaux « boches » eux-mêmes s'empressent à nous renseigner.

Et tout ceci va faire l'objet d'un très intéressant rapport dont le « Comité d'assistance aux troupes noires » a chargé notre ami Camille Fidel.

Avant de passer aux journaux bouches, citons le général Allen, commandant en chef des troupes américaines d'occupation sur le Rhin.

Dans la Sarre, de jeunes femmes auraient été enlevées, violées, mutilées, tuées et jetées sur des tas de fumier : le bourgmestre de Sarrebrück, administrativement intéressé, et le propriétaire des « tas de fumier » déclarent ne rien savoir de tout cela.

De nombreuses jeunes filles autrichiennes, venues dans les environs de Mayence pour échapper à la famine qui sévit dans l'ancien empire de François-Joseph, auraient été violées par des Sénégalais. Le gouvernement autrichien procède à une enquête : rien de vrai.

Certaines femmes — ou jeunes filles — ont sans doute été violentées : mais, c'était à leur corps « consentant ». Rien à dire ; jetons un voile !

Et ceci : si ce n'est pas de la « honte blanche », que vous faut-il ? Et c'est signé par le général Allen lui-même :

L'altitude de certaines classes de femmes allemandes, en face des troupes de couleur, a été de nature à provoquer des incidents. Par suite d'une situation économique très précaire et pour d'autres raisons tirant leur origine de la guerre (?), la

prostitution a pris en Allemagne un développement anormal ; et beaucoup de femmes de mœurs légères ont fait des avances aux soldats de couleur, ainsi qu'il ressort de nombreuses lettres d'amour et de photographies à eux adressées et classées maintenant dans les dossiers officiels. Il s'est produit plusieurs cas de mariage de femmes allemandes avec des soldats français noirs. Une jeune fille allemande, d'une excellente famille bourgeoise, dont le père est un très haut fonctionnaire municipal d'une des villes les plus importantes des pays rhénans, a obtenu un passeport pour rejoindre à Marseille son fiancé, un sergent noir. À Ludvigshafen, lorsque le 7^e tirailleurs sénégalais partit pour Francfort, il a fallu envoyer des patrouilles pour maintenir à distance les femmes allemandes qui envoyaient des baisers aux troupes de couleur à travers les grillages des fenêtres des casernes.

Et, au cours de la conclusion :

Quelques cas, très rares, de viol sont imputables aux troupes de couleur — sensiblement inférieurs à ce qu'on aurait dû attendre de troupes blanches — ; le nombre des acquittements a été très restreint, et ces acquittements n'ont rien de surprenant, excepté dans un cas de viol d'une fille de quatorze ans, où l'acquittement a dû être prononcé sur l'affirmation, par elle-même, qu'elle était parfaitement consentante.

Sur un meeting auquel ont pris part, le 15 juillet 1920, différentes personnalités et entre autres les ineffables Barbusse et Jean Longuet, un Américain impartial, M. Norman H. Davis, fournit à son gouvernement les renseignements suivants :

Tous les Allemands honorables réfutent les accusations contre les troupes de couleur françaises ; l'impartialité des accusateurs doit être sérieusement mise en doute...

Interviewé par le *Matin* (10 mars 1921), le général Allen déclare :

Je souhaite que tous les corps d'occupation aient toujours la même bonne conduite et fassent preuve de la même modération courtoise que le corps noir d'occupation français.

Passons aux témoignages allemands. Le *Mannhehner Tageblatt*, du 15 juin 1920, écrit :

À Griesheim, la gendarmerie locale et les patrouilles françaises entreprirent des rafles dans les environs du camp pour réprimer les agissements devenus presque scandaleux des femmes allemandes de mauvaise vie, au nombre d'une centaine, arrivant de toutes les directions. D'ailleurs, pour éviter des incidents, les autorités militaires ont dû prendre de sévères mesures d'ordre aux abords des casernes, où certaines catégories de femmes allemandes venaient provoquer les soldats de couleur pour lesquels elles paraissent avoir une prédilection marquée.

Les *Voelklinger Nachrichten*, du 14 juin 1920, s'élèvent contre l'inconduite des jeunes filles allemandes qui « se jettent au cou des troupes noires d'occupation ».

Le *Christliche Pilger*, du 9 mai 1920, déclare que les troupes noires se conduisent très correctement et que :

Les plaintes sont dirigées non pas contre les soldats noirs, mais contre les femmes allemandes qui cherchent à les séduire...

... Si des plaintes existent, elles s'adressent à ces filles débauchées qui détruisent, sur la terre allemande, les résultats obtenus par les missionnaires blancs en Afrique.

La Wahlhampf, du 21 mai 1920 :

Si des femmes allemandes, particulièrement de la « bonne société », ont été violées par des noirs, ce n'était pas du tout contre leur volonté ; c'est une honte, . . mais pas pour les Français !...

Die Zukunft, de juin 1920, sous la signature de Maximilien Harden :

Nous avons été les témoins de cette aberration sexuelle chaque fois qu'un Hagenbeck a fait défiler chez nous des tribus indigènes ; partout, nos femmes allemandes suivaient ces noirs à la trace, les importunant de billets doux, de fleurs, de cadeaux, etc. Mais ces indigènes étaient souffreteux et mal nourris... Les beaux gars noirs français n'ont aujourd'hui, plus besoin de recourir aux violences ; ils ne peuvent suffire aux offres qui leur sont faites.

Die Frau in Stadt, de novembre 1920 :

« Il faut stigmatiser la « Honte blanche »... à Ludwigshafen, on ne peut que constater l'attitude scandaleuse des femmes et des jeunes filles allemandes, vis-à-vis des soldats noirs... Cette « Honte blanche » de la femme allemande n'est-elle pas plus grave que la « Honte Noire » ?... En général, il y a suffisamment de « Honte Blanche » en Allemagne pour qu'on puisse négliger quelques viols commis par des noirs, et encore, la plupart du temps, avec le consentement empressé de la prétendue « victime ».

Le Münchner Post, du 30 décembre 1920 :

C'est un scandale de déclarer que la « Honte noire » est la cause de la sous-alimentation et de la tuberculose dont souffrent nos enfants, et en même temps de ne souffler mot de la « Honte blanche ».

Sozialistische Monatshefte, n° 14, 1920 :

En Hesse rhénane, le ministre de la justice a fait examiner très rigoureusement toutes les accusations portées contre les troupes noires : dans de nombreux cas, le résultat de l'enquête différait sensiblement des accusations.

M^{lle} Jannasch a publié, en 1920, un étude dont le titre est le suivant : Honte noire et Honte noir-blanc-rouge. C'est tout dire : on nous saura gré de ne pas insister, car M^{lle} Jannasch ne mâche pas ses mots.

Freie Presse, de Höchst, du 18 janvier 1921 :

Les récits d'offenses, de viols, etc., par les troupes noires, ne reposent — comme j'ai pu le constater dans chacun des cas qui m'ont été signalés jusqu'ici — sur aucun fondement.

L'Écho du Rhin, 27 mai 1920 :

Il y a en Allemagne beaucoup de femmes sans conscience et sans honneur qui se jettent au cou spécialement des troupes de couleur. À Wiesbaden, les soldats noirs sont

véritablement poursuivis par des femmes de cette sorte... L'établissement de maisons de tolérance est également critiqué par des gens qui connaissent cependant le scandale de la prostitution berlinoise. Comment peut-on affirmer que ces maisons sont remplies de force alors que les demandes d'entrée sont si nombreuses que nombre de « candidates » ont dû être refusées.

Et il s'agit de « candidates allemandes » : Deutschland, schæme dich.

Des lettres d'Allemandes, patriotiquement indignées, de Ludwigshafen et de Spire, on extrait entre autres choses ceci :

À Ludwigshafen, on n'entend rien reprocher aux noirs, qui sont plutôt timides...

Ce n'est pas vrai que les soldats noirs violentent les jeunes filles de Spire : ce sont elles qui les poursuivent. Dès midi, on peut les voir se promener devant les casernes et attendre les soldats à leur sortie...

Les lettres d'amour adressées par des Allemandes à nos braves Sénégalais sont innombrables. Des petits métis sont élevés par les parents des jeunes filles ; nombre de demandes en mariage ont été adressées à l'autorité militaire par des gretchens germaniques.

Le gouvernement allemand lui-même a été fort ennuyé de tous ces incidents.

Citons la *Freiheit* du 5 février 1921 :

Le gouvernement du Reich avertit le public de se défier des publications de la « Ligue populaire allemande » de Munich, laquelle invente des contes grotesques pour effrayer les enfants au sujet de la « Honte Noire ».

Et la *Freiheit* ajoute :

Nous avons toujours prié le public de ne pas tirer de cas particuliers des conclusions générales. Nous espérons qu'enfin le gouvernement cessera d'empoisonner les relations entre les peuples en créant de nouvelles sources de haine.

De la part des étrangers, même son de cloche.

M^{me} Karen Bramson, romancière suédoise réputée, écrit, parmi beaucoup d'autres :

Les hommes allemands délestent les soldats de couleur parce que les femmes allemandes s'intéressent trop à ces derniers. Les hommes allemands crient au viol pour se venger et tenter d'excuser les femmes allemandes aux yeux de l'étranger.

Concluons.

C'est très simple.

M^{me} Karen Bramson nous donne la clé de l'affaire.

Il est, parmi les femmes allemandes, pas mal de gourgandines. Il y a longtemps, d'ailleurs, que nous le savions. Et cette pénible constatation navre les Herren Professoren d'outre-Rhin.

Alors, comme l'Allemande est vertueuse par définition et que tout cela est très embêtant, on fait marcher la propagande.

Et on nous rebat les oreilles de viols et de « Honte Noire ».

Joyeuses plaisanteries. C'est la « Honte Blanche » qu'il faut lire ; et si Gretchen y trouve de l'agrément, tant mieux pour elle...

Mais qu'on nous fiche la paix !

Michel Larchain.

POUR LES TROUPES NOIRES

UNE RÉPONSE OFFICIELLE À LA CAMPAGNE ALLEMANDE (*La Dépêche coloniale*, 29 mars 1922)

On s'étonne d'y voir figurer des attestations d'une nature un peu trop spéciale

Il est inutile de rappeler ici les calomnies répandues par l'Allemagne sur le compte de nos tirailleurs sénégalais ou malgaches qui ont participé à la garde du Rhin. Que ces accusations mensongères continuent à se produire après le retrait de nos troupes indigènes ou qu'elles cessent, cela n'a que peu d'importance. Justice en a été faite à la face du monde par nos alliés, par les neutres, par les populations rhénanes elles-mêmes, qui ont publiquement attesté l'inanité des griefs inventés de toutes pièces à Berlin.

Chacun sait aujourd'hui, à l'étranger aussi bien qu'en France, que ces calomnies avaient été forgées dans le but d'impressionner l'opinion de l'Europe et de l'Amérique et d'obtenir, d'une intervention basée sur le sentiment, non pas tant le départ des unités de couleur que le rappel de l'armée d'occupation tout entière. Nous devons nous attendre à voir un de ces jours la presse germanique partir en guerre, non plus contre les soi-disant attentats de prétendus « sauvages » qui ont cédé la place à des soldats blancs, mais contre les soi-disant méfaits de nos troupes métropolitaines.

Et, sans doute, en sera-t-il ainsi tant que les excitateurs d'Outre-Rhin croiront pouvoir trouver des oreilles complaisantes et obtenir, en nous représentant comme des reîtres et des soudards, une atténuation au régime qui les empêche de renouveler leur agression de 1914.

Les plaintes contre les tirailleurs de l'armée du Rhin procèdent du même système que les cris de misère destinés à justifier le retard dans l'exécution des réparations. Ayant pour nous le droit, nous n'avons qu'à laisser dire et à exiger par des actes que le nécessaire soit fait.

*
* * *

Cependant, même après le rapport du général américain Allen et les conclusions formelles d'enquêteurs suisses et hollandais, rapport et conclusions qui ne laissent rien subsister des accusations portées contre nos troupes de couleur, il y avait intérêt à constituer un dossier de toute cette affaire, de façon à la présenter sous son vrai jour et à permettre à tout le monde de se faire, pièces en main, une idée exacte de la vérité.

Celte besogne a été entreprise et menée à bien par le Comité d'assistance aux troupes noires, sous la forme d'une brochure rédigée par M. Camille Fidel et intitulée : *La réfutation de la campagne d'accusations contre les troupes françaises de couleur en territoires rhénans occupés*. En quatre-vingts pages bien remplies, cet opuscule dit tout ce qu'il fallait dire et ne dit rien que ce qu'il y avait à dire.

Après avoir lu le résumé d'ensemble de la question, puis le compte rendu de la discussion qu'elle a soulevée au dernier congrès de la Société antiesclavagiste d'Italie, puis l'exposé de la campagne allemande et enfin les renseignements fournis sur l'attitude de nos troupes de couleur et leur situation sanitaire par les enquêtes françaises, par les autorités américaines et britanniques, par la population rhénane et l'opinion allemande elle-même comme celle des neutres, on est définitivement fixé sur le néant des mensonges grossiers inventés par certains organes germaniques.

*
* *

En même temps que paraissait l'excellente brochure de M. Camille Fidel, le commissariat général des troupes noires publiait de son côté un document officiel dans le même but. Il s'agit d'un rapport du capitaine Bourriand, qui avait été chargé, en 1921, de diverses missions en pays rhénan, rapport déjà utilisé d'ailleurs par le Comité d'assistance aux troupes noires.

Il est fort bien présenté et tout à fait probant.

L'on se demande toutefois s'il était bien nécessaire d'encombrer ce rapport officiel et documentaire de tout un recueil de lettres d'amour adressées à des tirailleurs malgaches par des femmes ou des jeunes filles rhénanes. Nous savions déjà, par le rapport du général Allen et par nombre de journaux allemands, que nos soldats de couleur n'avaient pas eu à violenter des femmes qui allaient les chercher et se livraient d'elles-mêmes à eux et il était suffisant que la « honte blanche » eût été dénoncée, en réponse aux mensonges de la « honte noire », par les Allemands eux-mêmes.

Était-il bien utile aussi d'insérer, dans une publication revêtue de l'estampille officielle, une photographie qui, d'après la mention portée au dos, représente un « sous-officier de tirailleurs photographié à Mayence avec deux jeunes filles appartenant aux meilleures familles de la ville » ?

*
* *

Cette façon de faire de la propagande ne risque-t-elle pas d'aller contre le but que l'on s'est proposé d'atteindre ? Ne correspond-elle pas à certains procédés, germaniques plutôt qu'à la manière française ? Est-elle bien de bon goût ? Ne sera-t-elle pas appréciée avec quelque défaveur chez nos alliés, chez les neutres et surtout chez les populations rhénanes, que nous avons le ferme et légitime désir de nous attacher ?

Je comprends que le sous-officier sénégalais qui s'est fait photographier entre deux jeunes personnes appartenant aux meilleures familles de Mayence soit fier de voir reproduire à des centaines d'exemplaires l'attestation de sa bonne fortune, et que le chasseur malgache Max Robinson tire quelque gloire de ce que tout le monde sache, pour le lire imprimé, parfois en caractères italiques, dans un document officiel, qu'une dame de Ludwigshafen pense jour et nuit à lui, l'aimera toujours, lui envoie des milliers de baisers et restera fidèle jusqu'à la mort à son unique, cher et bon Max. Mais il [est] douteux que la diffusion de cette littérature spéciale réjouisse les « meilleures familles » de Mayence, de Ludwigshafen et autres lieux, comme il est douteux que la publication d'une littérature analogue puisse être de nature à réjouir les familles qui habitent ou fréquentent Saint-Raphaël et autres stations de la Côte d'Azur.

Le devoir de l'officier enquêteur était de recueillir tous les témoignages pouvant servir à son enquête et nul ne songera à le blâmer d'avoir annexé à un rapport destiné à ses chefs, des documents qui montrent tout au moins que les Sénégalais et les Malgaches sont loin d'être des ogres. Mais bien des gens estiment que ce rapport, avant d'être livré à la publicité, eût gagné à être allégé de certaines pièces auxquelles leur nature conférait un caractère confidentiels.

Certains se demandent si cette publication a reçu l'agrément des départements de la guerre et des colonies, dont relève l'organe qui y a procédé, et si elle est approuvée par le département des affaires étrangères.

Nous savons tous qu'il n'y a rien à reprocher à nos troupes d'occupation, quelle qu'en soit la couleur, et que nos Sénégalais et nos Malgaches se sont montrés aussi corrects sur le Rhin que braves sur la Marne, sur la Somme et sur l'Yser. Il peut y avoir

intérêt à ce que nous le prouvions et le rapport du capitaine Bouriand le prouve, après bien d'autres. Il l'aurait prouvé aussi bien, peut-être même mieux, s'il avait été débarrassé du chapitre des amourettes et de leurs conséquences.

M. Delafosse.

Le Comité d'assistance aux troupes noires

Un témoignage officiel de reconnaissance vient de lui être donné
(*La Dépêche coloniale*, 22 avril 1922)

Un récent décret, signé par le président de la République avant son départ pour le Maroc, vient d'attribuer au « Comité d'assistance aux troupes noires » la qualité d'établissement d'utilité publique.

On sait tous les services que cette œuvre a rendus à nos tirailleurs sénégalais. pendant la guerre, son activité s'est plus particulièrement exercée sur les formations sanitaires du Midi, à Fréjus, Saint-Raphaël et Menton notamment ; le comité, par ailleurs, avait créé à Marseille l'hôpital de trois cents lits, qui fonctionna de 1915 à 1920, où ont été hospitalisés des milliers de Sénégalais et qui fut un véritable modèle d'hôpital indigène.

Des sommes très considérables ont été dépensées — avec un soin judicieux et le souci de les consacrer à des buts d'intérêt général — pour améliorer l'état matériel et moral des soldats noirs séjournant hors de leur colonie d'origine. Les résultats obtenus ont été excellents : ils ont particulièrement retenu l'attention du gouvernement qui, en conférant au « Comité d'assistance aux troupes noires » la reconnaissance d'utilité publique a tenu à lui prouver officiellement sa reconnaissance pour les services rendus jusqu'ici, et sa confiante bienveillance pour ceux que l'œuvre est appelée à rendre encore dans l'avenir.

Les mérites que le comité s'est acquis, en poursuivant une tâche souvent pénible et toujours délicate, trouvent aujourd'hui, dans cette reconnaissance d'utilité publique une récompense discrète et infiniment flatteuse dont se réjouissent tous ceux qui connaissent et apprécient l'œuvre si patriotique et si humanitaire accomplie depuis sept ans déjà en faveur de nos braves tirailleurs sénégalais.

Nos Sénégalais au cinéma (*La Dépêche coloniale*, 28 avril 1922)

.Mercredi après-midi, la direction des Établissements Pathé* a fait visiter sa magnifique usine de Vincennes à un certain nombre de personnalités coloniales.

Parmi elles, nous avons reconnu : MM. les généraux Archinard, Berdoulat, gouverneur militaire de Paris, de Trentinian, Benoit, Aubé, lung, Bordeaux. Gouzien ; Le Cesne, président du Comité d'assistance aux troupes noires ; gouverneur Olivier : Nouvion ; commandants Guignard et Hugon ; etc. Le général Mangin, retenu au dernier moment, s'était excusé.

Divisés en trois groupes, les visiteurs ont parcouru l'usine et assisté, dans tous ses détails à la fabrication d'un film cinématographique. On se rendra compte de l'importance de cette fabrication — si intéressante et si peu connue du grand public — quand on saura que l'usine produit 500.000 mètres de pellicule par jour et fait un chiffre annuel d'affaires d'environ 380 millions de francs.

Après avoir assisté à la présentation du film récemment pris pendant les fêtes sénégalaises de Toulon et admiré nos tirailleurs noirs dans leurs exercices sportifs, les visiteurs ont eu l'agréable surprise de voir tourner devant eux, dans le studio de « Pathé-Consortium Cinéma » une scène d'une pièce de Tristan Bernard qui paraîtra prochainement sur l'écran.

Un buffet avait été préparé à l'intention des représentants de notre armée coloniale et c'est de tout cœur que ceux ci ont levé leur verre en l'honneur d'une industrie qui soutient si vaillamment et avec succès la cause de l'expansion française à l'étranger.

LA VÉRITÉ SUR LA « HONTE NOIRE »
(*La Dépêche coloniale*, 6 mai-14 novembre 1922)

Par d'innombrables brochures éditées en plusieurs langues, la propagande allemande a voulu dénoncer à l'indignation universelle de prétendues atrocités qu'elle mettait à la charge des troupes françaises de couleur en territoires rhénans occupés et qu'elle stigmatisait sous le titre cinématographique de la « Honte Noire ».

Jusqu'en ces derniers temps, cette odieuse campagne n'avait reçu, du côté français, que des répliques partielles.

Une réfutation française d'ensemble s'imposait : c'est ce qu'a compris le Comité d'assistance aux troupes noires, lequel y était d'ailleurs incité par un vœu du troisième congrès de la société antiesclavagiste d'Italie.

La rédaction de la brochure de cette propagande française a été confiée, par le comité, à son délégué à ce congrès, M. Camille Fidel, lequel y avait défendu avec succès les troupes indigènes françaises contre les calomnies intéressées d'Outre-Rhin.

Son travail ¹² est un résumé sobre et objectif des résultats concordants des enquêtes officielles françaises, américaines et britanniques, corroborées par de nombreux témoignages allemands, auxquels s'ajoutent des opinions autorisées de personnalités non françaises.

Cet ensemble impressionnant, qui confère au document un caractère absolument probant et irréfutable, constitue une éclatante justification de la parfaite conduite des troupes françaises de couleur.

Une large diffusion de cette brochure s'impose pour aider au triomphe de la vérité.

À PROPOS DE LA HONTE NOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 31 mai 1922)

L'initiative prise par le Comité d'assistance aux troupes noires, en répandant largement à l'étranger une réfutation de la campagne allemande contre les troupes françaises de couleur, a déjà eu un excellent résultat : celui de susciter un peu partout dans la presse étrangère, des articles qui, nous sommes heureux de le constater, sont généralement en faveur de nos tirailleurs indigènes.

Le *Journal de Genève*, entre autres, vient de publier sur le sujet une étude bien intéressante que lui adresse M^{me} J. de Mestral-Combremont.

¹² La réfutation de la campagne d'accusations contre les troupes françaises de couleur, en territoires rhénans occupés, par M. Camille Fidel, Comité d'assistance aux troupes noires, 58, rue Saint-Lazare, Paris 1922.

Un exemplaire de cette brochure sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande au Comité.

De janvier à juillet 1919, M^{me} de Mestral-Cambremont se trouvait sur le Rhin avec les troupes françaises d'occupation. Comment se fait-il, se demande-t-elle, que pas plus à Mayence qu'à Simmern, pas plus à Worm qu'à Boppard ou Ludwigshafen, ni parmi la population allemande, ni parmi les soldats ou officiers français, elle n'eut jamais connaissance d'aucun grief du genre de ceux imputés depuis aux troupes de couleur ? De troupes noires proprement dites, il y en avait du reste fort peu : en tout et pour tout, 4.000 Sénégalais, gens fort paisibles, qui, vers le milieu de l'année 1920, furent envoyés en Orient. Beaux gars bien découplés, ils ne laissèrent dans la population féminine, à en croire certains Allemands eux-mêmes, que de trop bons souvenirs. Eux partis, accompagnés à la gare par des femmes agitant leurs mouchoirs, il n'y eut plus un seul nègre en Rhénanie. Que penser dès lors des tracts, des articles de journaux répandus à profusion par le service de la propagande allemande et de leurs histoires de croque-mitaines ?

Comme mise en scène, remarque M^{me} de Mestral-Cambremont, le noir fait sans contester beaucoup mieux que l'Algérien ou le Tunisien. Qu'il n'y ait jamais eu en Rhénanie que quelques nègres fort inoffensifs, et que, depuis longtemps, il n'y en ait plus du tout, c'est ce qu'ignorent la plupart des gens en Suisse, en Angleterre, en Amérique et ailleurs. Fidèles à la méthode qu'ils appliquèrent tant de fois avec succès, ne fût-ce que dans leur fameuse campagne contre la Légion étrangère, les Allemands mettent à profit cette ignorance pour soulever d'indignation le cœur des braves gens. Des ligues puissantes et actives, abondamment pourvues d'argent, se fondèrent. Elles donnèrent avec un merveilleux ensemble, criant les mensonges à son de troupe aux quatre coins de l'horizon.

Cependant, tandis que M^{me} de Mestral-Cambremont séjournait dans les provinces rhénanes, personne n'avait encore imaginé d'exploiter, au point de vue propagande, la présence de soldats de couleur, fort tranquilles et même timides en présence des blancs, aussi bien Allemands que Français. Les quelques milliers de tirailleurs marocains qu'elle visitait quotidiennement au camp de Fiffiligen buvaient sagement le café versé par de jeunes Allemandes sans travail mises par la municipalité à la disposition du Foyer du soldat. Toute la crainte de ces braves moricauds, crainte dont ils lui firent plus d'une fois la confidence, était d'être empoisonnés par les Boches. Quand le régiment sortait en ville, la population se massait le long des rues, et regardait curieusement défiler les hommes bronzés coiffés de chéchias, de turbans, les mulets caparaçonnés, les chevaux arabes chargés de hautes selles rouge et or. Pas d'hostilité dans la foule contre ces troupes commandées par des officiers métropolitains et soumises à la plus stricte discipline.

Il en fut ainsi pendant près de deux ans, puis la campagne se déchaîna...

Faut-il, écrit en terminant M^{me} de Mestral-Cambremont, conclure que les troupes d'occupation, composées de petits saints, ne commettent jamais ni crime ni excès d'aucun genre ? Le prétendre serait absurde. Mais ces faits, réduits à leurs justes proportions, ne sont ni plus horribles, ni plus nombreux que ceux dont se rendrait coupable n'importe quelle armée. Plût au ciel, que les Allemands eux-mêmes, pendant qu'ils occupaient la Belgique et le nord de la France, n'eussent pas été pires que ces Sénégalais, ces Malgaches et ces Algériens !

CONTRE LA PROPAGANDE ALLEMANDE
(*La Dépêche coloniale*, 18 novembre 1922)

Un Français de Lima réfute, dans une brochure en espagnol, les calomnies germaniques contre nos troupes de couleur

Nous avons reçu une brochure en espagnol, intitulée *El Terror negro en Renania*. Encore un de ces innombrables tracts sur la « honte noire » qui sortent des officines d'outre-Rhin pensions-nous... Eh ! bien ! non. L'auteur de cette brochure, un de nos plus distingués compatriotes de Lima, M. Kiéfer-Marchand, a eu le patriotisme — et l'habileté — de répandre au Pérou, sous un titre de propagande allemande .. une excellente réfutation des calomnies germaniques contre nos troupes de couleur.

À la longue, la contre-propagande française commence à se manifester. Par exemple, le *Matin* de Port-au-Prince, dans la République noire d'Haïti, a enregistré avec satisfaction, le 27 octobre, la diffusion par la négation de France, de la brochure du Comité d'assistance aux troupes noires. En Tripolitaine, où l'Italie accomplit son œuvre de pacification à l'aide de troupes de couleur, la même brochure a été distribuée par les soins du consulat de France.

Mais là où la langue française est peu répandue, en particulier dans les pays de langue anglaise et de langue espagnole, la contre-propagande française, pour être efficace, ne doit pas se trouver en état d'infériorité par rapport à la propagande allemande qu'elle combat : elle doit être faite comme celle-ci, en anglais ou en espagnol.

Et en attendant que soit effectuée, par les soins de notre département des affaires étrangères, une large distribution de la traduction de la brochure du Comité d'assistance aux troupes noires, l'heureuse initiative de M. Kiéfer-Marchand mérite d'être applaudie, encouragée et de trouver des imitateurs parmi nos compatriotes établis dans d'autres pays étrangers.

Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre gratitude pour le précieux concours qu'il nous apporte.

LE MATCH SIKI-CARPENTIER

Pour les troupes noires

Une belle et généreuse idée
(*La Dépêche coloniale*, 16 décembre 1922)

En finira-t-on avec l'affaire Siki-Carpentier ?

On sait que les deux principaux intéressés avaient l'un et l'autre, accepté une rencontre, même en dehors de la Fédération française de boxe. Le bénéfice de cette rencontre devant — avec la bourse de 300.000 francs offerte par un industriel — revenir aux Laboratoires scientifiques ; voici que Descamps, manager de Carpentier, qui a seul autorité, paraît-il, pour signer un engagement au nom du célèbre boxeur blanc, soulève des difficultés. Il veut une autorisation de la Fédération.

Dès qu'il fut question d'un match revanche, M. Le Cesne, président du Comité d'assistance aux troupes noires, avait adressé à M. Diagne, député du Sénégal, la lettre suivante :

Paris, le 8 décembre 1922.

Mon cher commissaire général,

Le *Matin* de ce matin annonce comme a peu près décidé un match nouveau entre Carpentier et Battling Siki. La note parue ajoute que les adversaires combattraient uniquement pour l'honneur et que les sommes qui seraient gagnées par l'un et par l'autre seraient remises à une œuvre philanthropique : on a cité l'Assistance publique.

Je ne sais si le match dont il s'agit aura lieu, ni dans quelles conditions ; mais au cas où ce projet se réaliserait, permettez-moi de vous suggérer que si Battling Siki était

vainqueur de Carpentier, il y aurait, pour notre champion sénégalais, un très joli geste à faire : ce serait de remettre son gain, non pas à l'Assistance publique, mais à notre comité où il servirait à venir en aide physiquement et moralement à ses compatriotes sous les drapeaux, ainsi qu'aux victimes sénégalaises de la Grande Guerre.

Je suis persuadé que cette idée, que je me permets de vous soumettre, rencontrera votre entière approbation, et je compte par ailleurs que si l'occasion s'en présente, vous ferez votre possible pour la faire accepter.

J'ajoute que notre comité est reconnu d'utilité publique et qu'il est, par conséquent, habilité pour recevoir des dons de cette nature.

Merci d'avance, mon cher commissaire général, et veuillez croire à mes sentiments les plus cordialement dévoués.

Le président,
Le Cesne.

À cette lettre, M. Diagne a fait cette réponse :

14 décembre 1922.

Mon cher président,

J'ai pris connaissance avec grand intérêt des suggestions de votre lettre du 8 décembre, relatives à la remise à votre Comité par le boxeur Siki de la bourse qui lui reviendrait au cas d'un match éventuel avec Carpentier.

L'idée est évidemment séduisante et le geste de Siki serait élégant de faire bénéficier de son gain ses compatriotes victimes de la guerre ou servant au régiment.

Mais à m'en rapporter aux articles des journaux sportifs qui publient les conditions du match à intervenir, il semble que la question soit, dès à présent, définitivement tranchée ; les sommes recueillies à l'occasion de la rencontre — si elle a lieu — seront versées aux Laboratoires scientifiques.

Je ne puis que regretter que votre proposition ne me soit pas parvenue plus tôt : je l'aurais très volontiers soumise à Siki qui, trouvant là l'occasion d'être utile à nos compatriotes sénégalais, aurait été certainement heureux de la faire aboutir.

J'aurais eu plaisir, en ce qui me concerne, à donner, à cette occasion, à votre comité une preuve du réel intérêt que je lui porte.

Veuillez agréer, mon cher président, l'assurance de mes sentiments cordialement dévoués.

DIAGNE,
député du Sénégal.

Quel joli geste l'éminent président du Comité d'assistance aux troupes noires suggérait à Siki pour ses frères d'armes, avec quelle ardeur le boxeur sénégalais eût combattu !

Ne serait-il pas possible encore, non point sur la bourse de 300.000 francs qui, toute entière doit revenir aux laboratoires, mais sur les fabuleux bénéfices une part pour venir en aide à nos frères noirs.

ENCORE LA « HONTE NOIRE » DANS LA RUHR

LES RÉVÉLATIONS DU « BERLINER TAGEBLATT »
(*La Dépêche coloniale*, 26 janvier 1923)

Où il est question d'une propagande française intensive, d'un dangereux Comité d'assistance aux troupes noires, d'une propagande allemande insuffisante mais qui va se manifester, d'étranges conseils qu'un savant français donne aux Allemands

À l'occasion de l'extension de l'occupation militaire française au bassin de la Ruhr, la presse allemande n'a pas manqué d'évoquer une fois de plus la fameuse question de la « honte noire », faisant observer qu'il est indifférent que la France envoie dans ce territoire des troupes blanches au lieu de troupes de couleur, car « elle ne peut disposer de troupes blanches que si elle les remplace ailleurs par des troupes de couleur ». Ainsi s'exprime le *Berliner Tageblatt* du 9 janvier 1923, comme préambule à un important article du conseiller ministériel Konopacki Konopath. intitulé : « L'occupation de couleur, le côté politique de la honte noire ».

L'article commence par cette affirmation inattendue que « tandis que dans la question des réparations, le monde s'est rangé sans exception du côté français, estimant que l'Allemagne est moralement obligée de restaurer les territoires dévastés, il est de plus en plus visible que dans la question de la « honte noire », les sympathies sont incontestablement du côté de l'Allemagne (?) Au début, l'étranger ne comprenait pas très bien ce que cette expression signifiait ; mais « le travail d'éclaircissement de quelques organisations allemandes privées lui en a fait comprendre toute la portée ». Retenons l'aveu.

« L'occupation des pays rhénans à l'aide de troupes de couleur fut condamnée comme une torture inutile (?) infligée au vaincu ». Lorsque se produisirent les premières protestations de l'étranger, poursuit l'auteur de l'article, on inaugura « une propagande française intensive » (! ?) que le conseiller ministériel charge des plus noirs mensonges, par exemple celui de prétendre que « les Marocains ne sont pas des nègres », celui d'affirmer que « [les troupes de couleur devaient être mises en garde contre les avances des femmes allemandes, et non pas les femmes allemandes protégées contre les actes de violence des troupes de couleur.](#) » À ce propos l'auteur décrit avec autant d'indignation que de complaisance une caricature — évidemment d'un goût douteux — parue dans un journal humoristique français, sans faire la moindre allusion — et pour cause — aux innombrables et stupides caricatures de la presse allemande tendant à rendre odieuses les troupes françaises de couleur. Tout au plus admet-il que la propagande allemande a commis aussi « quelques fautes » et que, parfois, elle s'est laissée prendre au piège de la propagande française !

Mais il s'empresse d'ajouter que « l'œuvre allemande d'éclaircissement a été faite, en général, avec objectivité, s'est tenue loin de toutes exagérations (! ?) et « a été par suite, si efficace, que le général français Gassouin, récemment retour des États-Unis, s'est déclaré tout à fait impressionné par les résultats de la propagande allemande en Amérique, ajoutant qu'il fallait multiplier la contre propagande française ».

« C'est fait ! » affirme triomphalement Herr Konopacki Konopath, qui mérite ici d'être cité textuellement : « Les Français ont fondé, à cet effet (?), un Comité d'assistance aux troupes noires, qui a été doté de subsides officiels considérables (?) et se livre à une active et habile propagande de grand style (*sic*). Cette propagande est très dangereuse, parce que nous n'avons rien de semblable à lui opposer (!!). Le comité a publié un opuscule de Camille Fidel, « La réfutation de la campagne d'accusations contre les troupes françaises de couleur en territoires rhénans occupés », où est utilisée la documentation officielle française. Cet essai de justification est assez faible et facile à réfuter. Le fait que le gouvernement allemand a interdit les réunions de protestation et la représentation du film « La Honte noire » signifierait qu'il désapprouverait cette œuvre d'éclaircissement et qu'il tiendrait les allégations allemandes pour fausses ou très fortement exagérées. C'est en vain que le ministère des affaires étrangères français a fait distribuer par ses représentants officiels à l'étranger d'innombrables exemplaires de la « Réfutation » !

Il nous est vraiment agréable d'apprendre que notre ministère des affaires étrangères s'est si bien acquitté de son devoir de confondre les odieuses calomnies déversées de l'autre côté du Rhin sur nos vaillantes troupes de couleur. Quant à la « Réfutation », si, comme le prétend notre conseiller ministériel, elle est assez faible, comment se fait-il que la propagande du Comité d'assistance aux troupes noires soit très dangereuse ? Dangereuse pour les Allemands, bien entendu. Comprenez qui pourra...

Mais Herr Konopath a encore quelque chose de plus fort à nous servir, lorsqu'il déclare le plus sérieusement du monde, en contradiction formelle avec le début de son article, et sans craindre d'invoquer un prétendu témoignage du cardinal Gasparri, secrétaire d'État du Saint-Siège : « Pourquoi, jusqu'à présent n'a-t-on rien fait officiellement en Allemagne ? Pourquoi n'a-t-on pas soulevé tout le monde blanc contre cette honte ? » Alors, toutes ces brochures produites en plusieurs langues que nous avons vues et lues, qui ont été distribuées dans le monde entier, d'après les attestations les plus dignes de foi, en d'innombrables exemplaires, sans parler de toutes les autres formes, si diverses, de la propagande germanique contre la prétendue « honte noire » tout cela — le *Berliner Tageblatt* nous l'apprend au bout de trois ans — n'existe pas ! Mais — ne riez pas — cette lacune va être comblée, et notre conseiller ministériel croit savoir que le gouvernement allemand se dispose à présenter au Reichstag « un mémoire renfermant une énumération officielle des forfaits (sic) des troupes de couleur françaises d'occupation, qui réduira à néant les démentis français ». Un homme averti en vaut deux...

Herr Konopacki-Konopath termine son suggestif article en citant les déclarations suivantes qui lui ont été faites récemment à propos de la « honte noire » :

« La France, en raison de l'effrayante diminution de ses naissances, ne peut pas se passer de l'armée de couleur. Mais il faut la contenir sévèrement ; si on lui laissait la bride sur le cou, les populations civiles seraient bientôt teintées de toutes les couleurs. Il est probable que les actes de violence sont bien plus nombreux que ceux qu'on a annoncés. Mais vous ne savez pas vous défendre ni répondre aux accusations. Cette méthode est fautive, car le Français se dit : qui se tait approuve ?... Il n'y a qu'une solution : crier fort et immédiatement. protester très énergiquement, s'exprimer clairement et pas seulement à demi-mot, sans exagération, naturellement, mais aussi sans trop peser ses paroles. La franchise nette et brutale. Si vous procédez ainsi, les Français vous comprendront et vous considéreront ! ».

Or, savez-vous quel est celui qui, dans les circonstances d'une extrême gravité que traverse la France, excite ainsi les Allemands, qui n'en ont pourtant pas besoin ? C'est, nous dit le conseiller ministériel, « un savant français bien pensant »...

Il serait intéressant de connaître son nom !

F. J. [Francis Jourdier]

À L'ÉCOLE MILITAIRE DE FRÉJUS
(*La Dépêche coloniale*, 17 juillet 1924)

On connaît l'École militaire qui a été créée à Fréjus sous le nom de « centre de perfectionnement dessous-officiers indigènes » et qui a pour but de fournir à notre armée coloniale des officiers indigènes. Elle comprend une quarantaine d'élèves, originaires de Madagascar ou de l'Afrique Occidentale, tous sous-officiers et qui, après deux ans d'études très sérieuses et à la suite d'examens difficiles, sont, suivant leur rang de sortie, nommés sous-lieutenants ou renvoyés dans leur régiment d'origine. L'École, dirigée par des officiers de haute valeur, fonctionne admirablement. Chaque année, elle

prend part aux grandes manœuvres qui ont lieu soit au camp de Coëtquidan, soit au camp de Mailly. Ses élèves ne se montrent en rien inférieurs, au point de vue militaire, à leurs camarades de Saint-Maixent ou même de Saint Cyr.

Est-il besoin de dire que l'école de Fréjus, au cours de ces manœuvres d'instruction, est suivie de près par l'état-major général et également par les missions et attachés militaires étrangers, et ne passe pas inaperçue. À voir les résultats obtenus avec ces jeunes indigènes, on s'intéresse tout naturellement aux méthodes qui ont procédé à leur formation. C'est ainsi qu'une mission militaire, composée d'officiers supérieurs de l'état major général de l'armée espagnole, va passer trois jours à Fréjus pour y examiner, dans tous ses détails, les conditions d'organisation de fonctionnement du centre de perfectionnement.

Il n'y a pas de doute que ces officiers espagnols remportent la meilleure impression de l'étude détaillée à laquelle ils vont se livrer ; ils apprécieront également tout ce qui a été fait pour améliorer la situation matérielle et morale des élèves, œuvre à laquelle s'est particulièrement attaché le « Comité d'assistance aux troupes noires ».

NÉCROLOGIE
Madame Bohn
(*La Dépêche coloniale*, 16 juin 1925)

Nous avons appris avec un bien vif sentiment de regret, la mort, à Marseille, de M^{me} Bohn, survenue à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Veuve de M. P. Bohn qui, président de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, fut l'un des hommes les plus hautement considérés des milieux coloniaux français —, M^{me} Bohn avait été très profondément affectée par la mort de son fils, Antoine Bohn, aspirant aux chasseurs alpins, tué en Alsace, à l'âge de vingt-trois ans, en 1915.

Les parents avaient cherché dans le travail un dérivatif à leur chagrin. M. Bohn avait mis sa vaste expérience des questions coloniales, sa magnifique intelligence au service du pays, alors qu'il s'agissait, pour les colonies, d'apporter par tous les moyens leur aide à la métropole dans ses efforts contre l'envahisseur. M^{me} Bohn avait vaillamment pris, aux côtés de son mari, sa part de labeur, de préoccupations et de charges.

Présidente de la Croix-Rouge de Marseille pendant toute la durée de la guerre, elle rendit à nos malades et blessés d'inappréciables services. Son intelligence, ses facultés d'organisation, son esprit de sacrifice, sa maternelle bonté surent faire des organisations sanitaires que la Croix-Rouge créa à Marseille, de véritables modèles. Elle assura notamment, d'accord et à frais communs avec le Comité d'assistance aux troupes noires que préside M. Le Cesne, l'entretien de l'hôpital complémentaire 223, où furent hospitalisés 250 tirailleurs sénégalais de 1915 à 1919, dans des conditions qui firent l'admiration du commandement. Le gouvernement l'avait honorée de la médaille d'or de la reconnaissance nationale : elle aurait dû recevoir la Légion d'honneur si sa modestie eût accepté cette flatteuse distinction.

La tâche qu'ils avaient assumée était-elle trop lourde ? M. Bohn est mort il y a deux ans ; M^{me} Bohn vient de le rejoindre. Intelligence et bonté, ils les eurent, l'un et l'autre, au suprême degré. Tous ceux qui les connurent, ceux qui eurent la faveur d'être admis dans leur intimité, se souviendront de l'affabilité et du charme de leur accueil, ils conserveront aussi, d'elle comme de lui, le souvenir qu'on doit garder à ces âmes d'élite qui, dans les tragiques circonstances de la guerre, surent, en une admirable simplicité, donner à la nation toutes leurs forces et tout leur cœur.

LES TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS AU MAROC (*La Dépêche coloniale*, 12 juin 1926, p. 1)

Les troupes noires, qui déployèrent pendant la grande guerre tant d'héroïsme, se sont, une fois de plus, couvertes de gloire au cours de la dure campagne du Riff. Les 10.000 Sénégalais qui défendirent notre drapeau contre les hordes d'Abd el Krim firent des prodiges de valeur, comme le prouvent les magnifiques citations dont ils ont été l'objet. L'historique du 1^{er} régiment de tirailleurs sénégalais du Maroc renferme, sous ce rapport, des pages admirables où se montrent à nouveau les qualités de vaillance, d'abnégation, de dévouement de ces soldats noirs grâce auxquels nous avons pu venir à bout de l'insurrection marocaine en n'utilisant que dans une mesure très réduite, les contingents européens.

Rien n'est plus beau, par exemple, que la citation du clairon Mongogo « splendide tirailleur, digne de recevoir les plus belles récompenses ». Mongogo, de retour dans la brousse africaine, n'y rapportera pas seulement une médaille militaire héroïquement gagnée, mais aussi un clairon d'honneur que le Comité d'assistance aux troupes noires lui a fait remettre il y a quelques mois.

Le double crime de Toulon (*La Dépêche coloniale*, 18 juin 1926, p. 1-2)

À Toulon, un tirailleur sénégalais prend son Lebel, s'empare d'un chargeur et, à la porte de la caserne, tirant sur la foule, tue deux personnes. Poursuivi, il s'enfuit : on ne peut s'en emparer que quelques heures plus tard, après qu'il eût été mis hors de combat. Ce drame, la chasse à l'homme qui l'a suivi, appellent quelques réflexions.

Le tirailleur dont il s'agit était ivre. Bon soldat, discipliné et obéissant, rien auparavant n'avait laissé prévoir un pareil accès de folie : l'alcool, l'alcool qui tue, en est très vraisemblablement la cause. Ce fait est aujourd'hui isolé, mais il a eu des précédents.

Lorsque M. Angoulvant était gouverneur de la Côte-d'Ivoire, avant la guerre, il avait pu, dans sa colonie, constater des incidents du même genre : indigènes que l'abus de l'alcool rendait fou et qui, sans que rien dans leur passé put le faire prévoir, assassinaient d'autres noirs, voire des Européens. Constatant les ravages de l'alcool sur les populations qu'il administrait, il avait lancé un cri d'alarme, pris des mesures, fort intéressantes d'ailleurs, pour restreindre ou, dans certains cas, interdire la consommation de l'alcool ; c'est lui qui commença, à la Côte-d'Ivoire, cette lutte antialcoolique qui a eu, étendue ensuite à l'ensemble de l'A.O.F., les meilleurs résultats...

La question de l'alcool s'est posée également lorsque les tirailleurs sénégalais ont été appelés dans la métropole. Pendant la guerre, on n'eut guère le loisir de s'en occuper : certains incidents qui eurent lieu aux camps de Fréjus en 1917, cependant, n'avaient d'autre origine que l'alcool.

Depuis la guerre, on a affecté en France des unités sénégalaises à certaines garnisons, principalement dans le Midi ; les chefs de corps, le ministère de la guerre se préoccupèrent de suite des dangers que pouvait présenter l'alcool pour les tirailleurs : ceux-ci, après la soupe du soir, s'en allaient en ville où, pour calmer leur nostalgie de l'Afrique lointaine, ils étaient trop facilement attirés par l'« Assommoir ». Ils y trouvaient d'ailleurs, outre l'alcool, des propagandistes du communisme : les uns et l'autre avaient tôt fait d'échauffer ces pauvres cervelles encore si rudimentaires. Des incidents eurent lieu, à Marseille notamment.

Le commandant Duboc, alors commandant le dépôt des isolés coloniaux de Marseille, se préoccupa très vivement d'une pareille situation. Installé à la Vieille-Charité, le dépôt de Marseille est tout proche des quartiers mal famés du vieux port ; il fallait tâcher de retenir les tirailleurs à la caserne, pendant leurs heures de liberté, en leur offrant des distractions saines : l'organisation d'un foyer paraissait Indispensable. Le commandant Duboc s'en ouvrit au Comité d'assistance aux troupes noires qui se mit immédiatement à sa disposition. Le Foyer des D. I. C. de Marseille fut donc organisé dans l'ancienne chapelle de la Vieille-Charité ; le comité y envoya un photographe, un appareil cinématographique, des jeux divers : quilles, boules, ballons de football, tonneau, dominos, dames, loto, ouali, etc. Résultat : les noirs prirent l'habitude de passer leurs soirées dans leur foyer où ils se plaisaient à jouer entre camarades, et les cafés et autres mauvais lieux furent désertés par eux ; les incidents qui se produisaient auparavant ne se renouvelèrent plus.

Cette première expérience décida le Comité d'assistance aux troupes noires à créer un foyer dans chaque casernement de Sénégalais ou de Malgaches. C'est en grande partie à ces foyers, bien aménagés, largement pourvus du matériel nécessaire, surveillés par les chefs de corps, qu'on doit l'excellente tenue des tirailleurs dans la métropole. Car l'incident malheureux de Toulon n'est qu'un fait isolé et fort rare. Sans les Foyers sénégalais, les crimes de ce genre seraient peut-être plus fréquents, l'alcool exerçant sur le noir une action beaucoup plus sensible et funeste que sur l'Européen. C'est dire combien est utile l'œuvre d'aide matérielle et morale, de préservation que poursuit le Comité des troupes noires. C'est dire aussi combien déconcertant et déplorable le coup de folie de ce tirailleur, dont le double crime a provoqué une si pénible impression dans la France entière.

Mais il ne faudrait pas généraliser. Nos Sénégalais sont de bons soldats et de braves garçons : leur héroïsme s'est merveilleusement manifesté pendant la guerre, et, tout récemment, n'est-ce pas à eux que nous devons la victoire française du Riff ? Seulement, il faut les protéger contre l'alcool !

F. Jourdier.

On a inauguré à Fréjus une missiri où les Sénégalais pourront faire leurs dévotions dans un cadre approprié
(*La Dépêche coloniale*, 13 décembre 1928, p. 1)



La missiri de Fréjus, près du camp des Caïs

Les tirailleurs indochinois des camps de Fréjus ont, à la fin de la guerre, construit une fort jolie pagode située à l'une des extrémités du cimetière Gallieni, auprès de la route de Toulon à Cannes. Cette pagode, admirablement entretenue par le Souvenir indochinois, est très fréquentée par les tirailleurs indochinois des camps, très visitée et admirée aussi par les nombreux touristes qui parcourent la région.

Les Sénégalais n'avaient point, jusqu'ici, comme leurs camarades d'Indochine, de temple où ils pussent faire leurs dévotions ; et cette lacune était d'autant plus regrettable que les noirs forment la très grande majorité des tirailleurs indigènes en garnison à Fréjus et dans les camps environnants. Aussi le colonel Lame, qui commande les camps avec le souci très légitime de la santé et du moral de ses hommes, a-t-il pensé qu'il convenait de mettre à la disposition des tirailleurs de l'A.O.F. une mosquée où ils pussent se réunir et faire leurs prières rituelles. Il a donc décidé, d'accord avec le Comité d'assistance aux troupes noires — auprès duquel il a toujours trouvé le concours le plus empressé — de construire une missiri : et il a choisi, comme modèle, la Missiri de Djenné, qui jouit d'une grande renommée en Afrique Occidentale, qui présente un caractère d'architecture soudanaise très remarquable et qui paraît réunir les conditions adaptées au mysticisme religieux des peuplades bambara, bobos, peuls, sarakolés, malinkés, songhaï, djermas, etc. C'est un des adjoints du colonel Lame, le capitaine Létang, qui en a établi les plans et surveillé la construction avec autant de soin que de succès.

La missiri de Fréjus vient d'être inaugurée. Elle est située à proximité du camp des Caïs, sur une hauteur, à gauche de la route de Fréjus à Bagnols. Elle est entourée de pins parasols du plus bel effet. On découvre de là une vue admirable sur la vallée de

l'Argens, entre le massif de Roquebrune et les derniers contreforts des Alpes. Un peu plus loin se trouvent le cimetière de la Baume, où sont enterrés de très nombreux tirailleurs ; l'hôpital 86, le centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes, le camp de la Lègue, etc. C'est dire que l'emplacement de la missiri a été particulièrement bien choisi. Les contemplatifs, au surplus, sous les grands pins parasols et devant cette magnifique nature, pourront s'y recueillir et, en songeant à leur pays d'Afrique si lointain, remercier ceux qui, en France, avec tant de dévouement, cherchent à les remettre un peu dans leur milieu.

Sous ce rapport, la missiri de Fréjus est une excellente chose et on doit très cordialement féliciter le colonel Lame d'en avoir eu l'idée et surtout de l'avoir si parfaitement réalisée.

M. L.

IN MEMORIAM
(*La Dépêche coloniale*, 17 octobre 1931, p. 2)

Une délégation d'officiers de l'infanterie coloniale, anciens élèves du centre de perfectionnement de sous-officiers indigènes de Fréjus, vient de se rendre au cimetière Montmartre à Paris, sur la tombe de M. Le Cesne, fondateur président du Comité d'assistance aux troupes noires, décédé il y a quelques mois.

Cette délégation, à laquelle s'était joint le capitaine Mademba. était composée des lieutenants et sous-lieutenants N'Tchoréré, Randria, Neoude Bi Sedi, Namaga Karnara, Dang Dinh Don ; une fort belle palme de bronze a été déposée par leurs soins sur la tombe de M. Le Cesne.

Le lieutenant N Tchoréré a rappelé en quelques mots particulièrement émus l'extrême bienveillance dont M. Le Cesne a constamment fait preuve en faveur du centre de Fréjus et les sentiments de reconnaissance que lui gardent les anciens « Fréjussiens » pour l'affection qu'il leur a toujours témoignée.

Madame Le Cesne, qui avait tenu à assister à cette cérémonie, s'est montrée extrêmement touchée du souvenir de son mari que gardent ces jeunes officiers, et M. Pierre Pégard, secrétaire général du Comité d'assistance aux troupes noires, les en a vivement remerciés au nom du Comité.

Rappelons qu'au mois d'août dernier, les élèves du centre de Fréjus en cours d'études, avaient tenu, eux aussi, à déposer une couronne sur la tombe du regretté M. Le Cesne.

REVUE DE LA PRESSE
Un monument au « Sénégalais inconnu »
(*La Dépêche coloniale*, 14 septembre 1934, p. 2)

M. Paluel-Marmont rappelle dans *l'Écho de Paris* que ce monument s'élève à Kati, au Soudan.

Si Bamako est le centre administratif du Soudan, Kati en est le cœur militaire, et nul endroit ne pouvait être mieux choisi pour y dresser le mémorial du Tirailleur sénégalais, l'hommage à ces « noirs » magnifiques dont Mangin ne parlait jamais sans émotion et sans une intonation d'amour dans sa voix, à tous ces artisans anonymes et extraordinairement fidèles de notre conquête coloniale dont les pionniers se nomment Borgnis-Desbordes ou Archinard.

Les matériaux du monument ont été pris sur le terrain même. Les tirailleurs eux-mêmes ont arraché les pierres du sol, les ont taillées et assemblées. [La plaque de marbre, seule, vient de France, et a été offerte par le Comité d'assistance aux troupes noires.](#) Elle porte :

Au Sénégalais inconnu.

Le monument a été inauguré il y a quelques semaines, le jour même de la fête du 2^e régiment sénégalais et du 34^e anniversaire de la création de ce régiment Trois à quatre mille indigènes venus de Bamako et des villages voisins assistèrent à la cérémonie. Ce fut très émouvant. Quatre drapeaux se trouvaient ce jour-là réunis pour la première fois : ceux du 2^e Sénégalais, de Kati, du 6^e régiment d'artillerie coloniale et du 7^e Sénégalais, en garnison à Dakar et du 1^{er} Sénégalais en garnison à Saint-Louis.

Le colonel de Martonne, commandant le 2^e Sénégalais, et le général Murat, commandant militaire du Soudan, prononcèrent des allocutions vibrantes. Et il y eut grande fête, ensuite, dans tout le pays, avec danses et chants.

Parmi tant de héros inconnus qui se sacrifièrent à nos côtés, ne convenait-il pas d'honorer spécialement ces noirs qui, en toutes circonstances, « marchèrent la route » derrière nos officiers, les aimant jusqu'au don total ; ces tirailleurs, dont les fils ne devaient que plus tard former les régiments de tirailleurs sénégalais d'aujourd'hui et qui constituaient alors le régiment soudanais, à la glorieuse histoire.

Voilà qui est fait, de la manière la plus noble et la plus émouvante, la plus discrète aussi, comme l'on pose un ex-voto sur le mur gris d'une chapelle
